

RAPPORT DU JURY

concours d'architecture

Les Vernets

Praille Acacias Vernets (PAV)

concours de projets d'architecture

procédure ouverte à deux degrés

rapport du Jury

avril 2014

1'500 nouveaux logements au cœur du PAV

Face à la pénurie qui perdure dans le canton de Genève, le Conseil d'Etat s'est donné, avec les dix grands projets prioritaires, l'ambition d'améliorer de manière substantielle l'offre de logements. Parmi ceux-ci, le projet Praille Acacias Vernets (PAV) représente une opportunité unique pour Genève. Par son potentiel de construction, certes, mais aussi par sa situation idéale au centre de l'agglomération et la qualité de son environnement naturel, entre Arve et coteaux boisés.

Dans ce contexte, il était essentiel de saisir l'opportunité que représente la libération des terrains occupés par la caserne des Vernets pour y créer des logements. L'Etat a voulu être exemplaire dans cette démarche en organisant – pour la première fois dans notre canton – un concours investisseurs-architectes.

Lauréat du concours d'architecture, le projet «VO», répond pleinement à nos attentes par sa manière sobre et élégante de créer le premier nouveau quartier du PAV. Mais il me semble avoir une autre qualité, celle de refléter et de préfigurer quelques grands principes qui guideront le développement du PAV. Il nous démontre ainsi sur ce secteur précis et dans un avenir plus proche, à quoi pourra ressembler le futur PAV.

Articulé autour d'espaces publics généreux, le projet prolonge en effet la ville et la forme d'îlot urbain de Plainpalais, tout en mettant en valeur son environnement naturel sur les berges de l'Arve.

«VO» offre des logements de types divers, avec une large proportion de logements d'utilité publique, et accueille toutes les générations. Il fait cohabiter le logement et des activités, des commerces et une école, mettant en pratique le principe de mixité qui fera la force du PAV.

Par ces qualités, et par le soin apporté aux questions de la mobilité et de l'énergie, le projet est aussi un exemple de notre ambition de faire du PAV un projet durable.

Nous mettrons donc tout en œuvre pour que Les Vernets puissent accueillir les premiers habitants dans moins de dix ans!



Antonio Hodggers

Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Les Vernets: un nouveau pôle métropolitain

Genève, comme toute grande ville européenne dynamique, est confrontée à la nécessité de développer des lieux d'activités et au besoin d'accueillir un nombre important de nouveaux habitants. L'opération Les Vernets s'inscrit ainsi dans le contexte de la grande opération urbaine du quartier Praille Acacias Vernets, qui représente un enjeu considérable de renouvellement urbain, et qui offrira de nouveaux pôles à Genève, signes de son futur métropolitain.

L'opération Les Vernets sera l'un de ces pôles. Elle doit concilier forte densité construite, mixité sociale par une offre de logements de diverses catégories, qualité des espaces libres et publics, et respect de hautes exigences environnementales.

La première phase du concours pour Les Vernets a suscité plus de soixante-dix réponses; ce nombre important indique par lui-même l'intérêt du programme proposé; il explique la diversité des réponses parmi lesquelles neuf furent retenues pour la seconde phase.

Le programme mis au concours était d'une grande complexité. Il devait concilier plusieurs objectifs et contraintes: permettre une diversité de programmes (logements, bureaux, activités, équipements publics, etc.), mais qui seront réalisés par phases successives; offrir l'image d'un ensemble qui soit ouvert sur l'environnement urbain proche et lointain, sans que ce soit au détriment de la qualité et du confort des logements; former un pôle auquel puissent s'identifier les habitants, actuels et futurs, tout en ménageant le caractère de mixité du quartier de Praille Acacias Vernets.

Les neuf projets retenus pour la seconde phase du concours ont apporté une diversité de réponses à l'équation posée. Le Jury a jugé que le projet lauréat apportait la plus belle synthèse: il crée des espaces urbains fluides et familiers tout en implantant des figures fortes; il possède, par l'agencement rigoureux de ses formes, une vigueur propre à assurer la cohérence de cette grande opération, durant toutes les étapes, de son mûrissement jusqu'à sa réalisation.



Jacques Lucan
Président du Jury

sommaire

démarche

1/ préambule	9
2/ coordination avec l'appel d'offres pour investisseurs	10
3/ organisateur et maître d'ouvrage	10
4/ genre de concours	10
5/ périmètre	10
6/ objectif du maître d'ouvrage	11
7/ programme	11
/1 programme général et programme de projet	11
/2 logement	12
/3 activités et équipements	13
/4 stationnement, circulation, accès	14
/5 espaces publics et aménagements extérieurs	15
8/ critères d'appréciation	15
9/ composition et rôle du Jury	17
10/ prix et mentions	18
11/ calendrier	18
12/ liste des projets rendus	19
13/ premier degré	20
/1 projets admis au jugement et aux prix	20
/2 prise de connaissance des projets	20
/3 sélection des projets	20
14/ recommandations pour le second degré	21
15/ second degré	23
/1 projets admis au jugement et aux prix	23
/2 prise de connaissance des projets	23
/3 sélection des projets	23
16/ recommandations du Jury	24
17/ approbation du Jury	24
18/ levée de l'anonymat	25

projet lauréat	27
----------------	----

projets primés	37
----------------	----

projets sélectionnés au 2 ^e degré du concours	63
--	----

projets écartés à l'issue du 1 ^{er} degré du concours	81
--	----



démarche

1/ préambule

Genève est au centre d'un territoire en pleine expansion : grâce à la qualité de vie incomparable qu'elle offre, cette aire métropolitaine génère un nombre croissant d'emplois et attire une population qui va de pair. D'après les prévisions actuelles, le développement social et économique de Genève et de son agglomération implique l'accueil de 200'000 nouveaux habitants et 100'000 nouveaux emplois dans les 20 prochaines années. Mais la rançon de ce succès réside dans la difficulté à aménager le territoire au même rythme, en équilibrant emplois et logements tout en ménageant un environnement de qualité.

Le quartier Praille Acacias Vernets (PAV) offre avec ses 230 hectares une opportunité exceptionnelle pour construire une part importante de logements et de lieux d'activité sur le territoire cantonal tout en maîtrisant l'étalement urbain. Le 23 juin 2011, le Grand Conseil vote la loi 10788 pour le déclassement d'environ 140 hectares, majoritairement en zone de développement 2, afin de permettre la construction du quartier PAV. A terme, le périmètre PAV accueillera environ 10'500 nouveaux logements et le même nombre de nouveaux emplois. Proche du centre historique et à la convergence des axes de développement de Bernex et de Saint-Julien - Plaine de l'Aire, ce projet de renouvellement urbain met en œuvre la mutation d'une zone industrielle et artisanale en pleine activité vers un véritable centre-ville mixte et dense. Il constitue une pièce majeure du projet d'agglomération transfrontalière du Grand Genève.

Dans ce cadre, le site de la caserne des Vernets occupe une place importante, au bord de l'Arve, à proximité de services et d'équipements centraux, ainsi que sur l'une des entrées principales depuis le centre-ville pour accéder au vaste quartier Praille Acacias Vernets.

Le concept «place d'armes de Genève», développé conjointement par l'Etat de Genève et la Confédération, permet d'envisager la libération du site des Vernets au profit d'une nouvelle occupation qui s'inscrit dans la stratégie de développement du grand projet PAV. Ce concept prévoit la délocalisation de la caserne des Vernets, notamment sur le site d'Epeisses, moyennant un montage financier impliquant un groupe d'investisseurs à choisir par une procédure parallèle au présent concours. La libération du site doit permettre d'y réaliser un important programme de construction, prioritairement affecté au logement (environ 1'500 unités) et accompagné de services et d'activités.

2/ coordination avec l'appel d'offres pour investisseurs

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève (ci-après Conseil d'Etat) a chargé l'Office de l'urbanisme d'organiser sur les terrains des Vernets, propriétés de l'Etat de Genève, un concours investisseurs-architectes sous la forme d'une double procédure visant à choisir, pour l'une, un groupe d'investisseurs et pour l'autre, un architecte concepteur de l'aménagement du site et du projet pour une première tranche de réalisation, représentant environ le quart de la globalité du programme.

La procédure de sélection pour le groupe d'investisseurs a été initiée préalablement au présent concours et sera finalisée une fois connu le projet lauréat du concours d'architecture. Dans le cadre de leur offre finale, les investisseurs devront s'engager à mandater le lauréat du concours pour la réalisation du 75 % du programme du concours. Le concours de projet d'architecture est conduit de manière indépendante de l'appel d'offres pour investisseurs. Les investisseurs sélectionnés pour remettre une offre ont toutefois été invités à donner un avis sur les projets retenus au second degré du concours auprès d'une commission qui en a synthétisé les appréciations pour renseigner le Jury du concours d'architecture.

3/ organisateur et maître d'ouvrage

La République et Canton de Genève organise en tant que maître d'ouvrage une mise en concurrence pour le secteur des Vernets. L'organisation technique de la procédure est assurée par le bureau Fischer Montavon + Associés en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

4/ genre de concours

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte à deux degrés tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142, édition 2009. A l'issue du premier degré, le Jury sélectionne au maximum 10 projets pour la poursuite des études au second degré. Un seul lauréat sera désigné à l'issue du concours, soit du second degré.

5/ périmètre

Situé sur le territoire de la Ville de Genève, le périmètre de projet, d'une surface globale de 60'900 m², est délimité par la rue Hans-Wilsdorf, le quai des Vernets, la route des Acacias et la rue François-Dussaud.

Les parcelles 2431, 2812, 4084, 2119, 2120, 2121 et 2575 sont occupées par des immeubles prioritairement dédiés aux logements, qui sont à maintenir et ne peuvent être modifiés par le projet. Les nouvelles constructions ne pourront pas s'implanter sur ces parcelles.

La conception des espaces extérieurs et, notamment, les liaisons de mobilité douce, pourront toutefois utiliser les espaces libres de ces parcelles. Plus de 80 % du périmètre, c'est-à-dire les parcelles numéros 4085 de 46'534 m² et 1453 de 1'614 m², propriété de l'Etat de Genève, sont actuellement occupées par une caserne militaire.

Elles sont mises à disposition de la Confédération suisse via un droit de superficie distinct et permanent (DDP).

La caserne libèrera les terrains aux alentours de 2020, probablement dès 2018.



6/ objectif du maître d'ouvrage

L'Etat de Genève entend promouvoir un projet exemplaire sur le site concerné, tant sur le plan environnemental, que de la gestion des mobilités, de la diversité des activités, des mixités sociales et générationnelles, de l'accès aux services, des possibilités d'échange, de la complémentarité des espaces, de la qualité urbanistique et architecturale que de son intégration dans le quartier, aux différentes phases de sa réalisation, en prenant également en compte son évolution future.

Les futurs bâtiments, qui abriteront principalement des logements, doivent favoriser la création d'espaces collectifs, semi-publics et publics en dialogue avec le contexte urbain. Ils intégreront des lieux et des services communautaires favorisant le lien social et une pression réduite sur l'environnement par une mise en commun de ressources. Les logements seront de grande qualité, économiques et diversifiés. Conçus de manière innovante, ils répondront aux besoins prépondérants prévisibles de la population durant leur cycle de vie. Ils seront exclusivement à caractère locatif et, pour deux tiers, d'utilité publique, ce qui implique des contraintes économiques liées à des loyers contrôlés. Leur niveau de confort procurera un cadre de vie adéquat, à l'abri des nuisances et avec une consommation énergétique responsable.

Le site des Vernets faisant partie du grand projet Praille Acacias Vernets, il poursuit l'objectif de l'exemplarité environnementale. Les trois piliers du développement durable, environnemental, social et économique, sont la base et la référence du projet. La performance du quartier est appréciée sur la durée, intégrant la construction, l'exploitation, l'entretien, sa transformation et sa démolition.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté en mars 2009 une résolution invitant à réaliser «un quartier exemplaire sur le plan du respect de l'environnement». Cette volonté d'exemplarité environnementale s'inscrit en adéquation avec les politiques environnementales de la Confédération et celles du canton, définies dans le plan directeur cantonal 2030, le Concept cantonal de l'environnement et les différentes planifications directrices sectorielles. Elle se traduit, pour certaines thématiques, par des enjeux environnementaux forts avec une incidence spatiale notable, voire déterminante, sur l'urbanisation du site du périmètre Praille Acacias Vernets. L'opération Les Vernets veillera à respecter au mieux cette volonté politique.

7/ programme

/1 programme général et programme de projet

Le secteur Acacias-bords de l'Arve (L10788) où se situe le périmètre du concours est dévolu à une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes, comportant des logements, des activités tertiaires, des entreprises sans nuisances ou moyennement gênantes, avec une nette prédominance de logements (80 % au moins). Le participant doit interpréter les données programmatiques décrites dans le tableau ci-après comme des ordres de grandeur, tout en respectant les minimums prescrits ainsi que le ratio de 1/3 pour les logements non LUP. Les surfaces brutes de plancher (SBP) requises correspondent aux surfaces des locaux habitables (pour logement ou activités), y compris les murs, façades et systèmes distributifs. Ne sont pas pris en compte les locaux techniques, buanderies d'immeuble, caves, dépôts, parkings, balcons ouverts, terrasses, etc. La norme ORL (document [18]) détaille de manière compréhensible et suffisamment simple les surfaces prises en compte. Les surfaces totales prescrites par affectation sont un minimum à garantir par le projet, celui-ci pouvant éventuellement proposer des quantités légèrement plus importantes. Les surfaces de plancher des immeubles à conserver dans le périmètre ne font pas partie de la programmation et ne sont pas à intégrer dans les calculs.

Programmation générale pour les nouvelles constructions du périmètre faisant l'objet du projet urbanistique du premier degré

affectation	nouvelles surfaces (SPB)
HBM LUP (22 %)	29'000 m ²
HM LUP et/ou HLM LUP (28 %)	36'000 m ²
ZD-LOC LUP (17 %)	22'000 m ²
ZD-LOC non-LUP (33 %) max 1/3 du total logement	43'000 m ²
total logement (100 %)¹	130'000 m²
activités tertiaires (38 %)	12'000 m ²
activités secondaires (38 %)	12'000 m ²
commerces (12 %)	4'000 m ²
équipements de proximité (12 %)	4'000 m ²
total activités (100 %)	32'000 m²
école primaire	4'100 m²

¹ Le nombre total de logements à construire est d'environ 1'500, dont 1'200 logements d'env. 100 m² SBP en moyenne et 300 chambres (logements ou studios) pour étudiants. Les logements étudiants devront être comptabilisés dans au moins deux des quatre catégories de logement susmentionnées.

Programmation spécifique pour le concours de projet architectural à développer au second degré (objet du mandat à la clef)

affectation	SBP	nombre de logements env.
HBM LUP (22%)	7'200 m ²	70
HM LUP et/ou HLM LUP (28 %)	9'100 m ²	90
ZD-LOC LUP (17 %)	5'500 m ²	55
ZD-LOC non-LUP (33 %)	10'700 m ²	105 (max 1/3 du total logement)
total logement (100 %)	32'500 m²	320

Les autres affectations prévues par le programme général peuvent être partiellement intégrées à cette partie du projet par les concurrents, à l'exception de l'école primaire.

/2 logement

La surface dédiée aux logements LUP représentera les 2/3 des surfaces de logement proposées par le participant. Les différentes catégories de logements d'utilité publique mis au bénéfice de prestations LGL de l'Etat visent différents plafonds de loyers à respecter selon les normes en vigueur; ces derniers conditionnent les personnes qui pourront y accéder en fonction de leurs revenus et de la composition du ménage :

- bénéficiaires des logements HBM: personnes à revenu très modeste;
- bénéficiaires des logements HLM: personnes à revenu modeste;
- bénéficiaires des logements HM: personnes à revenus variés (de modeste à moyen).

Il n'est pas souhaité de marquer de différences fondamentales en terme de qualité du logement entre les différentes catégories de logements LUP.

Une mixité des catégories de logements subventionnés au sein d'un même bâtiment pourra être envisagée, tout en considérant la spécificité des futurs maîtres d'ouvrage et des publics visés, notamment pour la catégorie HBM qui est en principe exploitée par des fondations immobilières de droit public étatiques ou communales.

L'implantation de cette catégorie de logements dans des immeubles spécifiques sera un avantage pour le montage opérationnel et l'exploitation immobilière.

Tous les logements d'utilité publique LUP doivent impérativement respecter les prescriptions légales et réglementaires en vigueur, notamment la Loi sur le logement et la protection des locataires (LGL) du 4 décembre 1977 et son règlement d'exécution (RGL) du 24 août 1992. Le décompte des pièces se fait selon le RGL. Les normes d'équipements du RGL devront en principe être respectées, les minima RGL devant être considérés également comme des maxima. Les données suivantes sont à prendre en compte au plus près :

- ne pas dépasser une moyenne de 25 m² par pièce pour la surface brute de plancher (SBP) affectée au logement;
- ne pas dépasser 90 m³ par pièce;
- obtenir un ratio surface nette / surface brute (SPB) de 0.6 au minimum;
- obtenir un ratio surface de l'enveloppe hors sol + toiture / surface brute (SPB) de 0.7 au maximum;
- l'application stricte des minima du RGL pour les équipements sanitaires devra être respectée;
- tous les accès, paliers et seuils seront traités afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (poussettes, chaises roulantes).

Concernant la répartition des types d'appartements demandés, 60% doivent être des logements de 4 pièces ou moins. Au maximum, 10% de logements doivent être égaux ou supérieurs à 5,5 pièces. Exemple de répartition :

- 3 pièces, environ : 25 %;
- 4 pièces, environ : 40 %;
- 5 pièces, environ : 30 %;
- 6 pièces, environ : 5 %.

A priori, les attiques sont à proscrire pour des raisons de coûts. Les duplex sont également à éviter pour des questions d'accessibilité. Les constructions devront être non seulement économiques du point de vue du coût de la construction, mais aussi de celui de l'entretien et de l'exploitation. Le choix des matériaux s'effectuera en considérant l'ensemble de leur cycle de vie afin de réduire la consommation en énergie grise. Le potentiel d'économie inhérent à l'optimisation du concept constructif (volumes, structure porteuse, fonctionnement, organisation, flexibilité...) sera exploité. L'Etat de Genève encourage des solutions innovantes d'habitation, tant typologiques qu'économiques.

logements à loyers libres

La surface dédiée aux logements à loyers libres représentera au plus un tiers des surfaces totales de logements proposées par le participant.

Il n'est pas souhaité de marquer de différence fondamentale entre les logements LUP et ceux à loyers libres. Les logements à loyers libres pourraient avoir des surfaces un peu plus généreuses. La surface brute moyenne par pièce peut dépasser les 25 m² admis pour les logements LUP, mais au maximum à 28 m² pour autant que l'économie du projet général le permette. Il sera éventuellement admis de faire du logement dit diversifié, à typologie innovante ou avec un standard de finition supérieure. Concernant les équipements (sanitaires, armoires), le RGL s'applique à ce type de logement.

/3 activités et équipements

La surface dédiée aux activités mixtes se limitera à un maximum d'environ 20 % de la surface totale des SBP à réaliser dans le périmètre.

Les surfaces doivent permettre des usages multiples, sans que cette flexibilité soit d'un coût d'investissement et d'exploitation élevé. Le souhait d'avoir des surfaces d'activités de qualité avec une grande flexibilité d'utilisation est important pour pouvoir insérer prioritairement dans ces lieux des superficiaires du PAV à reloger ainsi que des équipements publics de proximité, tels que crèche, etc. Le maître d'ouvrage rend attentif le participant à la problématique de la nuisance sonore (activités / logements) et à la nécessité d'offrir une accessibilité judicieuse à chaque fonction. Cet aspect est particulièrement important pour les activités secondaires qui génèrent plus de nuisances et du trafic motorisé plus intense, réparti sur la journée. Les commerces sont à implanter au rez-de-chaussée, prioritairement en front de rue, notamment sur François-Dussaud, ou pour renforcer des polarités liées à des espaces publics structurants. La hauteur de vide utile demandée est en moyenne de 3,5 m, répartie à raison de :

- 4,5 m pour 1/3 des locaux ;
- 2,5 m pour 1/3 des locaux ;
- 3,5 m pour 1/3 des locaux.

équipements de proximité

La qualité de vie des habitants dépendra de la nature et du nombre des équipements prévus et de leur intégration au quartier. Le programme des équipements d'une surface totale d'environ 4'000 m² SBP comprendra notamment :

- une crèche de 100 à 120 places (1'200 m²) comprenant des espaces destinés aux enfants d'âge préscolaire (bébés, petits, moyens et grands), des espaces de réunion et des locaux administratifs. Une place de jeux attenante est également nécessaire ;
- un espace à vocation socioculturelle de type maison ou espace de quartier d'environ 850 m² comportant, notamment, une salle d'environ 150 m², divers ateliers, une cuisine (40 m²) et un réfectoire (150 m²).

L'affectation exacte des surfaces restantes n'est pas encore définie. Sont notamment envisagés un centre d'action sociale (environ 600 m² SBP), une salle polyvalente de 400 m² SBP ainsi que des équipements culturels.

école primaire

Autant que possible, le terrain destiné à recevoir l'école sera d'accès facile, tenant compte des nuisances en général et des dangers de la circulation en particuliers et d'une surface suffisamment grande pour laisser au groupe scolaire un isolement suffisant du reste de la programmation du site. Un terrain de 6'000 m² minimum doit être réservé à ce programme. Le groupe scolaire doit pouvoir intégrer 16 à 20 classes de 80 m² ainsi que des salles spéciales (env. 100 m²) une salle de gymnastique (30 m x 16 m et 7 mètres de hauteur) et divers locaux pour un total de 4'100 m² SBP.

Tous les locaux destinés à l'enseignement ont une hauteur (vide fini) de 3 mètres au minimum, hormis la salle de gymnastique. Afin d'offrir les conditions les plus favorables à la santé des enfants et à l'enseignement, l'orientation des classes la plus recommandée est le sud-est. Le préau et les abords constituent des parcs publics pour la population et sont laissés en libre accès en dehors des heures d'ouverture des écoles. Le préau doit être clairement identifié, séparé des parcours motorisés et ne doit pas être traversé par des parcours piétons publics. Une surface minimum de 2'300 m² de préau est à prévoir. Le programme de l'école fera l'objet d'un concours réalisé par la Ville de Genève.

/4 stationnement, circulation, accès

S'agissant du principal levier permettant de limiter les impacts de trafic (environnementaux, fonctionnement du réseau, etc.), le concept de stationnement est un élément important de politique publique afin de garantir le fonctionnement du quartier. Il est donc prévu d'appliquer une politique restrictive en matière de stationnement pour les pendulaires et les visiteurs (voitures et deux-roues motorisés). Une partie de l'offre de stationnement doit pouvoir être évolutive constructivement (possibilité de convertir des SBP de stationnement pour d'autres fonctions).

besoins liés au périmètre du projet

Sur la base de la programmation générale (chapitre 4.1), les besoins en stationnement du projet de la caserne sont évalués à environ 600 places de stationnement pour voitures, 300 places de stationnement pour deux roues motorisés et 3'000 places de stationnement vélos.

Il s'agit de préciser que l'offre de stationnement vélos ne doit pas être localisée entièrement en sous-sol. Dans le principe, il est préconisé la création de 1'000 places en ouvrage, 1'000 places en accès de plain-pied (intérieur ou extérieur) et 1'000 places en réserve à planifier dans les espaces publics du quartier en vue d'une réalisation future.

besoins en véhicules motorisés pour les développements futurs connexes

En outre, comme mentionné au chapitre 3.8, le concept multimodal a identifié la parcelle de l'actuelle caserne comme un endroit propice à la création d'un parking centralisé de quartier. L'objectif est principalement de regrouper le stationnement pour les habitants des futures opérations proches de la parcelle (moins de 300 m) afin de préserver des nuisances le cœur de ces îlots. Le but est également que les pouvoirs publics gardent une maîtrise de l'offre de stationnement habitants de sorte à ce qu'il ne soit pas détourné pour d'autres usages (pendulaire). Le besoin a été évalué à 225 places de stationnement pour voitures et 100 places pour deux-roues motorisés.

besoins en voitures visiteurs des infrastructures sportives

Le projet Les Vernets est une belle opportunité pour centraliser et mutualiser les besoins en stationnement visiteurs des équipements sportifs des Vernets et d'une partie du quartier des Acacias. Pour y répondre, il est souhaitable de ménager dans le périmètre du concours la possibilité de création d'environ 200 places visiteurs, venant en remplacement du parking visiteur du centre sportif des Vernets.

synthèse des besoins en stationnement

affectation	places voitures	places deux-roues motorisés	places vélo
besoin du périmètre	600	300	3'000
besoins pour développement futurs	225	100	
besoins visiteurs	200		
total	1'025	400	3'000

accessibilités

Les accès motorisés devront se faire de manière à éviter au maximum la génération de trafic dans les rues secondaires et quartiers adjacents. Ils devront être conçus afin de ne pas perturber le fonctionnement des carrefours Acacias-Dussaud et Dussaud-Wilsdorf ainsi que la progression des lignes de bus sur la rue François-Dussaud.

Les accès au parking souterrain à prévoir dans le périmètre du concours se feront depuis la rue François-Dussaud ainsi que, uniquement par tourner à droite, depuis la route des Acacias. L'accès au parking souterrain devra s'intégrer le plus discrètement possible dans le site et éviter que son accessibilité et sa sortie ne soient une nuisance pour les espaces publics de ce périmètre.

La volonté est de ne pas avoir de places de stationnement en surface, si ce n'est le strict minimum pour des problèmes de sécurité, d'approvisionnement ou de déménagement.

stationnement pour vélos

En règle générale, et sous réserve des prescriptions décrites plus haut, les places pour vélos doivent être facilement accessibles, de plain-pied, proches des entrées des immeubles, aisées à surveiller et équipées contre le vol. Lorsque les places se trouvent à l'extérieur, elles doivent être abritées et sécurisées.

/5 espaces publics et aménagements extérieurs

Une attention particulière doit être portée sur le traitement et la qualification des aménagements extérieurs, en particulier en vue de la création d'espaces publics complémentaires et attractifs, ainsi que de la création d'un paysage urbain de grande qualité. Les propositions devront s'intégrer dans le concept d'ensemble défini par les planifications supérieures et faire corps avec le contexte.

La conception des aménagements extérieurs sera très étroitement liée à celle des accès aux logements, aux activités et aux équipements publics. Ils font partie intégrante du projet comme lieux de rencontres, de vie et de détente, ainsi que comme prolongement des équipements publics. La densité du programme et l'imbrication des activités sont à exploiter pour créer cette attraction recherchée par le maître d'ouvrage.

Les qualités spatiales, ambiances et valeurs d'usage seront traitées dans une recherche de complémentarité. Des gradations seront à trouver entre divers degrés de vitalité sociale et d'intimité, en cohérence avec la conception et la programmation des espaces intérieurs.

Tous les espaces publics et collectifs du projet doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

8/ critères d'appréciation

Le Jury a apprécié les projets du point de vue de leur qualité et de leur cohérence, de leur adéquation avec le site, existant et en devenir, ainsi que des réponses au programme et aux objectifs du maître d'ouvrage. Les propositions étaient plus particulièrement jugées sur la base des critères suivants, sans ordre de priorité ou de pondération :

Au premier degré :

- la qualité générale de l'insertion du projet dans le site et dans son contexte plus large, prenant en compte son évolution à moyen et long terme ;
- la capacité du projet à associer une forte densité avec une grande qualité de vie, sociale, économique et environnementale ;
- la pertinence des volumes bâtis, tant du point de vue de l'habitabilité et des usages de fonctions hébergées que des valeurs d'image et d'usage des espaces libres qu'ils permettent de générer ;
- la qualité et l'identité des espaces publics, leur effet structurant à l'échelle de

la pièce urbaine comme à celle du secteur Acacias et leur fonction dans l'accessibilité multimodale ;

- la cohérence de la répartition des éléments de programme avec les morphologies proposées, la vocation des espaces publics attenants ainsi qu'avec les contraintes et potentialités du contexte ;
- la capacité du projet à répondre à l'exemplarité environnementale attendue ;
- la stratégie opérationnelle envisagée et l'économie générale du concept urbanistique.

Au second degré :

- la pertinence de l'organisation proposée aux diverses échelles du projet, des cohabitations fonctionnelles, des circulations intérieures ou extérieures, des diversités d'appropriation spatiale et des ambiances ;
- la qualité architecturale, fonctionnalité, flexibilité et diversité typologique de la proposition, notamment pour les logements, tant dans leur typologie que dans leur relation avec l'extérieur et avec les autres fonctions du programme ;
- la qualité des espaces collectifs intérieurs et extérieurs, intégration et qualité des équipements de proximité ;
- la rationalité économique architecturale et constructive, notamment pour les LUP (les ratios volume par pièce, surface nette / surface brute et surface d'enveloppe / surface de plancher serviront de référence chiffrée pour l'appréciation) ;
- l'adéquation entre les choix constructifs, le concept énergétique, les principes de matérialisation et les aspects économiques, considérés sur un cycle long ;
- la capacité du projet à répondre à l'exemplarité environnementale attendue ;
- la faisabilité de la solution proposée par rapport au cadre légal en vigueur et au phasage de la réalisation.



9/ composition et rôle du Jury

président

M. Jacques Lucan, architecte, Paris

vice-président

M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme, République et canton de Genève

membres

M. Sébastien Beuchat, directeur, direction générale de la nature et du paysage, DETA, République et canton de Genève

M. Vinh Dao, office du logement, DALE, République et canton de Genève

M. Francesco Della Casa, architecte cantonal de Genève

M. Xaveer De Geyter, architecte, Bruxelles

M. Olivier Fazan Magi, architecte, Lausanne

Mme Isabel Girault, directrice générale, office de l'urbanisme, DALE, République et canton de Genève

M. Christophe Girot, architecte-paysagiste, Zurich

M. Bruno Krucker, architecte, Zurich

M. Yves Lion, architecte-urbaniste, Paris

M. Marcel Meili, architecte, Zurich

M. Philippe Moraga, office des bâtiments, DF, République et canton de Genève

M. Dominique Salathé, architecte, Bâle

M. Pascal Thurnherr, président, Association pour l'animation des Acacias

Mme Bojana Vasiljevic - Menoud, directrice, service d'urbanisme, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

M. Walter Vetterli, directeur, service d'étude de l'impact sur l'environnement, direction générale de l'environnement, DETA, République et canton de Genève

suppléants

M. Giorgio Bello, architecte, Genève

Mme Natacha Guillaumont, architecte-paysagiste, Genève

Mme Nathalie Luyet, directrice du développement urbain PAV et Interfaces CEVA, office de l'urbanisme, DALE, République et canton de Genève

M. Philippe Meylan, architecte, Ville de Genève

M. Ruben Villenave, chef de projet, service PAV, office de l'urbanisme, DALE, République et canton de Genève

Les membres du Jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participants, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le Jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Pour son jugement, le Jury peut faire appel à l'avis de spécialistes-conseils.

Les personnes suivantes sont pressenties pour cette tâche:

M. Jean-Louis Aubert, office du logement, DALE, République et canton de Genève

M. Fabien Héritier, direction générale de la mobilité, DETA, République et canton de Genève

Mme Anne Nguyen, spécialiste en sociologie

Mme Amélie Rousseau, direction générale de la nature et du paysage, DETA, République et canton de Genève

M. Fabrice Profit, spécialiste en économie de la construction

M. Hervé Lefebvre, direction générale de l'environnement, DETA, République et canton de Genève

M. Alain Mathez, direction des autorisations de construire, office de l'urbanisme, DALE, République et canton de Genève

à définir, représentants de chaque groupe d'investisseurs sélectionné dans la procédure d'appel d'offres, sous réserve de conflit d'intérêt avec les équipes retenues au second degré

La liste des spécialistes-conseils n'est pas exhaustive. Le Jury et l'organisateur se réservent le droit de la compléter en cours de procédure, en fonction des questions qui se poseront lors de l'examen des projets.

10/ prix et mentions

Le Jury dispose d'une somme globale de CHF 325'000.- HT pour l'attribution d'environ 4 à 6 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009. Le Jury peut répartir une part de la somme globale de manière égale entre chacun des participants au second degré. La somme globale a été calculée selon les directives SIA pour un ouvrage dont le coût CFC 2 et 4 est admis à CHF 95'000'000.- HT et d'une majoration de 30% pour prestations complémentaires. La somme globale correspond au double de la valeur de la prestation demandée, soit environ au double de 1'000 heures au taux moyen horaire de CHF 160.-

Le Jury peut classer les travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, à condition que la décision du Jury ait été prise au moins à la majorité des 3/4 des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du Jury qui représentent le maître d'ouvrage.

11/ calendrier

Le concours s'ouvre le 9 juillet 2013 par la publication sur le site Internet www.simap.ch et sur la Feuille d'avis officielle du canton de Genève (FAO).

lancement et degré 1

publication du concours avec avis officiel	9 juillet 2013
questions des participants	26 juillet 2013
réponses prévues au	9 août 2013
date limite d'inscription pour l'obtention	
de la maquette dans les délais	9 août 2013
retrait des maquettes par les participants	dès confirmation
	d'inscription
rendu des projets degré 1	28 octobre 2013
rendu des maquettes degré 1	14 novembre 2013
jury degré 1	mi novembre 2013

degré 2

lancement degré 2	début décembre 2013
questions des participants	6 janvier 2014
réponses questions	15 janvier 2014
rendu des projets degré 2	18 mars 2014
rendu des maquettes degré 2	3 avril 2014
jury degré 2	début avril 2014
publication des résultats	début mai 2014
remise des prix et exposition publique	mai 2014

12/ liste des projets rendus

ordre	devise		
1	Harri I	40	HAUTE COUTURE
2	droit de cité	41	développement
3	TATOO	42	ESCHYLE
4	STRUCTUROBJET	43	unagiornatapa
5	Roof party	44	SQAR
6	SERLIO	45	FÉDÉRATION
7	DERBORENCE	46	2 TIERS - 1 TIERS
8	Le Quartier	47	p2cf3jlmars
9	Les Squares de la Drize	48	MISE_EN_PLACE
10	dialogues	49	ASTEROID 323
11	MAGNOLIA	50	VENDREDI
12	SLOW	51	ONZE
13	ARVE FOREVER	52	OCTOPUS
14	JOLIE BRISE	53	HOMECOMING
15	PUBLIC	54	PATTERNS
16	fêteVERTnets	55	SOLEIL
17	les jardins volants de genève	56	CANOPÉE
18	TCACSDSR861	57	À CŒUR OUVERT
19	Les neuf Muses	58	LIVING CENTER
20	MIXITÉ	59	magnetic
21	KATAMINO	60	STREET LIFE
22	CHARGED VOID	61	WER
23	PIÈCE URBAINE	62	VO
24	PERGUSTE	63	SIWA
25	BABYLON	64	VIVRE EN VILLE
26	RCDUDAIPFPR82	65	MAGNOLIA
27	VIVE LE PAYSAGE	66	FERNAND
28	Sakura	67	TRIFOLIUM
29	_structures	68	green courts
30	ballerines	69	città visibile
31	BAPC668987	70	Elasticity
32	COURS À TA PLACE	71	TETRAPYLON
33	VERT-NET-VIDENCE	72	Daytona
34	ARCHIPEL URBAIN	73	1:9
35	HIGGS BOSON BLUES	74	equation
36	CASPAR	75	PUZZLE
37	LESDEUXCARRÉS	76	GLISSER VERS 02
38	CANDOLLE(S)		
39	SPACE ODDITY		

13/ premier degré

/1 projets admis au jugement et aux prix

Le Jury a siégé au complet les 18 et 19 novembre 2013, en conformité avec le règlement. Compte tenu des contrôles de conformité, le Jury décide à l'unanimité d'exclure le projet N°76 GLISSER VERS 02 du jugement, rendu hors délai.

Le projet n°29_structures ne présente aucune information sur les quantités des surfaces, tandis que le projet n°73 1:9 ne montre rien sur la répartition des fonctions programmatiques. Considérant que ce sont là des éléments essentiels pour l'appréciation des projets, ils sont exclus du jugement par 12 voix sur 17.

Tous les autres projets sont admis au jugement. Aucun projet ne présente d'écart important par rapport au programme. Tous les projets restants sont éligibles pour un prix.

/2 prise de connaissance des projets

Les spécialistes-conseil dans les domaines du logement (M. Jean-Louis Aubert), de la mobilité (M. Fabien Héritier) et de la sociologie (Mme Anne Nguyen) présentent préalablement leur évaluation des projets à l'ensemble des membres du Jury. Le Jury procède ensuite à un examen individuel des projets.

/3 sélection des projets

Première journée du 18 novembre 2013.

1^{er} tour de sélection

Les projets sont examinés un à un. Avec un seul vote favorable d'un membre du Jury, il est maintenu. A l'issue de ce passage, les projets n° 2, 5, 6, 7, 9, 10, 16, 17, 18, 20, 24, 31, 35, 37, 41, 43, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 63, 64, 65, 69, 70, 71, 74 et 75 sont écartés à l'unanimité du Jury. Une discussion est ouverte sur les projets qui n'ont qu'une ou deux voix. Il s'en suit que les projets n°4, 15, 19, 23, 27, 30, 39, 42, 51, 54 et 59 sont aussi éliminés.

Le Jury constate alors que 32 projets sont retenus.

2^e tour de sélection

Les 32 projets restants sont débattus en plénum puis les membres du Jury sont invités à réexaminer individuellement les projets avant de procéder au vote pour déterminer ceux qu'ils souhaitent retenir pour la suite de la sélection. Sont alors écartés à l'unanimité les projets n° 8, 13, 26, 32, 36, 40, 45, 60, 66 et 68.

22 projets obtiennent des voix pour la poursuite des débats à leur sujet.

Deuxième journée du 19 novembre 2013

En introduction, M. Zufferey, président de la commission d'évaluation, et M. Vaultier, AMO pour l'appel d'offres d'investisseurs, informent le Jury du cadre de cet appel d'offres et de sa coordination avec le concours de projet.

Ils précisent les modalités propres à chaque procédure, leur articulation et les précautions prises pour préserver l'anonymat des projets, ainsi que les éventuelles influences spécifiques de certains investisseurs sur le choix du Jury de concours de projet. Les avis de chaque spécialiste-conseil délégué par groupe d'investisseur seront présentés à une délégation composée de Mme Nathalie Luyet et de M. Xavier Fischer, qui, assistés de M. Vaultier, en feront une restitution synthétique au Jury lors du second degré du Jury le 7 avril 2014.

3^e tour de sélection

Une nouvelle discussion est tenue devant chaque projet en présence de tous les membres du Jury et suppléants. A l'issue de celle-ci, le Jury vote sur la sélection ou non de chaque projet. Les projets n° 1, 11, 28, 33, 57, 62 et 72 sont retenus à l'unanimité. Le projet n° 26 est retenu à la majorité.

Le Jury constate que 8 projets sont sélectionnés pour le second degré, conformément au programme qui en prévoit un maximum de 10.

Tour de repêchage

Avant de confirmer son choix, le Jury procède à un nouvel examen de tous les projets retenus au jugement. Dans ce cadre, le projet n° 14 est le seul retenu à la majorité des votes pour être intégré aux projets sélectionnés pour le second degré.

Projets sélectionnés pour le second degré :

ordre	devise
N° 1	Harri I
N°11	Magnolia
N°14	Jolie Brise
N°26	RCDUDAIPFPR82
N°28	Sakura
N°33	Vert-net-vidence
N°57	A cœur ouvert
N°62	VO
N°72	Daytona

14/ recommandations pour le second degré

Le Jury invite chaque concurrent à questionner son projet sur les aspects suivants :

Projet n° 1 Harri I

- relations entre les grandes figures (îlots) et les espaces publics qu'elles définissent, en vue de préciser notamment l'identité et l'usage de ces derniers ;
- statut de la place proposée sur le quai des Vernets, son rapport au front urbain sur l'Arve, ainsi que son articulation à la structure des espaces publics du périmètre de projet ;
- dimensionnement, confort et valeur d'usage des cours au cœur des îlots ;
- maîtrise des ombres portées des volumes émergents sur les constructions, cours et espaces publics ;
- possibilité de réaliser l'école en une étape indépendante tant en projet (concours) qu'en planification.

Projet n° 11 Magnolia

- rôle du jardin central dans le réseau des espaces publics de la ville, en corrélation avec le degré de perméabilité E/O et N/S pour la mobilité douce à travers le site ainsi qu'avec l'effet de césure intérieur/extérieur voulue par le bâti en particulier en rapport avec l'Arve ;
- statut, échelle et valeur d'usage des placettes en seuil de portes ;
- pertinence et, cas échéant, spécificité de la typologie de cour inscrite dans la grande forme constituant le corps du projet ;
- nature des espaces compris entre la grande forme et le bâti existant.

Projet n° 14 Jolie Brise

- pertinence de l'échelle et de la surélévation de la place centrale, en rapport avec la perméabilité du site pour les mobilités douces ; précision de son identité et de sa valeur d'usage ;
- position des fronts bâtis par rapport au réseau viaire et à la structure urbaine du contexte ;
- rapport à l'Arve en considérant qu'une utilisation des rives comme plage et espace de détente est incompatible avec le régime alpin du cours d'eau et avec le caractère naturel de ses rives.

Projet n° 26 RCDUDAIPFPR82

- matérialisation de la diagonale comme coupure construite et objet singulier dans le tissu ;
- emplacement et traitement emblématique de l'école ;
- problématique de l'exposition au bruit du bâti compact perpendiculaire à l'avenue François-Dussaud, à fort trafic (effets de réverbération).

Projet n° 28 Sakura

- pertinence de la surélévation de l'espace central, en rapport avec la perméabilité du site pour les mobilités douces ; précision de son identité et de sa valeur d'usage ;
- traitement des différences typologiques dans les unités de logements.

Projet n° 33 Vert-net-vidence

- pertinence des nombreuses traversées tant des îlots que du site entier ;
- pertinence de la position et de la morphologie des éléments hauts ;
- traitement et identité des espaces interstitiels à l'arrière des constructions existantes ;
- forte discontinuité du sol urbain produite par la surélévation du cœur de l'îlot, mise en rapport avec la perméabilité de celui-ci pour les mobilités douces.

Projet n° 57 A cœur ouvert

- implantation de l'école sur l'espace public majeur ;
- statut public ou collectif des cours et des traversées proposées ;
- qualité des espaces et des rapports de voisinage entre les nouvelles constructions et le bâti existant sur la route des Acacias.

Projet n° 62 VO

- position et volumétrie du bâtiment positionné à l'angle ouest de l'îlot ;
- traitement des rez-de-chaussée et de leurs relations aux espaces extérieurs, sur l'espace public comme sur les cours ;
- statut public ou collectif des cours et des traversées proposées.

Projet n° 72 Daytona

- systématisation des discontinuités et forte fragmentation du bâti ;
- concurrence ou complémentarité entre les entités de composition ;
- correspondance de la définition des espaces extérieurs avec le bâti, les constructions souterraines et leur caractère végétal ou minéral.

15/ second degré

Le Jury a siégé a siégé le 7 avril 2014. MM. François Longchamp, Xaveer De Geyter et Yves Lion étaient absents toute la journée, Mme Isabel Girault était absente jusqu'à 14h. Durant leur absence, les membres ont été remplacés par des membres suppléants, à savoir par M. Giorgio Bello, Mme Natacha Guillaumont, Mme Nathalie Luyet et M. Philippe Meylan.

/1 projets admis au jugement et aux prix

Après présentation des contrôles des projets, le Jury admet à l'unanimité tous les projets au jugement et à l'attribution de prix.

/2 prise de connaissance des projets

Les spécialistes-conseil présentent leur évaluation des projets à l'ensemble des membres du Jury. Ces spécialistes sont, par domaine de compétence :

- sociologie : Mme Nguyen ;
- nature et paysage : Mme Rousseau ;
- environnement : M. Lefebvre ;
- mobilité : M. Héritier ;
- logement : Mme Perret (en remplacement de M. Aubert) ;
- économie de la construction : M. Profit.

En complément à ces présentations, M. Fischer, AMO, restitue au Jury une synthèse de l'appréciation des différents groupes d'investisseurs qui ont pu évaluer les projets et qui ont été auditionnés par la commission d'évaluation de l'appel d'offres d'investisseurs en date du 2 avril 2014.

/3 sélection des projets

Après examen individuel approfondi, les projets sont mis en discussion au sein du Jury. A l'issue des délibérations quatre projets sont écartés à l'unanimité, soit les projets n° 1, 26, 57 et 72.

Le Jury constate que 5 projets sont retenus pour le classement final et l'attribution de prix et que ce chiffre est dans la fourchette définie par le programme.

Tour de repêchage

En vue de confirmer ou non son choix avant le classement, tous les projets en lice pour le second degré sont revus par le Jury. La sélection précédente est confirmée à l'unanimité.

Après ce dernier examen, le Jury procède au classement final.

A une très large majorité, le Jury décide d'attribuer le premier rang au projet n° 62 VO.

Le deuxième rang est ensuite attribué à l'unanimité au projet n° 28 Sakura.

Le troisième rang est attribué à une très large majorité au projet n° 11 Magnolia.

Le quatrième rang est attribué à la majorité au projet n° 33 Vert-net-vidence.

Le cinquième rang est enfin attribué au projet n° 14 Jolie Brise.

Attribution des prix et mention

Le Jury, en conformité avec le point 2.9 du programme, décide à l'unanimité de rémunérer toutes équipes retenues pour le second degré à hauteur de CHF 25'000.- TTC et attribue en sus les prix suivants :

1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix	Projet n° 62 VO	CHF 35'000.-
2 ^e rang – 2 ^e prix	Projet n° 28 Sakura	CHF 25'000.-
3 ^e rang – 3 ^e prix	Projet n° 11 Magnolia	CHF 20'000.-
4 ^e rang – 4 ^e prix	Projet n° 33 Vert-net-vidence	CHF 10'000.-
5 ^e rang – 5 ^e prix	Projet n° 14 Jolie Brise	CHF 10'000.-

16/ recommandations du Jury

Le Jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer aux auteurs du projet lauréat les mandats prévus au point 2.10 du programme, en vue de la réalisation du projet retenu et en considérant les commentaires de sa critique ainsi que les propositions qui suivent :

- dans le cadre de la planification de l'ensemble du périmètre, préciser les principes de définition spatiale et de matérialisation des espaces publics comme des cours d'immeubles, en renforçant leur identité propre et leur complémentarité ;
- dans ce même cadre, clarifier les règles d'implantation et d'expression de la tour par rapport à la composition urbaine du site ainsi que par rapport au contexte, notamment dans son dialogue avec les rives de l'Arve ainsi qu'avec le parc Baud-Bovy ;
- atténuer l'invitation à la traversée des cours par le public, dans le sens d'une hiérarchie des parcours à travers le quartier qui priorise clairement l'usage des espaces publics entre les figures bâties ;
- adapter le dispositif d'accès au parking enterré en limitant les nuisances pour le voisinage, existant et futur, en coordination avec les propriétaires voisins et en exploitant les synergies possibles avec d'éventuelles transformations sur leurs biens-fonds (surélévation, besoins en stationnement, aménagements extérieurs) ;
- traiter explicitement les toitures comme cinquième façade ;
- développer le projet en respect et valorisation des qualités relevées par le Jury, y compris pour la matérialisation architecturale de la partie du programme faisant l'objet du mandat d'architecte.

Il recommande également que toutes les dispositions utiles soient prises afin que les mandats d'architectes à attribuer par des tiers respectent les mêmes objectifs.

17/ approbation du Jury

Le présent document a été approuvé par le Jury (document original à disposition auprès de l'organisateur).

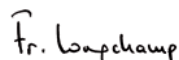
président

M. Jacques Lucan



vice-président

M. François Longchamp



membres

M. Sébastien Beuchat

M. Vinh Dao

M. Francesco Della Casa

M. Xaveer De Geyter

M. Olivier Fazan Magi

Mme Isabel Girault

M. Christophe Girot

M. Bruno Krucker

M. Yves Lion

M. Marcel Meili

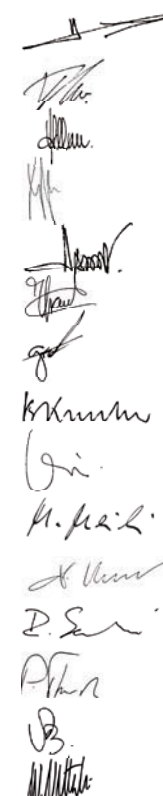
M. Philippe Moraga

M. Dominique Salathé

M. Pascal Thurnherr

Mme Bojana Vasiljevic-Menoud

M. Walter Vetterli



suppléants

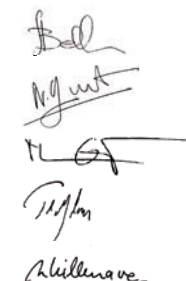
M. Giorgio Bello

Mme Natacha Guillaumont

Mme Nathalie Luyet

M. Philippe Meylan

M. Ruben Villenave



18/ levée de l'anonymat

Suite au classement, à l'attribution des rangs et prix et à l'établissement des recommandations à l'intention du maître d'ouvrage, le Jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les suivants.

En conclusion, il tient à relever l'énorme effort fourni par tous les concurrents, qu'il remercie chaleureusement, et la grande qualité des propositions reçues. Celle-ci, conjugée à la diversité des concepts développés, a permis au Jury de faire un choix pleinement satisfaisant, à la hauteur des enjeux importants que présente cette opération majeure pour le développement du secteur PAV comme pour l'avenir de la population de l'agglomération genevoise. Il se plaît également à constater que le projet lauréat figure parmi ceux qui ont été le mieux appréciés par les délégations des investisseurs potentiels, ce qui augure de bonnes conditions pour sa mise en œuvre.

projet lauréat

1^{er} prix et projet lauréat: n° 62
Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl
Atelier Descombes Rampini SA

Chemin Renou 2 - 1005 Lausanne - Suisse

architectes : Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl

architectes : Atelier Descombes Rampini SA, Genève - Suisse



Maquette 1^{er} degré

VO

Le projet parvient à créer à la fois des espaces fluides et familiers qui assurent la continuité de la ville et à implanter des figures fortes qui marqueront le renouveau d'un vaste quartier. L'agencement rigoureux des formes, allié à une diversité des perspectives et des volumétries, détermine une composition qui possède une vigueur propre à assurer la cohérence de ce très grand projet durant toutes les étapes à venir, de son mûrissement jusqu'à sa réalisation.

Le concept s'appuie sur une différenciation claire entre les espaces urbains, qui sont en continuité avec les espaces publics environnants, et les espaces au cœur des deux grands bâtiments de logements, chacun organisé autour d'un vaste jardin intérieur semi-public. Les deux grands îlots rectangulaires marquent les fronts de rues et offrent aux logements le calme et la verdure ensoleillée de leur jardin intérieur. Le contraste entre l'espace urbain et les cours des deux îlots est clairement assumé.

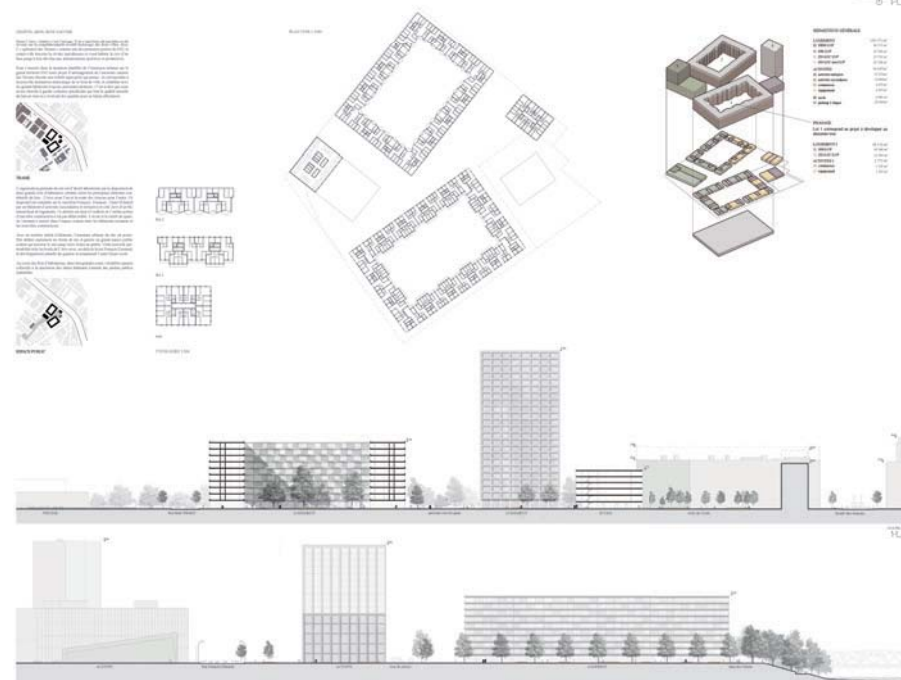
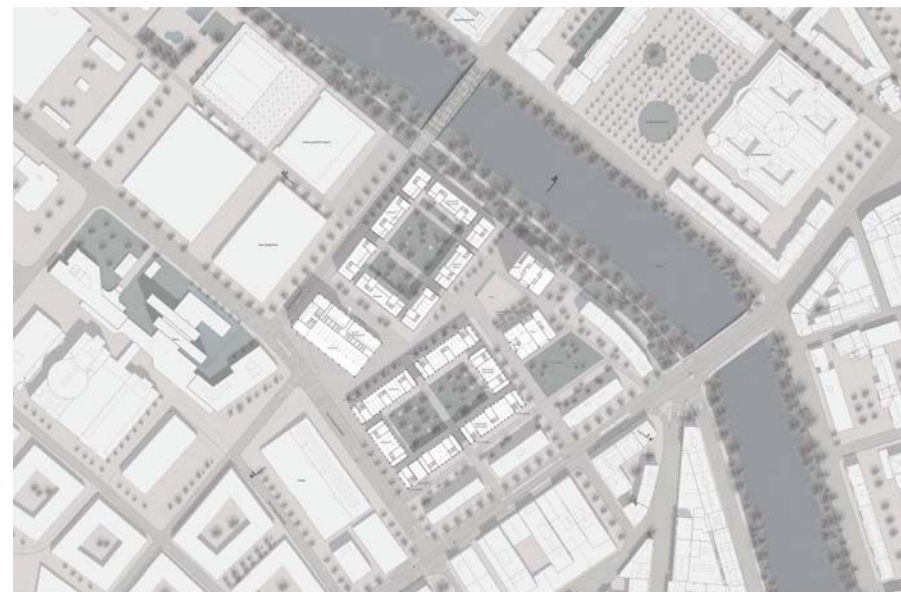
Les espaces urbains relient les bâtiments entre eux, offrent des respirations et établissent des connections précises avec l'environnement de l'opération des Vernets. La configuration de ces espaces évite habilement de les fermer sur eux-mêmes, et donc le risque de privatisation. Les jardins intérieurs aux deux grands bâtiments de logements sont des espaces qui distribuent les accès à ceux-ci et leur offre un dégagement paisible et lumineux. Le Jury relève que chacun de ces deux jardins intérieurs devrait faire l'objet d'un traitement différent, dans la mesure notamment où leur sous-sol n'est pas identique (pleine terre dans un cas, infrastructure de parking dans l'autre cas). Pour souligner leur privacité relative et leur complémentarité avec les espaces publics, le Jury considère qu'ils ne devaient pas être traversés aussi directement par les cycles et piétons. Pour ce qui est de l'espace urbain, son aménagement doit faire l'objet d'une conception d'ensemble et d'un soin particulier : traitement du sol, mobilier et plantations notamment.

En contrepoint, l'école, l'hôtel de bureaux et d'activités et la tour résidentielle articulent avec pertinence les espaces publics et expriment des fonctions spécifiques avec des volumétries complémentaires. L'hôtel de bureaux et d'activités assure une articulation urbaine à l'angle des rues François-Dussaud et Hans-Wilsdorf, et sa présence fait écho à un quartier qui possède de nombreuses activités commerciales et industrielles. Le regroupement de l'essentiel des activités dans un seul bâtiment, stratégiquement situé par rapport aux passages et pour sa visibilité, est efficace du point de vue du montage opérationnel et de la commercialisation de l'ensemble de l'opération. La tour, elle, est judicieusement implantée au nord des logements, ne leur portant ainsi pas ombre. Elle cadre à distance le front sud du parc Baud-Bovy, de l'autre côté de l'Arve, et confirme l'ancrage du projet vers le centre de la ville de Genève. Elle est aussi le signe de la nouvelle intensité du quartier Acacias-Vernets.

Les logements, rationnels et performants, bénéficient de vues et d'orientations diversifiées. Etant pour beaucoup à double orientation, ils profitent à la fois de l'espace urbain environnant et de l'espace des grands jardins intérieurs, variant ainsi leur ensoleillement selon les heures du jour. Le Jury apprécie la clarté du plan, organisant de manière rigoureuse les espaces servant et servis, ainsi que l'habileté du traitement des angles. Un ajustement des plans devra assurer le respect des ratios de surface et volumes par pièce pour les LUP, qui sont un peu dépassés à ce stade.

Le projet est peu explicite pour les aspects nature et biodiversité, mais il est évalué plutôt favorablement par les spécialistes-conseil, en particulier par les représentants des investisseurs ainsi que du point de vue économique, environnemental et de la mobilité. Sur ce point, le Jury déplore toutefois l'importance donnée aux dispositifs d'accès au parking enterré qui pénalise les logements existants le long de la route des Acacias, ceux-ci se trouvant entre deux sources de bruit routier. Pour coordonner un aménagement de qualité des espaces extérieurs entre ces bâtiments et le projet, il voit une opportunité à saisir dans la mise en commun du stationnement enterré, en particulier si des besoins nouveaux devaient découler d'une surélévation des immeubles existants.

Par une combinaison sensible de simplicité et de complexité, le projet est prometteur d'une grande qualité de vie, pour les futurs habitants et employés du site, comme pour les usagers de l'agglomération. Que le projet soit composé de cinq entités distinctes permet enfin un phasage efficace des opérations et un découpage en lots d'investisseurs qui conservent la cohérence et l'identité de ces mêmes entités.



Rendu 1^{er} degré

vo
extraits du rendu du 2° degré

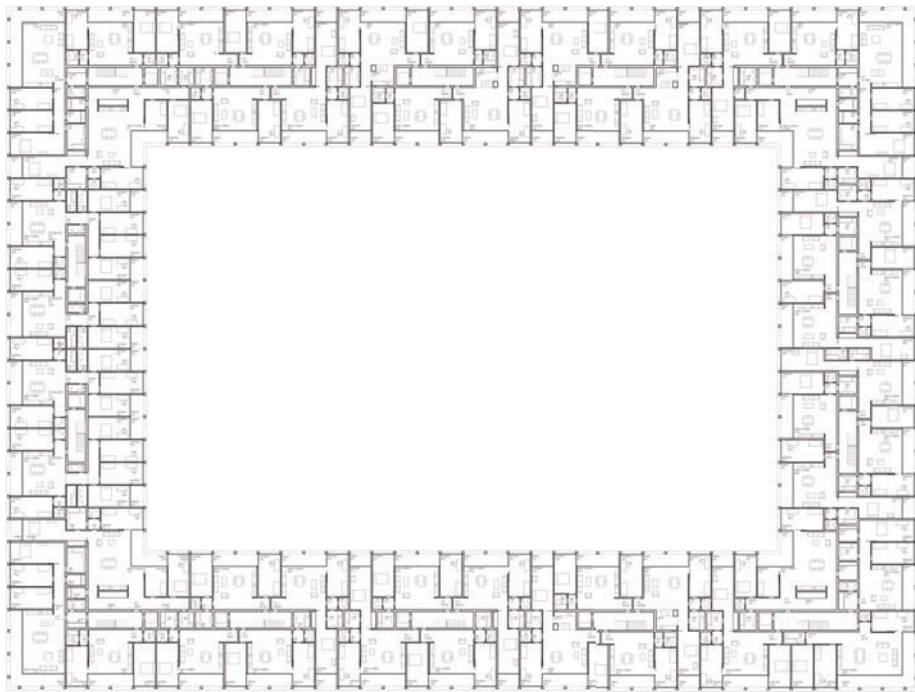


Maquette 2° degré

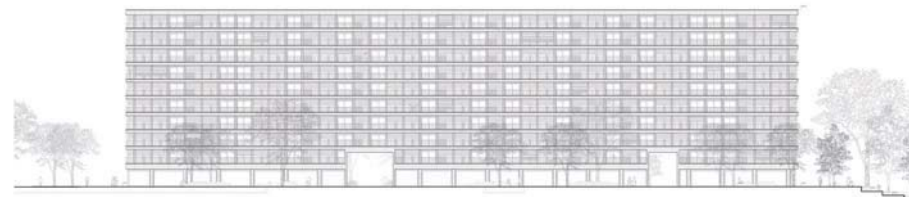


Plan de situation

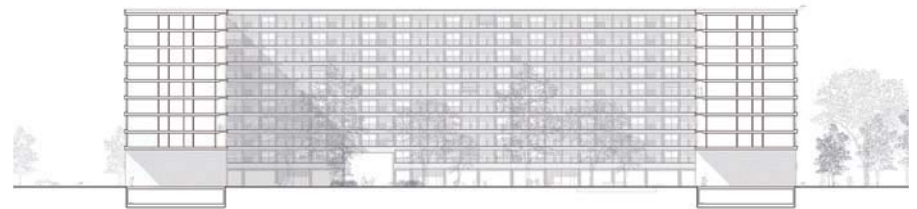
vo
extraits du rendu du 2^e degré



Plan type



Façade Est



Coupe longitudinale

vo
extraits du rendu du 2° degré



vo
extraits du rendu du 2° degré



Espaces publics

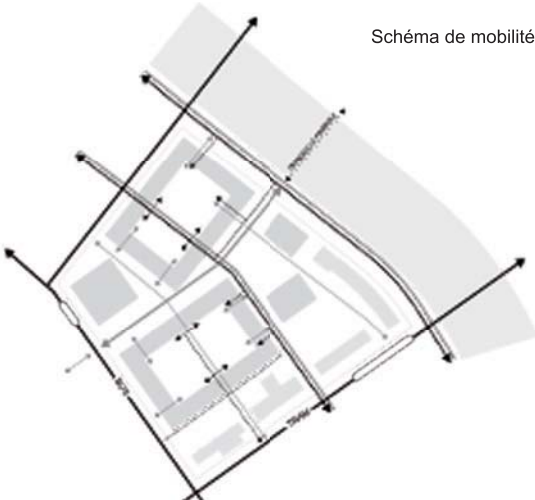
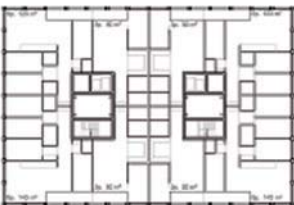


Schéma de mobilité



Etage type

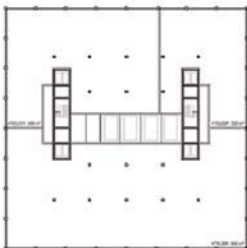


Rez-de-chaussée

Hôtel d'activités



Bureaux



Ateliers

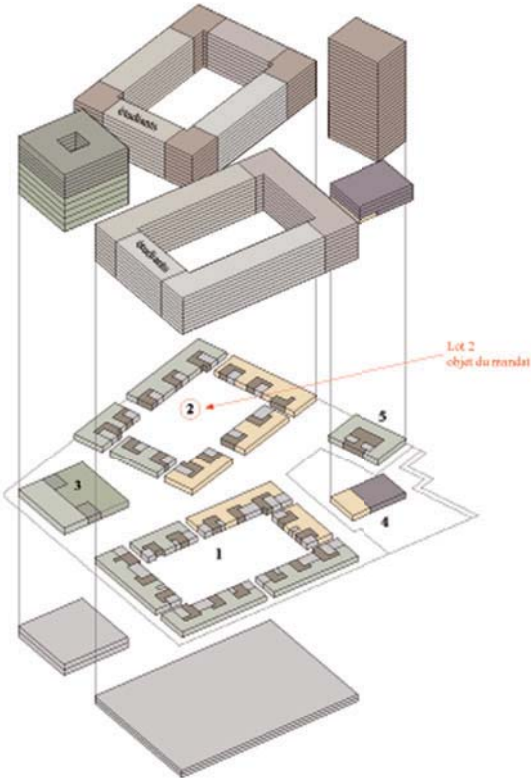


Livraison, commerces



Parking

Phasage opérationnel



RÉPARTITION GÉNÉRALE

LOGEMENT	132 503 m ²
■ HBM LUP	35 494 m ²
■ HM LUP	34 183 m ²
■ ZD-LOC LUP	22 047 m ²
■ ZD-LOC non LUP	40 779 m ²

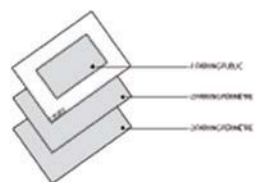
ACTIVITÉS	53 245 m ²
■ activités tertiaires	12 219 m ²
■ activités secondaires	11 455 m ²
■ commerces	5 093 m ²
■ équipement	4 476 m ²
■ école	4 000 m ²
■ parking 2 étages	18 806 m ²

PHASAGE

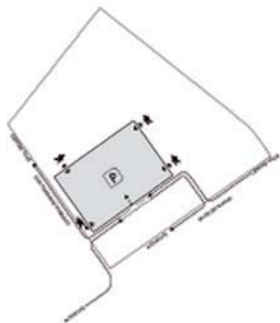
Les numéros de lots correspondant au phasage.

LOT 2	49 534 m ²
■ HM LUP	10 074 m ²
■ HM LUP	16 515 m ²
■ ZD-LOC LUP	6 511 m ²
■ ZD-LOC non LUP	16 836 m ²
■ commerce	2 171 m ²
■ équipement	1 301 m ²

vo extraits du rendu du 2^e degré



Mutualisation - parkings

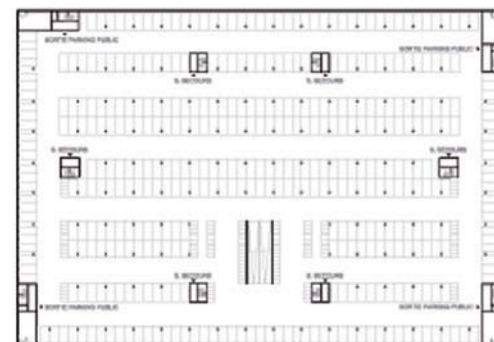


Accessibilité - parkings

Niveau -1 - parking public



Niveau -2 / -3 - parking périmètre



Coupe / façade





projets primés

2^e prix, projet n° 28
Berrel Berrel Krautler AG
ASP Landschaftsarchitekten AG
Metron Verkehrsplanung AG

Binzstrasse 23 - 8045 Zurich - Suisse

architecte : Berrel Berrel Krautler AG

collaborateurs : Raphael Krautler, Maurice Berrel, Susanne Schanz, Bianca Bëckle,
Daniel Kapr, Filip Grebac, Aramis Vincenzi

architecte - paysagiste : ASP Landschaftsarchitekten AG, Zurich - Suisse

collaborateur : Florian Seibold

ingénieur en mobilité : Metron Verkehrsplanung AG, Brugg - Suisse

collaborateur : Simon Vogt



Maquette 1^{er} degré

SAKURA

Les auteurs du projet « Sakura » proposent une imbrication subtile de trois îlots, lesquels s'ouvrent chacun sur un grand espace central, qui leur devient commun. De ce fait, ils créent une distinction très nette entre l'extérieur et l'intérieur d'une frange bâtie qui se positionne en front de rue, définissant avec précision l'enceinte du nouveau quartier. La hauteur de cette frange bâtie varie entre R+6 et R+9, à l'exception de trois émergences, positionnées à des endroits clés (intersections François-Dussaud et Hans-Wilsdorf, quai des Vernets et rue Hans-Wilsdorf et dans l'axe de la rue du Lièvre), où cette limite se positionne en retrait d'alignement. Ce dispositif génère à chaque fois un espace public secondaire, lequel fonctionne comme seuil d'entrée pour le grand espace interne.

Si le Jury a salué l'efficacité et la subtilité de cette stratégie d'implantation, il s'est toutefois interrogé sur le statut de cet espace central, dont l'appropriation sera prioritairement destinée aux habitants qui le circonscrivent. Il ne peut donc être considéré comme un espace public au sens propre, malgré une certaine porosité. Bien que les nombreux redents et diverticules qui composent cet espace interne lui assurent une fragmentation très diversifiée, certaines de ces alvéoles, en particulier pour les parties au nord des hauts gabarits, ne promettent pas des qualités d'ensoleillement attractives.

Le dispositif du parking, occupant une grande partie du sous-sol de l'espace central, est considéré par le Jury comme contradictoire avec l'idée d'un cœur d'îlot verdoyant et généreusement arborisé. Il n'est par ailleurs pas rationnel du point de vue statique, économique et du phasage. Les aménagements extérieurs sont majoritairement envisagés sur dalle. Le Jury regrette que, bien qu'agrémentés ici ou là de quelques buttes, ils ne laissent que la portion congrue aux plantations en pleine terre.

Si le concept offre de grandes qualités résidentielles et exploite pleinement l'opportunité rare de projeter sur une si grande parcelle au cœur de la ville, le Jury y décèle une identité suburbaine, marquée par l'introversion et une composition paysagère organique, inadaptée à un secteur où il juge essentiel d'affirmer la continuité urbaine avec un réseau maillé d'espaces publics définis par le bâti. Les typologies proposées pour les logements sont raffinées et attractives, même si quelques situations en vis-à-vis semblent un peu problématiques. La plupart des logements étant traversants, y compris pour les parties jour elles-mêmes, ils permettent aux habitants de jouir d'une double qualité de relation avec l'environnement extérieur, l'une urbaine et l'autre introvertie, ce qui est apprécié par le Jury.

L'expression architecturale, avec de grandes ouvertures horizontales, y compris dans les angles, est jugée peu crédible du point de vue de l'économie de la construction, mais le projet est plutôt bien noté par les autres indicateurs économiques. Le programme présente un déficit significatif de surfaces de plancher, notamment pour le logement, qui semble difficile à rattraper sans nuire à la qualité de l'ensemble. Les ratios de l'OCLPF sont également mal respectés ou difficiles à évaluer.

Le phasage de la réalisation paraît problématique. Pour garder intactes ses qualités architecturales et conceptuelles, il apparaît indispensable que l'opération soit réalisée en une fois par un groupement d'acteurs unique, ce qui semble peu réaliste en regard du processus prévu par le maître d'ouvrage.

En conclusion, le Jury considère que cette proposition s'apparente davantage à une île au cœur de la ville, plutôt qu'à un quartier se développant en continuité de celle-ci et créant une couture entre des entités actuellement fragmentées.



Rendu 1^{er} degré

SAKURA

extraits du rendu du 2° degré



Maquette 2° degré



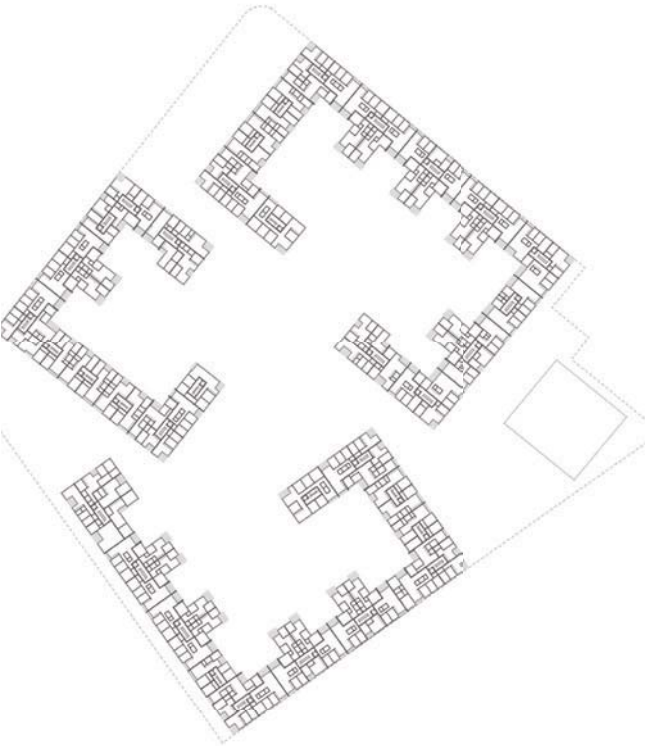
SAKURA

extraits du rendu du 2° degré



Plan de situation

SAKURA
extraits du rendu du 2° degré



Plan étage

Les éléments à caractère public du programme sont disposés sur les fronts extérieurs du complexe, et permettent toujours des vues traversantes vers la cour intérieure centrale, mais vers offrant différentes qualités spatiales.



Zone à caractère public
Zone dédiée aux habitants

Les bâtiments se développent légèrement en retrait sur les premiers deux étages lorsqu'ils bordent les places extérieures, renforçant ainsi le caractère public de ces espaces.

Des ateliers, ainsi que les équipements dédiés aux habitants sont disposés à l'intérieur de l'îlot.

Les espaces verts, au cœur du complexe, produisent une atmosphère calme, contrastant avec l'agitation et le bruit généré par les boulevards bordant le projet.

L'intérieur de l'îlot est formé d'une grande étendue bordée, où différents sous-espaces sont liés par l'habitat et où des vues croisées sont constamment possibles. Les grandes places



Place publique
Espace vert à l'échelle du quartier
Espace résidentiel
Espace secondaire

publiques sur les bords externes de l'îlot, conduisant naturellement à ce ventpasse ouvert de jour.
Le toit continu formé par la canopée abrite différents sous-espaces. La zone centrale constitue un espace vert à l'échelle du quartier, lieu calme et central, où se mêlent les différentes essences d'arbres issues des cours adjacentes. Des places secondaires sont ensuite générées devant les entrées des immeubles d'habitation.

La façade est constituée d'éléments préfabriqués en béton, et la structure des bâtiments est clairement lisible en façade. Celle-ci permet une grande flexibilité d'utilisation.



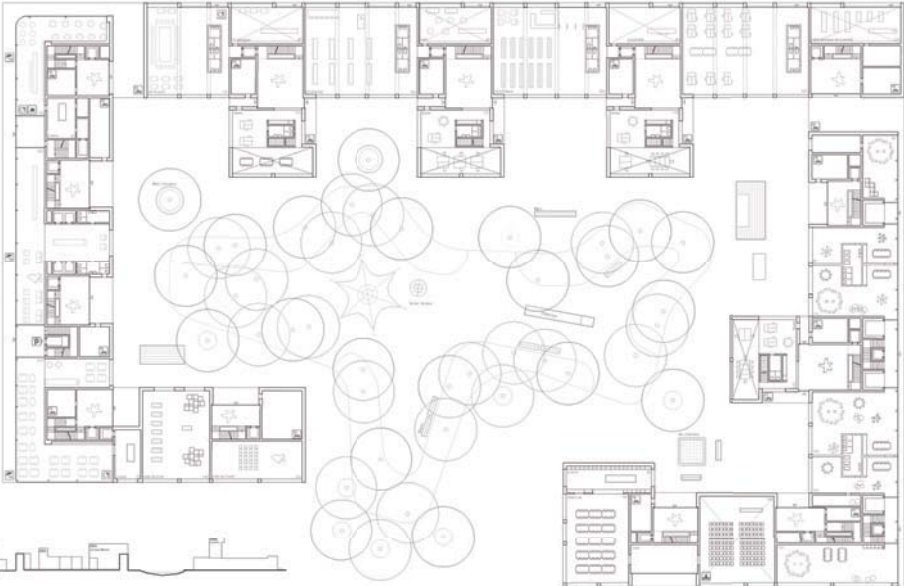
Le plan de l'usage de logements, de commerces ou bien d'un hôtel.
La forme des bâtiments permet une grande diversité de typologies, ainsi qu'une intéressante spatialité à l'intérieur des appartements.
Les salles de séjour des logements bénéficient toujours de deux orientations vers l'extérieur, et profitent également de loggias et de balcons.

L'accès au parking se fait par trois différentes rampes, et les parties privées sont clairement dissociées de celles ouvertes au public.

La division du complexe en trois volumes permet le déroulement optimal d'une construction en plusieurs phases.



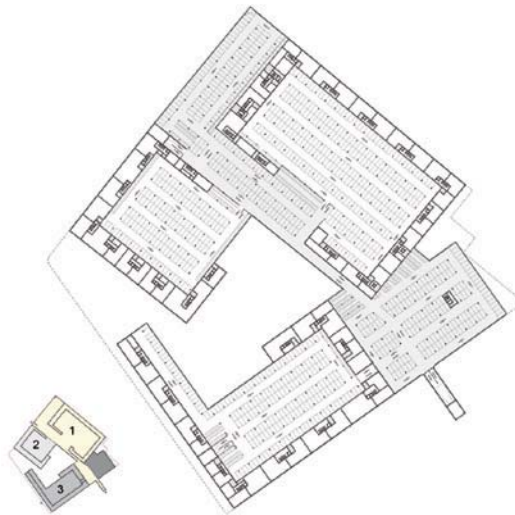
Plan de rez-de-chaussée



Coupe schématique

SAKURA

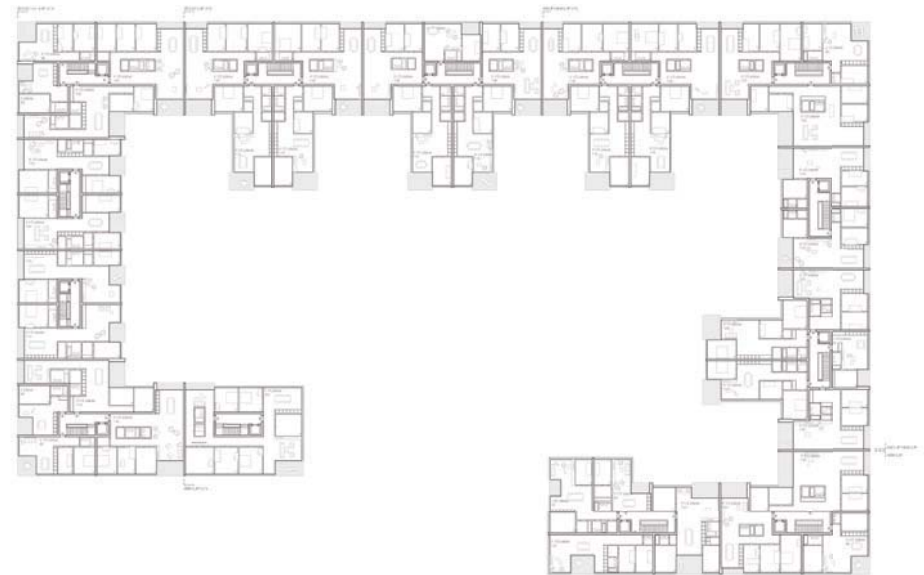
extraits du rendu du 2^e degré



Plan sous-sol



Coupe/élévation



Plan étage



Coupe BB'

3^e prix, projet n° 11
Dan Budik
Ciriacidis Lehnerer Architekten
Schmid Landschaftsarchitekten

Zweierstrasse 106-8003 Zurich-Suisse

architecte : Dan Budik

architecte : Ciriacidis Lehnerer Architekten, Zurich - Suisse

architecte - paysagiste : Schmid Landschaftsarchitekten, Zurich - Suisse



Maquette 1^{er} degré

MAGNOLIA

Le projet «MAGNOLIA» développe son parti d'îlot unique à redents et scandé de tours, pris lors du premier degré, tout en augmentant la hauteur du corps bâti de manière significative. L'équipe propose un parc public généreux au cœur de cet îlot en trapèze, sur lequel se replient des jardins résidentiels dans quatre poches adjacentes ainsi que dans une cour intérieure. L'îlot affirme un front de rue clair, ponctué de six tours qui s'imposent aux angles.

Le projet crée une distinction nette entre un extérieur urbain et un intérieur à caractère suburbain. Il joue sur ce contraste pour générer une identité nouvelle. La hauteur de la frange bâtie de base est de R+7 alors que les six tours s'élèvent à R+16. Ces émergences permettent d'ancrer le projet dans le quartier et de désigner les entrées dans le complexe et son grand espace interne. De même l'articulation de l'ensemble avec les bâtiments existants sur la route des Acacias, ainsi que l'espace dégagé pour l'école répondent bien aux attentes du quartier.

Suite à l'augmentation en hauteur du volume général du bâti, les quatre poches latérales ainsi que le petit îlot à cour posent question, tant du point de vue de la cohérence typologique que de l'ensoleillement et de l'usage effectif des espaces. Le Jury s'interroge également sur le sens et la pertinence de la «virgule» de la Porte de la Caserne, maintenue à l'intersection des rues François-Dussaud et Hans-Wilsdorf.

Le Jury salue néanmoins la force unitaire de la proposition architecturale et de son jeu typologique franc. Les bâtiments dans leur parti général sont clairement articulés et divisibles en lots. L'espace paysager central pose toutefois question. Qu'advient-il de cet espace central lors des phases opérationnelles qui pourront durer plus d'une décennie ? Quel doit être son usage public définitif ? Si le jardin central devient de fait privé le soir, comment sera-t-il maintenu et géré ? Il est difficile de considérer ce parc comme espace public au sens propre, malgré le passage traversant qui a été dessiné.

Le dispositif du parking est intégré en bon respect de la nappe phréatique et permet de planter une grande partie du jardin en pleine terre. Le nombre de places de parc est toutefois insuffisant et le stationnement des vélos ne donne pas satisfaction. Ce projet est par ailleurs celui qui a le plus grand déficit en surfaces de plancher.

Le Jury salue la grande qualité de ce projet qui articule un côté rue avec un côté jardin, créant un contraste valorisant les logements. Cette double orientation aurait mérité d'être plus nuancée et différenciée sur l'intérieur. Les typologies proposées pour les logements sont variables, parfois attractives et traversantes, et parfois mono-orientées et de moindre qualité.

Bien que la grande majorité des logements bénéficient d'échappées généreuses et diversifiées, quelques situations en vis-à-vis demeurent encore problématiques comme celui de la virgule vers le jardin intérieur ou de certaines situations d'angle. Le grand nombre de cages d'escalier, le dédoublement des balcons par appartements sont problématiques pour l'optimisation économique du projet.

Le phasage de l'espace extérieur central, de même que celui de la grande forme bâtie, semble plutôt difficiles. Ceci affectera autant les qualités architecturales et conceptuelles du projet que son usage au quotidien.

En conclusion, le Jury considère que cette proposition originale hésite sur une affirmation urbaine, propre à la densité exigée et à son expression sur rue, et reste ambigu sur son caractère « suburbain » et sur la notion de parc public en cœur d'îlot qu'elle défend.



Rendu 1^{er} degré

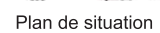
MAGNOLIA

extraits du rendu du 2° degré



Maquette 2° degré



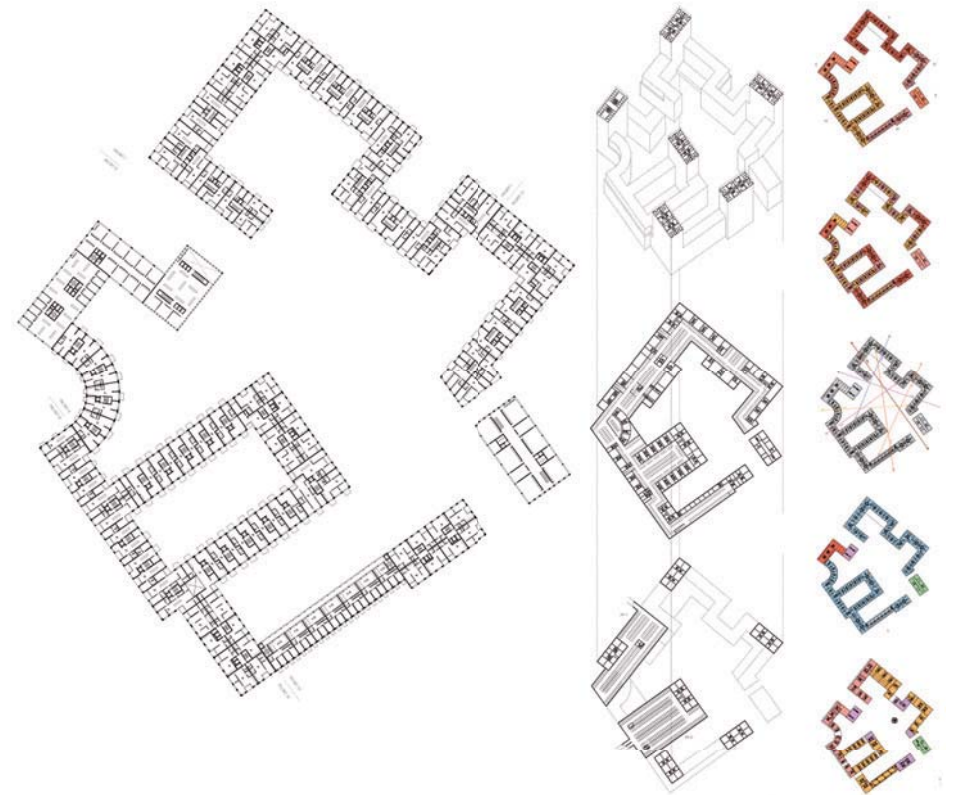
extraits du rendu du 2^e degré

MAGNOLIA

extraits du rendu du 2° degré



Coupe A. Rue François-Dussaud - Quai des Vernets

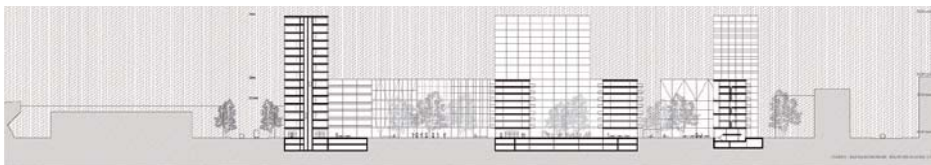


Plan des niveaux généraux

Plans et diagrammes

MAGNOLIA

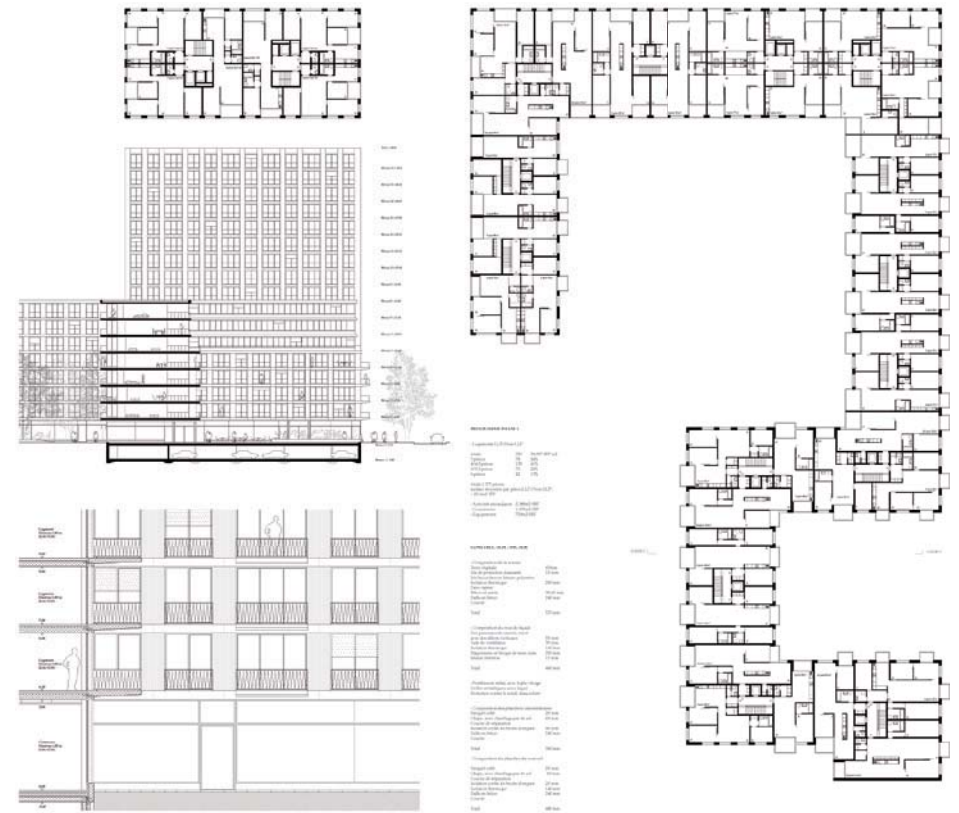
extraits du rendu du 2^e degré



Coupe B. Rue Hans-Wilsdorf - Route des Acacias

Phase 1 - plan émergence niveaux

Coupe C. Porte de l'Arve - façade Sud-Est



Coupe et vue de la façade

Plan niveaux généraux - phase 1

4^e prix, projet n° 33
Groupement d'architectes Brodbeck-Roulet SA / Favre & Guth SA

p.a Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA - Rue du Pont-Neuf 12 - 1227 Carouge - Suisse

collaborateurs : Philippe Renevier, Alexandar Kortus, Pietro Coccia,
Carlos Tan, Alexandre Terrier, Pierre-Henri Séverac



Maquette 1^{er} degré

VERT-NET-VIDENCE

Les auteurs inscrivent le projet urbain dans une interprétation de la morphologie des quartiers adjacents tout en tissant des liens visuels et fonctionnels à travers le site. La proposition est soutenue par un skyline urbain inventif et contrasté, émergeant d'une composition de deux grands îlots hybrides et découpés et d'un troisième jouant la combinaison avec les immeubles existants. La silhouette de ce quartier propose une gradation de la volumétrie depuis le quai des Vernets en direction de la rue François-Dussaud avec une volonté de créer un quartier hétérogène.

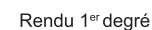
Les deux grands îlots sont interrompus par une colonne vertébrale piétonne, la promenade de la Patinoire, qui accueille l'ensemble des commerces, propice à la vitalité urbaine. Cet axe public croise deux ruelles situées entre les îlots et reliant la rue François-Dussaud et le quai des Vernets, ce qui crée un maillage de mobilité douce sur l'ensemble du site, bien ancré dans le réseau de mobilité des alentours et valorisant la promenade à venir sur le quai des Vernets.

Les différents programmes sont organisés en fonction des voiries et de la morphologie, générant une vie sociale animée au rez comme à différents étages : activités et commerces sur les deux premiers niveaux, logements d'étudiants et équipements sur le niveau 3, en articulation avec les différents logements disposés au-dessus. La proposition d'une mixité sociale en organisant les logements d'étudiants est à relever bien que sa mise en œuvre et sa gestion n'en soient pas facilitées.

Au premier degré, le projet a attiré l'attention du Jury pour son interprétation de l'îlot constitué d'éléments contrastés et articulés, intégrant habilement les immeubles du front de la route des Acacias dans une des figures du concept. L'ambition de ce projet, malgré ses qualités, ne trouve malheureusement pas dans son développement la démonstration d'une urbanité convaincante. Le résultat produit une succession de lignes géométriques dont les interstices génèrent les pièces bâties sans pouvoir établir des relations de qualité entre elles. La surcharge de la composition volumétrique comme des aménagements extérieurs pénalise la qualité du concept.

Si la composition urbaine, la diversité des articulations volumétriques et la répartition des affectations créent un cadre de vie riche et intéressant, les propositions typologiques des logements, parfois étonnantes avec une distribution des pièces en façade, subissent souvent les contraintes géométriques des tracés. Il en résulte notamment des conditions d'habitabilité parfois difficiles et un manque de rationalité qui sera difficile à rendre compatible avec les cibles de coûts à atteindre.

Dans le cadre de ses délibérations, le Jury a relevé les qualités de la proposition, mais regrette que la géométrie des tracés ait pris systématiquement le dessus et nuise à celle de ses diverses composantes, notamment aux logements, qui constituent sa partie essentielle.



VERT-NET-VIDENCE
extraits du rendu du 2° degré



Maquette 2° degré



VERT-NET-VIDENCE
extraits du rendu du 2° degré



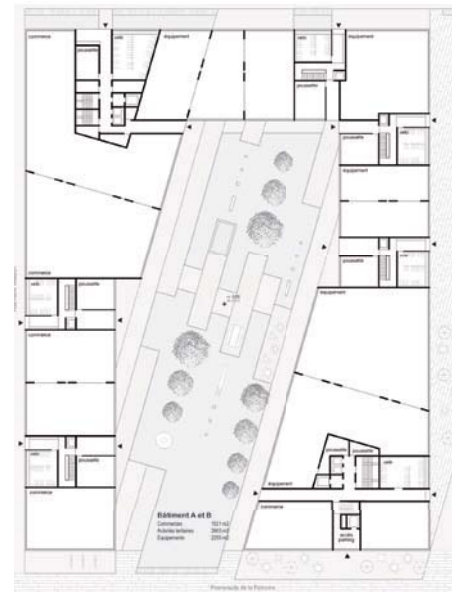
Plan de situation

VERT-NET-VIDENCE

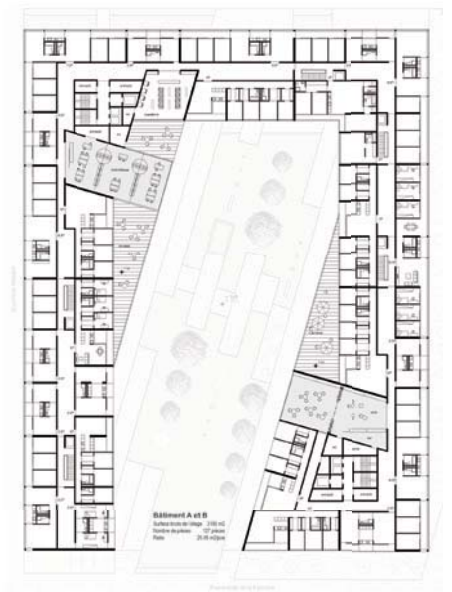
extraits du rendu du 2^e degré



Plan du rez-de-chaussée



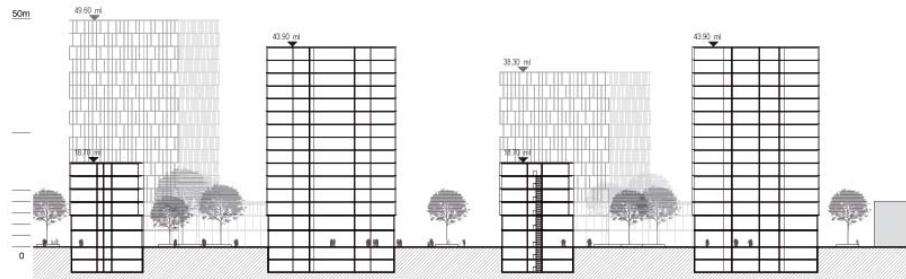
Plan du rez-de-chaussée - Niv. +/- 0 + 1



Plan des logements mixtes - Niv. + 2

VERT-NET-VIDENCE

extraits du rendu du 2^e degré



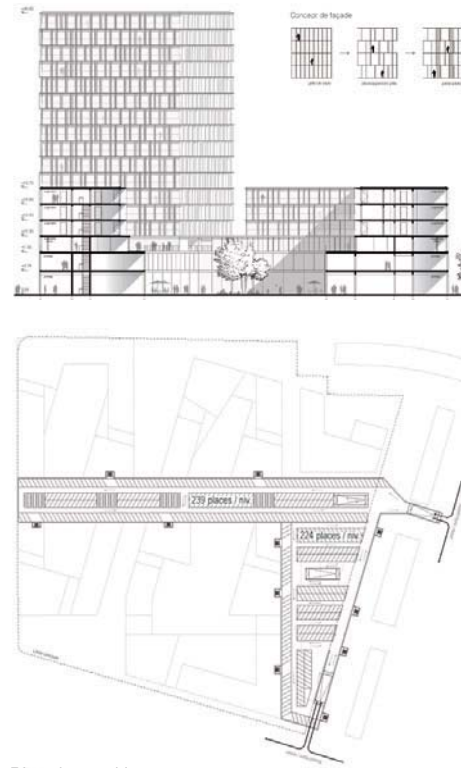
Coupe B-B'

Etage types



Niveaux +2 - logements mixtes

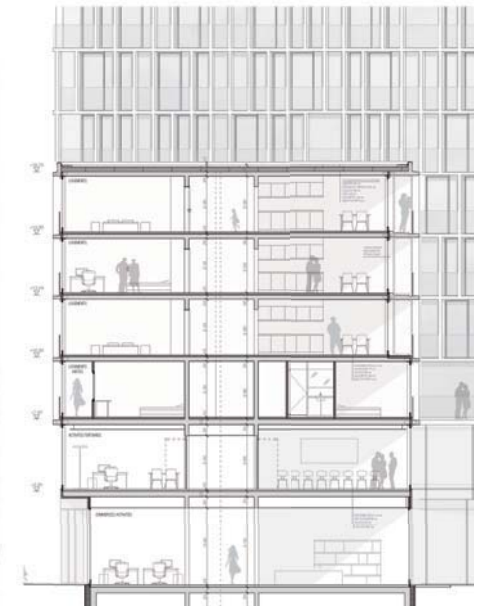
Coupe transversale



Plan des parkings



Plan des étages types



Détail

5^e prix, projet n° 14
Nicola Braghieri (EX-M)

Via Mantova 13 - 20135 Milan - Italie

collaborateurs : Nicola Braghieri, Alessandra Spada, Andrea Palmieri,
Alessandra Naitana



Maquette 1^{er} degré

JOLIE BRISE

La proposition est caractérisée par la disposition d'une série de pièces urbaines précises autour d'un espace central. La position des volumes rectangulaires, parallèles aux rues, dégage cet espace, qui devient ainsi point de gravité de la composition. Quatre îlots se relient à ce lieu à forte identité communautaire. A l'écart de cet espace central, affirmant l'angle nord-ouest, se positionnent deux bâtiments tour, appelés « totems », qui devraient marquer la nouvelle urbanité du lieu vis-à-vis de l'Arve. Comme élément autonome et secondaire, l'école se place naturellement au sud-est de la parcelle, en deuxième ligne, à l'arrière des immeubles existants.

La composition proposée est claire et sans ambiguïté. La séparation entre l'espace privé de la cour et les passages publics se manifeste dans l'occupation des rez-de-chaussée : les entrées pour le logement se font par la cour alors que côté rue des fonctions publiques sont prévues tout autour des îlots. Au niveau sol la perméabilité du site pour les cycles et piétons est assurée par les passages entre les pièces bâties. Néanmoins, le Jury regrette la faible caractérisation de ces rues/passages.

Au premier degré, le projet « JOLIE BRISE » a attiré l'attention du Jury par son attitude simple et décidée. La composition de volumes précis a intéressé le Jury par son aspect résolument urbain. Celui-ci regrette que les auteurs n'aient pas pris en compte les recommandations qu'il a formulées pour le second degré. Il constate également que l'importante augmentation des gabarits entre ces deux phases a fortement réduit la qualité des espaces extérieurs comme des logements dans les immeubles à cour.

Suite aux choix conceptuels du premier tour, les auteurs du projet « JOLIE BRISE » développent leur projet en conséquence sans mise en question fondamentale.

Le manque de rapport avec le bord de l'Arve, qui est une des particularités de ce site, est relevée par le Jury. En dehors des totems le projet ne réagit pas par rapport à cette qualité unique du lieu.

L'attitude architecturale exploitant une logique constructive et répétitive est appréciée, en particulier par l'équilibre apporté par la poétique apparaissant dans les plans des îlots. Néanmoins le Jury se pose la question de savoir si la rigueur typologique et architecturale ne réduit pas le potentiel d'une certaine mixité horizontale. Une différenciation en profondeur ou en type pourrait alléger la « Wirkung » de l'ensemble. La proximité des deux tours est jugée problématique.

L'expression architecturale reflète la logique structurelle des bâtiments et se rattache aux images des grandes constructions de logement qui ont marqué l'histoire de la ville (Honegger & fils). Les auteurs démontrent une grande conscience par rapport à la dimension constructive de leur proposition et démontrent leur potentiel architectural tout en travaillant une certaine élégance d'expression.

Le Jury reste mitigé sur la dimension et le statut de l'espace public central. La surélévation par rapport au niveau de rue et de la ville reste incompréhensible et remet en question l'insertion urbaine des blocs. Le parking continu contredit la lecture urbaine proposée. L'absence de véritables rues en fait un morceau de ville qui reste unique et étrange. La réduction du vocabulaire à deux éléments - tour et îlot - pose la question de l'élasticité de la forme et influence la mixité, qui semble être inscrite dans les typologies architecturales.

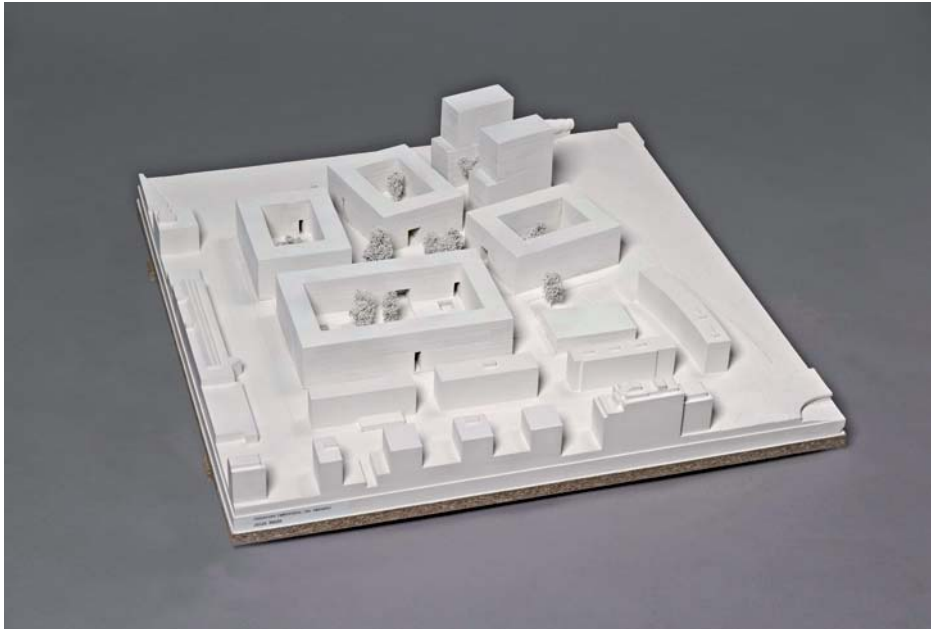
Forme ou attitude? Le Jury apprécie l'attitude générale du projet. La stratégie architecturale démontre, malgré une certaine rigidité, une grande variation qui permet ainsi d'envisager un développement crédible de l'ensemble dans le temps. Le projet propose une conception robuste et consciente de haute qualité architecturale pour ce nouveau quartier qui, dans sa disposition générale, pose des questions fondamentales de son rapport à la ville.



Rendu 1^{er} degré

JOLIE BRISE

extraits du rendu du 2° degré



Maquette 2° degré



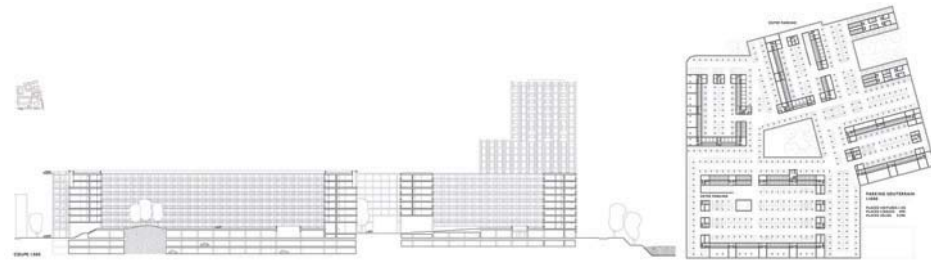
JOLIE BRISE
extraits du rendu du 2^e degré



Plan de situation

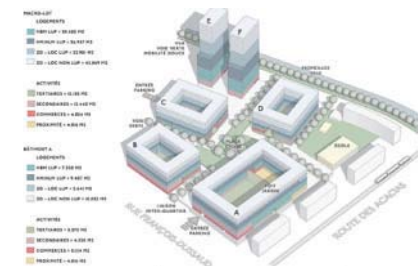
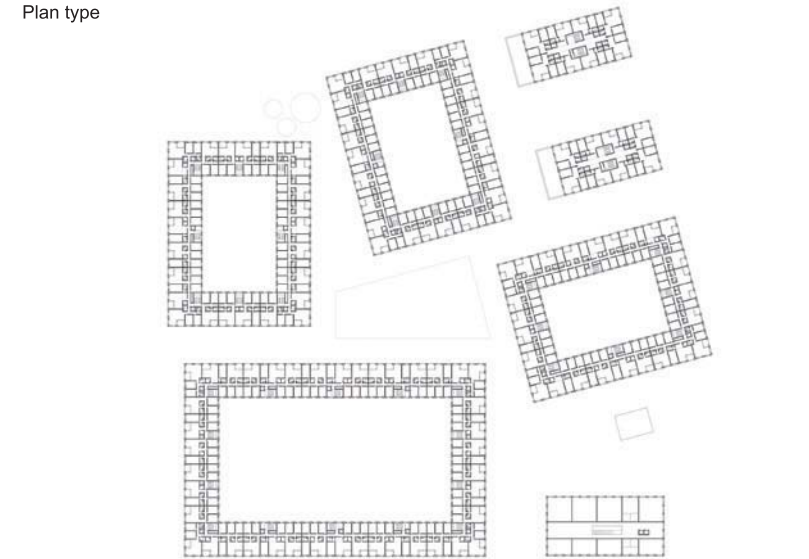
JOLIE BRISE

extraits du rendu du 2° degré



Coupe

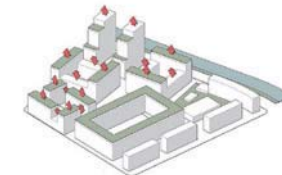
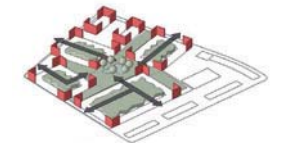
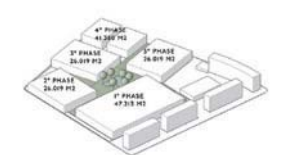
Plan type



Mixité fonctionnelle

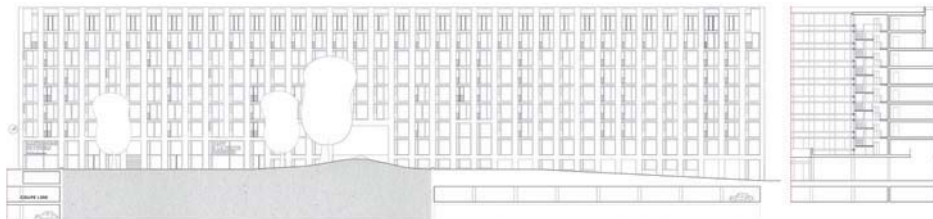


Parking souterrain

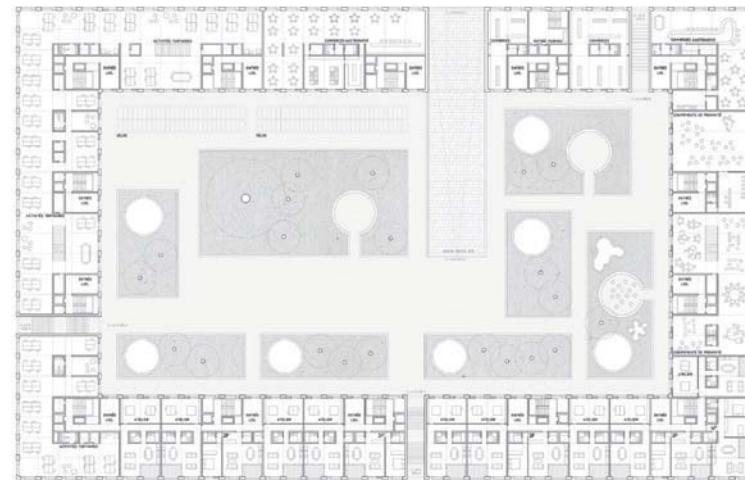


Variété architecturale et typologique

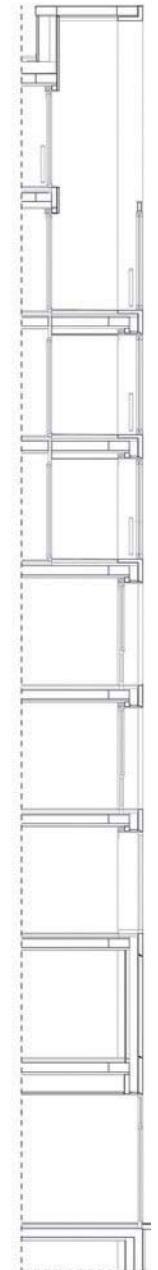
JOLIE BRISE
extraits du rendu du 2^e degré



Coupe



Plan type et rez-de-chaussée



projets sélectionnés
au 2^e degré du concours

projet n° 1
Dürig AG
Schweingruber Zulauf

Feldstrasse 133-8004 Zurich-Suisse

architecte : Dürig AG

collaborateurs : Jean-Pierre Dürig, Guillermo Dürig,
Guido Porta, Joshua Brägger

architecte-paysagiste : Schweingruber Zulauf, Zurich-Suisse

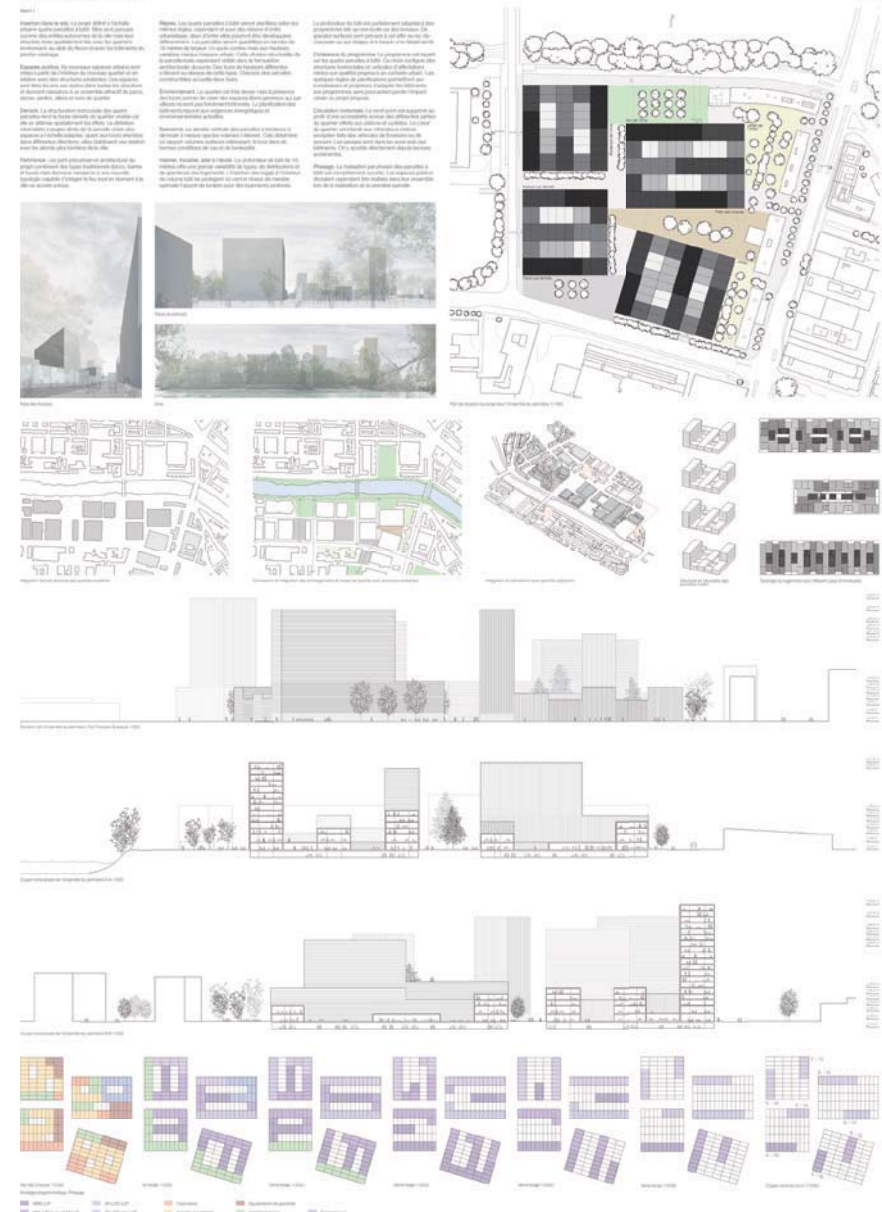
collaborateurs : Lukas Schweingruber, Simon Enemaerke



Maquette 1^{er} degré

HARRI I

Concours Operation Les Vernets

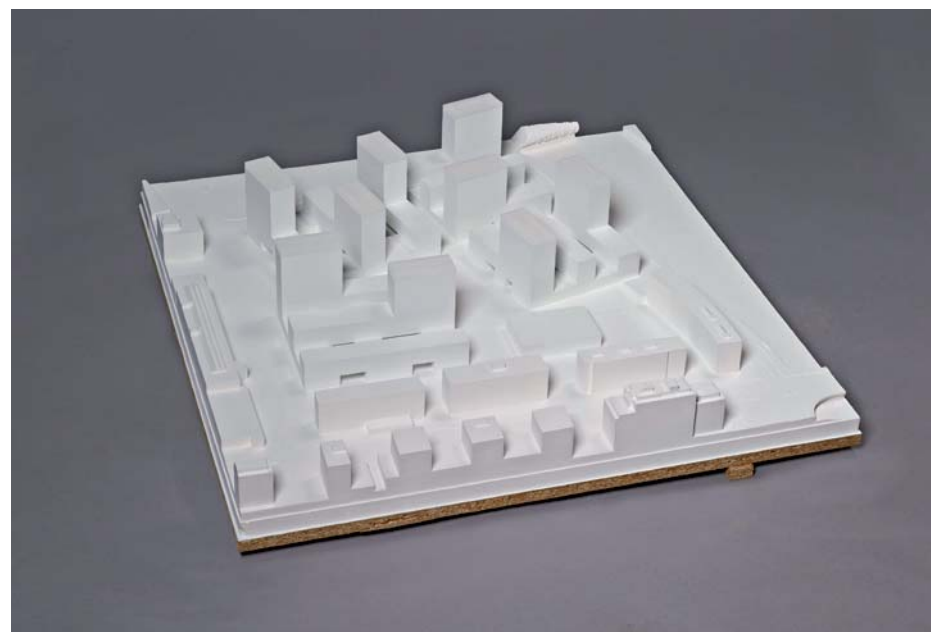


Rendu 1^{er} degré



Plan de situation

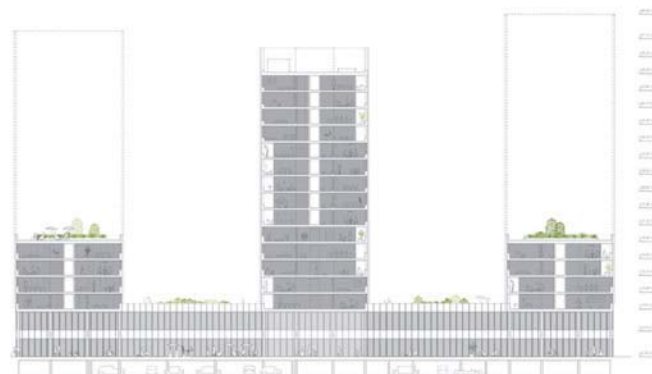
HARRI I
extraits du rendu du 2° degré



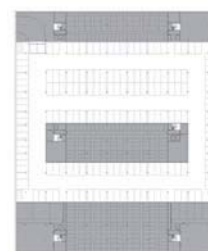
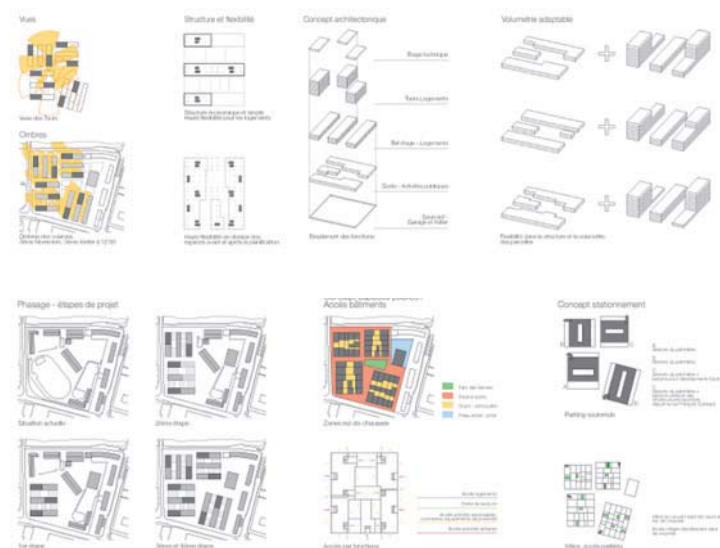
Maquette 2° degré

HARRI I

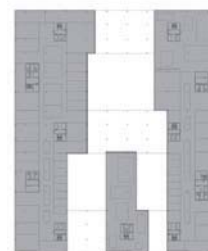
extraits du rendu du 2° degré



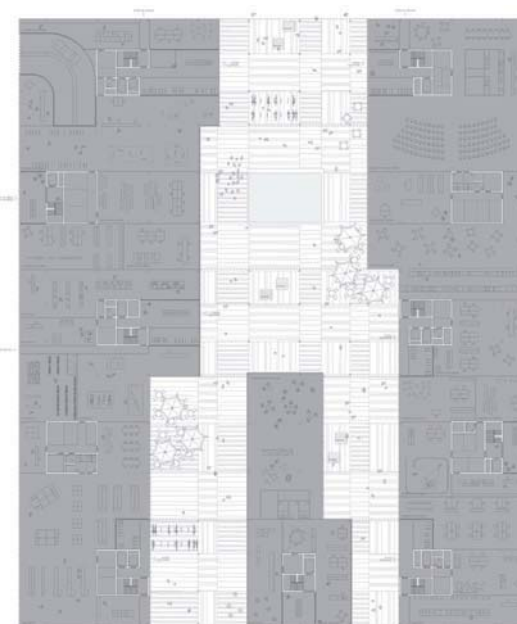
Coupe projet



Sous-sol



1^{er} étage



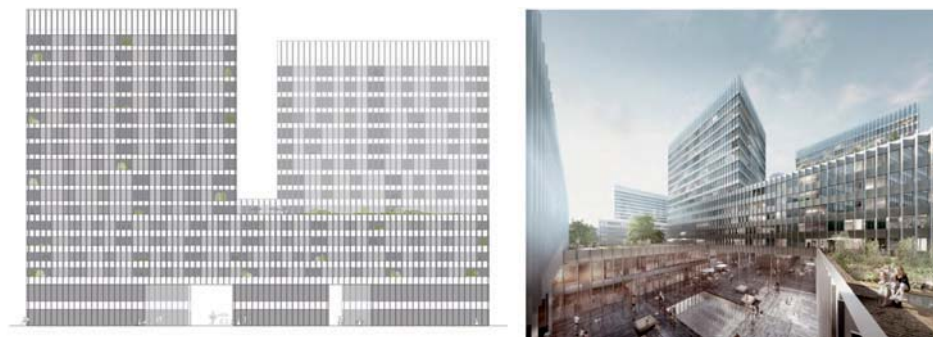
Plan de rez-de-chaussée



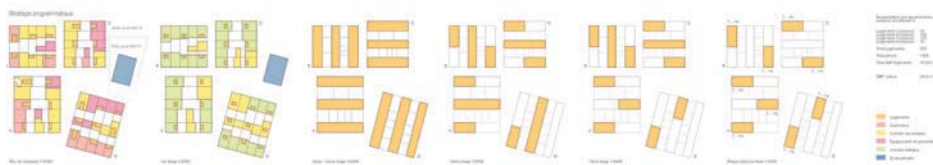
Élévation de l'ensemble du périmètre - Rue François-Dussaud

HARRI I

extraits du rendu du 2^e degré



Élévation projet



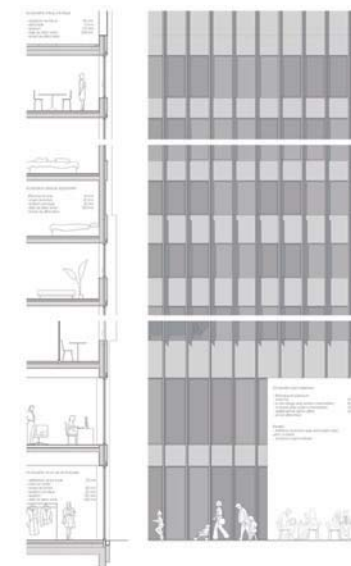
Stratégie programmatique



Coupe transversale de l'ensemble du périmètre A-A



Plan représentatif avec différents types de logements



Coupe avec principes de matérialisation

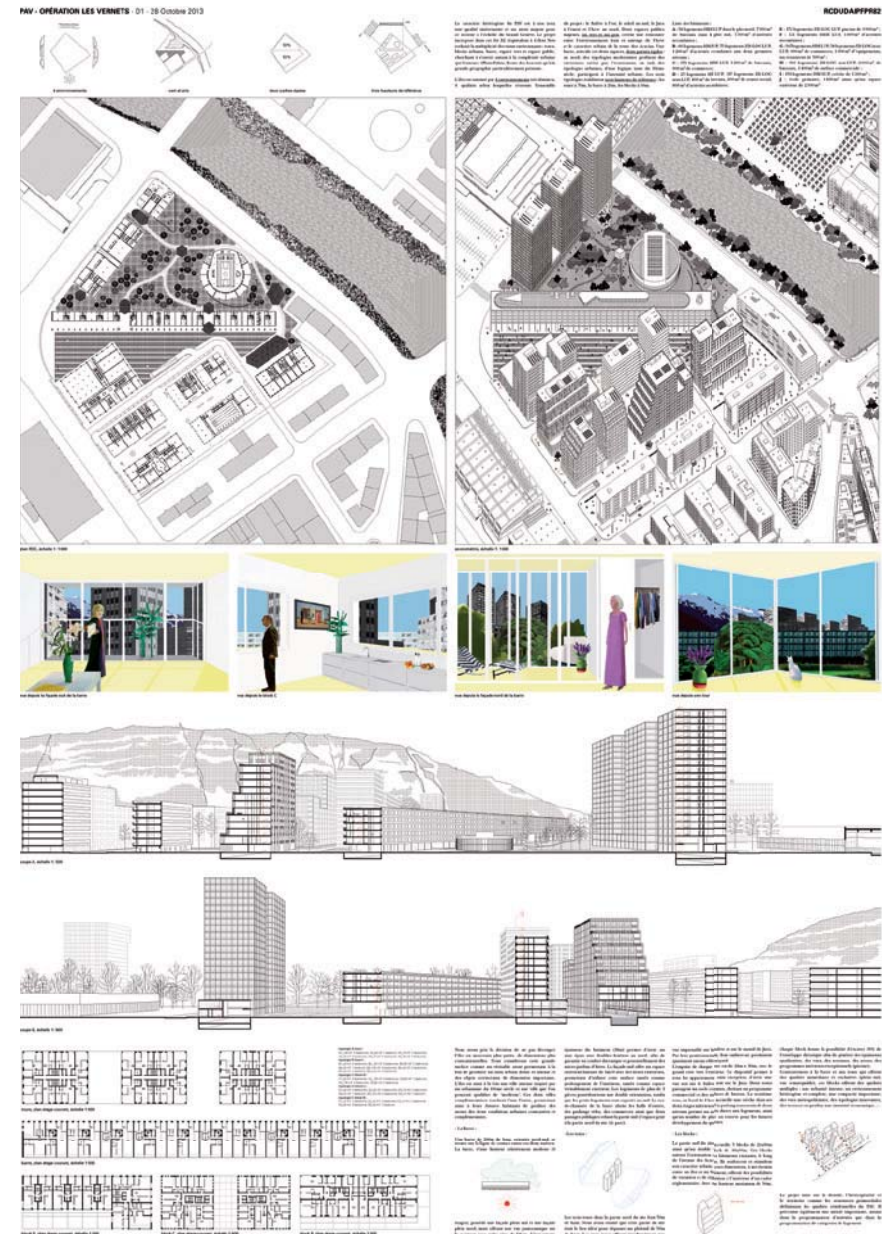
projet n° 26
Baukuh Studio Associato Sas
List
Yellow Office

Via Tertulliano 70-20137 Milan-Italie
architecte: Baukuh Studio Associato SAS
architecte: List, Paris-France
architecte-paysagiste: Yellow Office, Milan-Italie

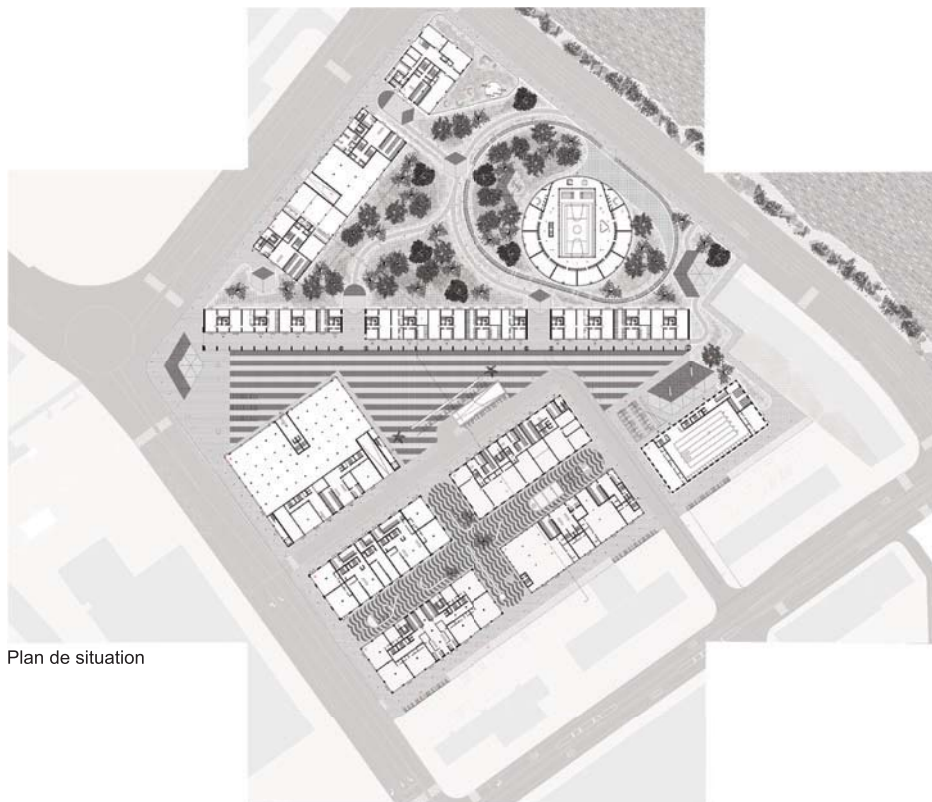


Maquette 1^{er} degré

RCDUDAIPFPR82



Rendu 1^{er} degré



Plan de situation



Maquette 2° degré

RCDUDAIPFPR82

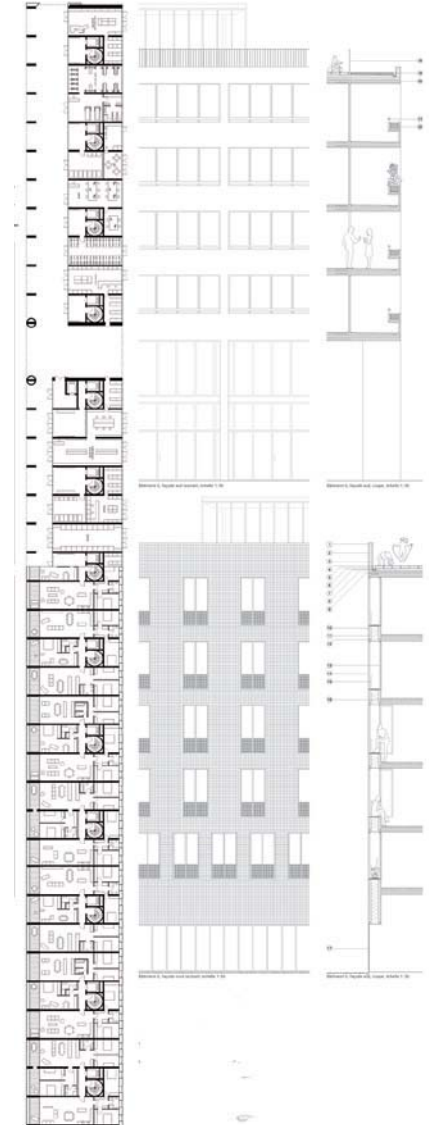
extraits du rendu du 2° degré



Bâtiment B - coupe transversale, façade Rue François-Dussaud, plan niveau R+3, R+8, RDC, R+1



Bâtiment I - coupe/façade, plan étage courant, plan niveau R+1, RDC



Bâtiment G - façade sud : extrait et coupe, façade nord : extrait

RCDUDAIPFPR82

extraits du rendu du 2° degré



projet n° 57
Pierre-Alain Dupraz Architecte ETS FAS

Rue des Cordiers 5-1207 Genève - Suisse
collaborateurs : Maxime Beljansky, Romain Charlet,
Nicola Chong, Samuele Evolvi, Steve Girard,
Elisabeth le Polain, Giulio Parini, André Salvador, Frederico Vieira



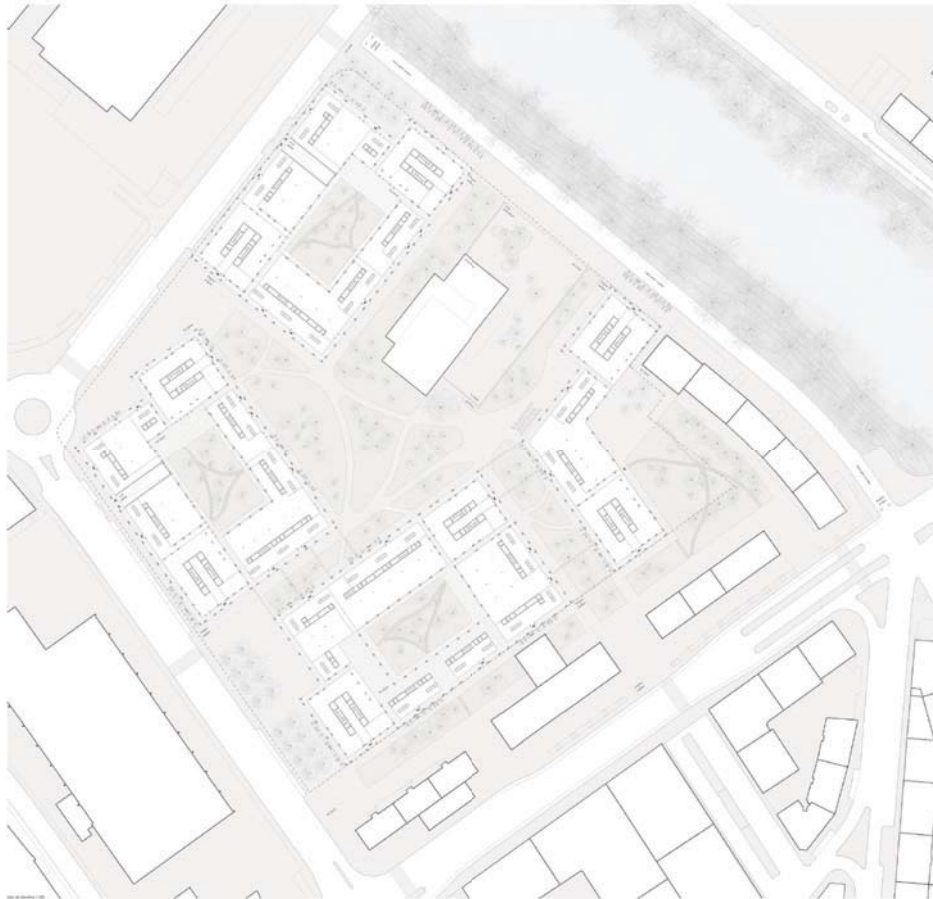
Maquette 1^{er} degré

À CŒUR OUVERT



Rendu 1^{er} degré

À CŒUR OUVERT
extraits du rendu du 2° degré



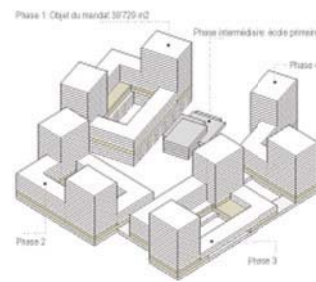
Plan de situation



Maquette 2° degré

À CŒUR OUVERT

extraits du rendu du 2^e degré



- logements 131005 m2
- activités / commerces 30527 m2
- parking / caves 16015 m2



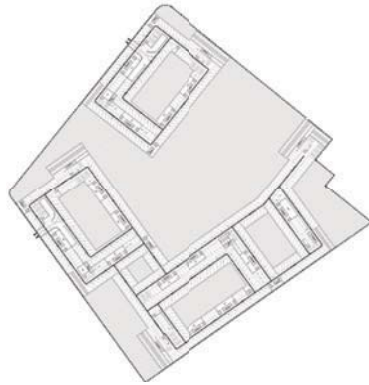
Coupe longitudinale sur l'îlot et parc



Plan d'ensemble des logements étages

À CŒUR OUVERT

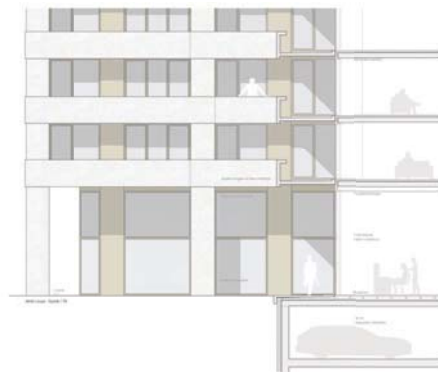
extraits du rendu du 2^e degré



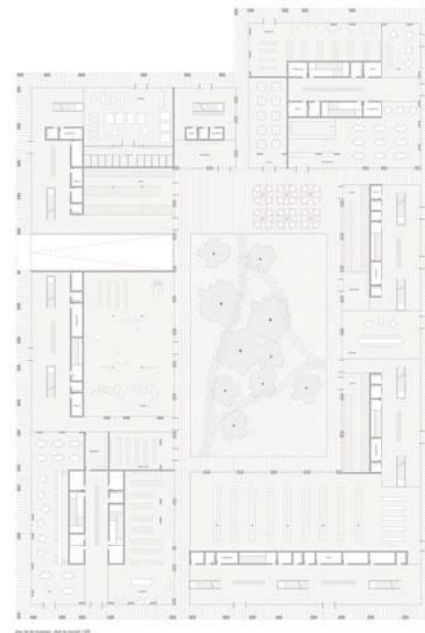
Plan du niveau sous-sol - parking



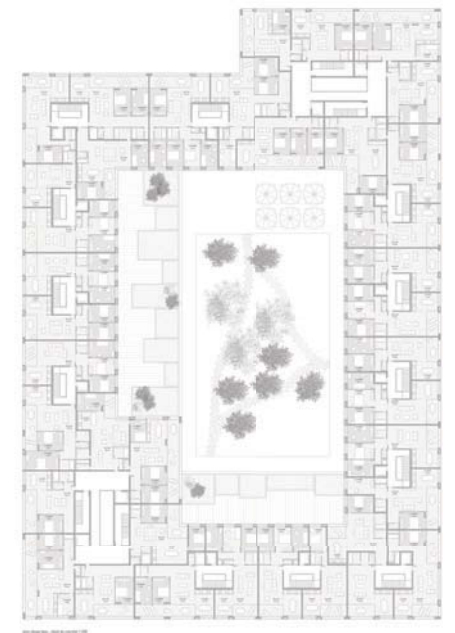
Coupe dans l'îlot - objet du mandat



Détail coupe - façade



Plan rez-de-chaussée - objet du mandat



Plan étage type - objet du mandat

projet n° 72
saas stratégies architecture Sàrl
4d Landschaftsarchitekten BSLA
EDMS
SOFIES
CITEC

Rue des Noirettes 32 - 1227 Carouge / Genève - Suisse

architecte : saas stratégies architecture Sàrl, Genève - Suisse

collaborateurs : Michael Meier, Guillaume Yersin

architecte - paysagiste : 4d Landschaftsarchitekten BSLA, Berne - Suisse

collaborateurs : Maurus Schifferli, Aurélie Barral

ingénieur civil : EDMS, Genève - Suisse

collaborateurs : Y. Bach, D. Mantilleri, D. Piucci, N. Corbieri

écologie industrielle : SOFIES, Genève - Suisse

collaborateur : David Martin

ingénieur en mobilité : CITEC, Genève - Suisse

collaboratrice : Nuria Medir Benito



Maquette 1^{er} degré

DAYTONA

Concours Opération les Vernets

Daytona



Rendu 1^{er} degré



Plan de situation

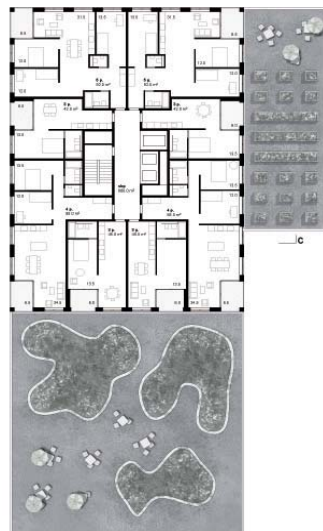
DAYTONA
extraits du rendu du 2° degré



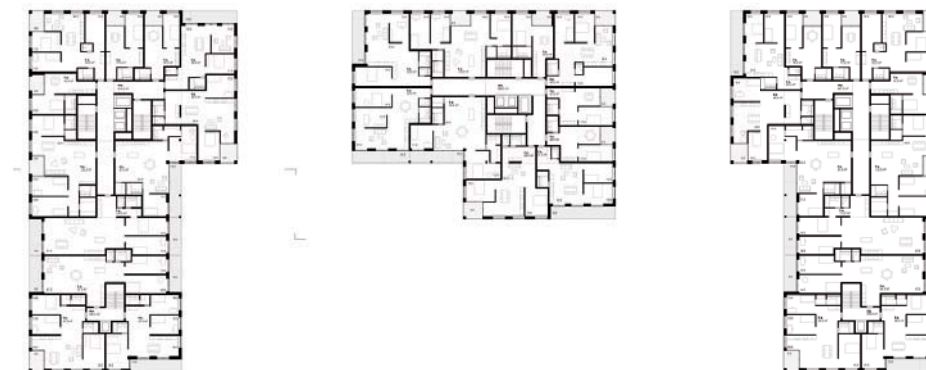
Maquette 2° degré

DAYTONA

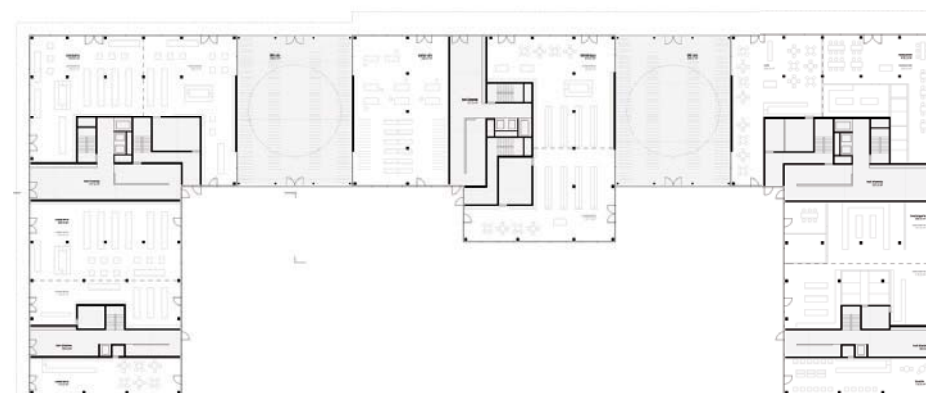
extraits du rendu du 2^e degré



Plan type partie supérieure



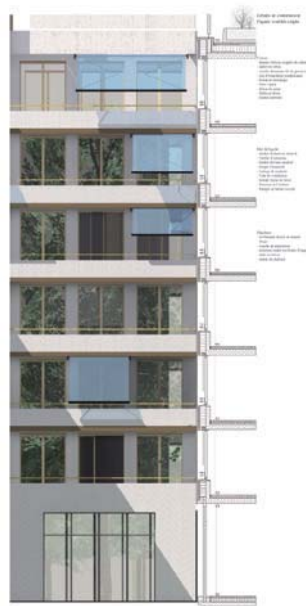
Plan type zone médiane



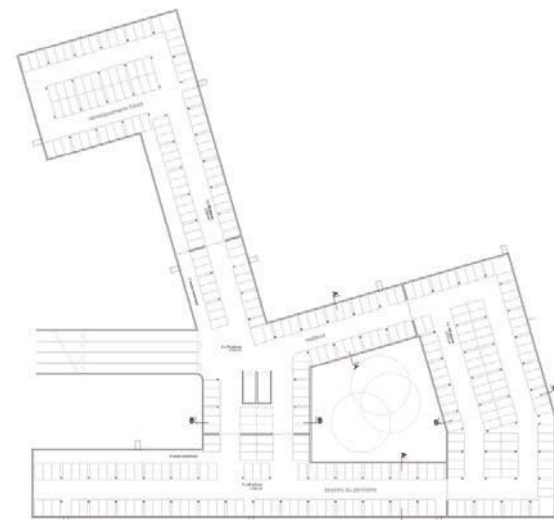
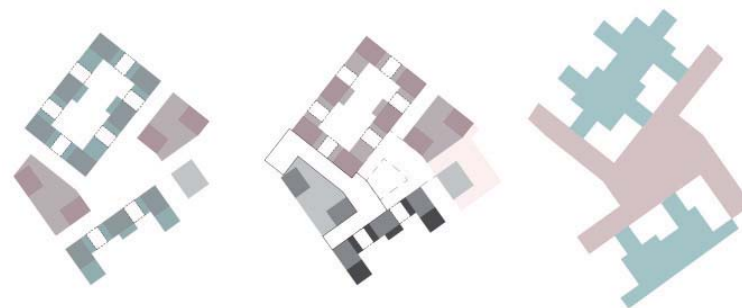
Rez-de-chaussée

DAYTONA

extraits du rendu du 2° degré



Détail de construction. Façade ventilée crépie



Parking de 3 niveaux



Coupe longitudinale

projets écartés
à l'issue du 1^{er} degré du concours

projet n° 2
Isler Gysel Architekten GmbH

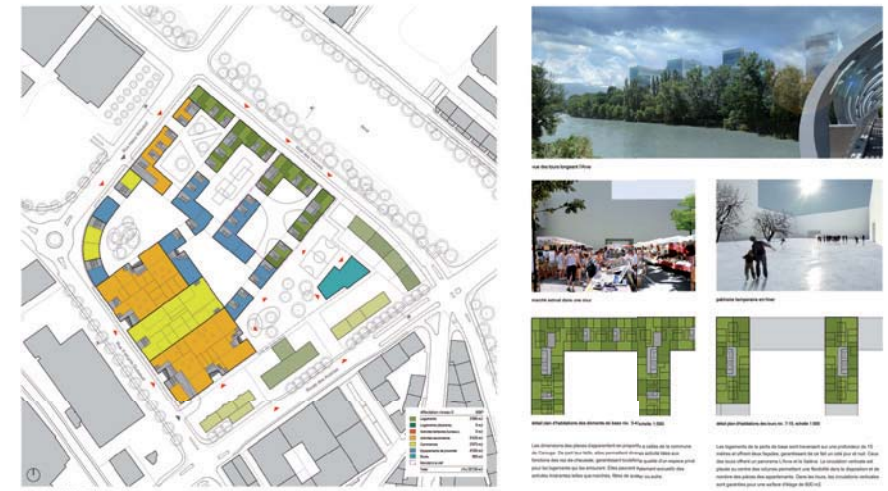
Hardstrasse 219-8005 Zurich-Suisse
collaborateurs : Simon Kempf, Manuel Gysel,
Dominik Isler



Maquette 1^{er} degré

droit de cité

Concours Operation Les vernets



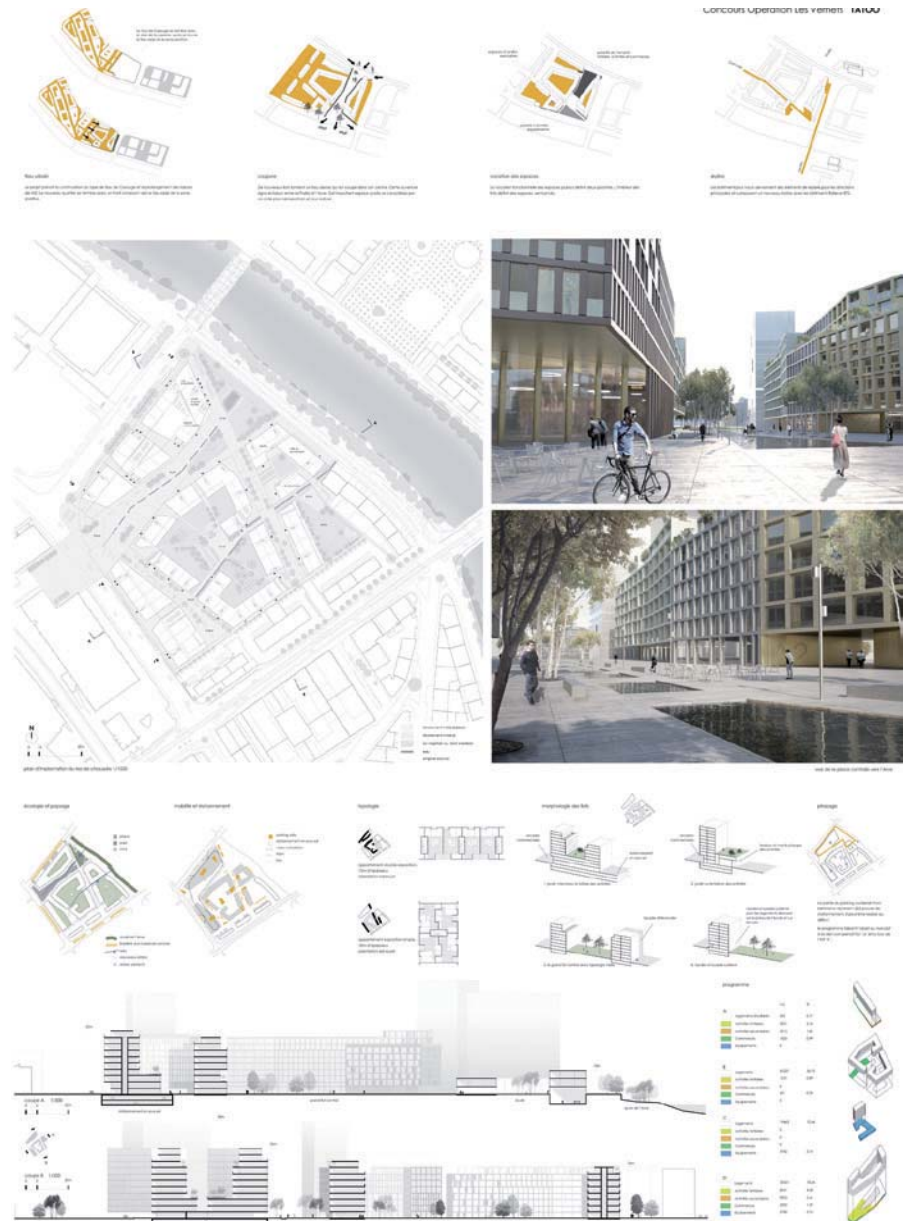
Rendu 1^{er} degré

NuvolaB Architetti Associati

Viale E. de Amicis 99A-1207 50137 Florence-Italie

Maquette 1^{er} degré

TATOO

Rendu 1^{er} degré

projet n° 4
Privileggio-Secchi Architettura

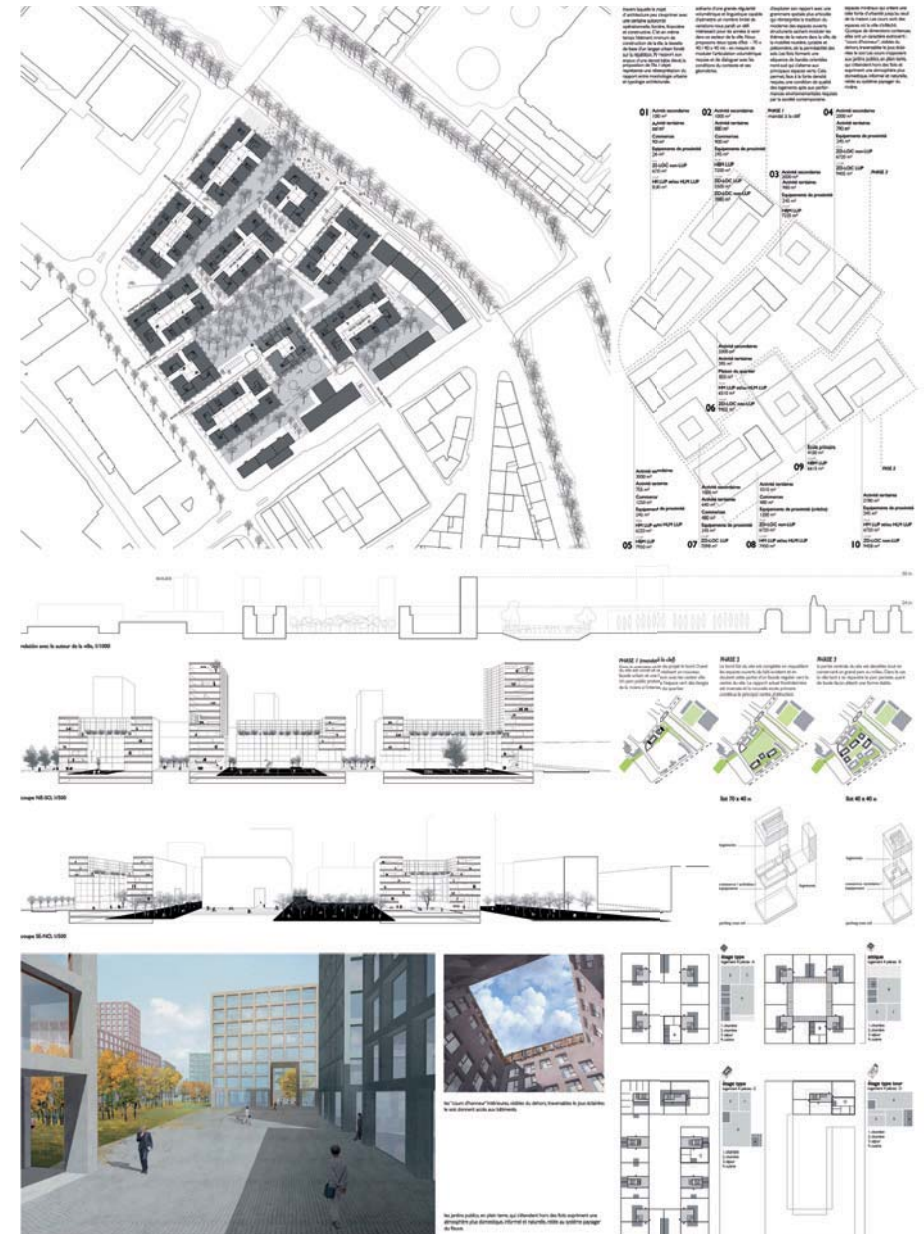
Viale dei Mille 37 - 20129 Milan - Italie

collaborateurs : Nicolò Privileggio, Marialessandra Secchi,
Stefano Ivaldi, Matteo Motti, Junior Anton Sagal



Maquette 1^{er} degré

STRUCTUROBJET



Rendu 1^{er} degré

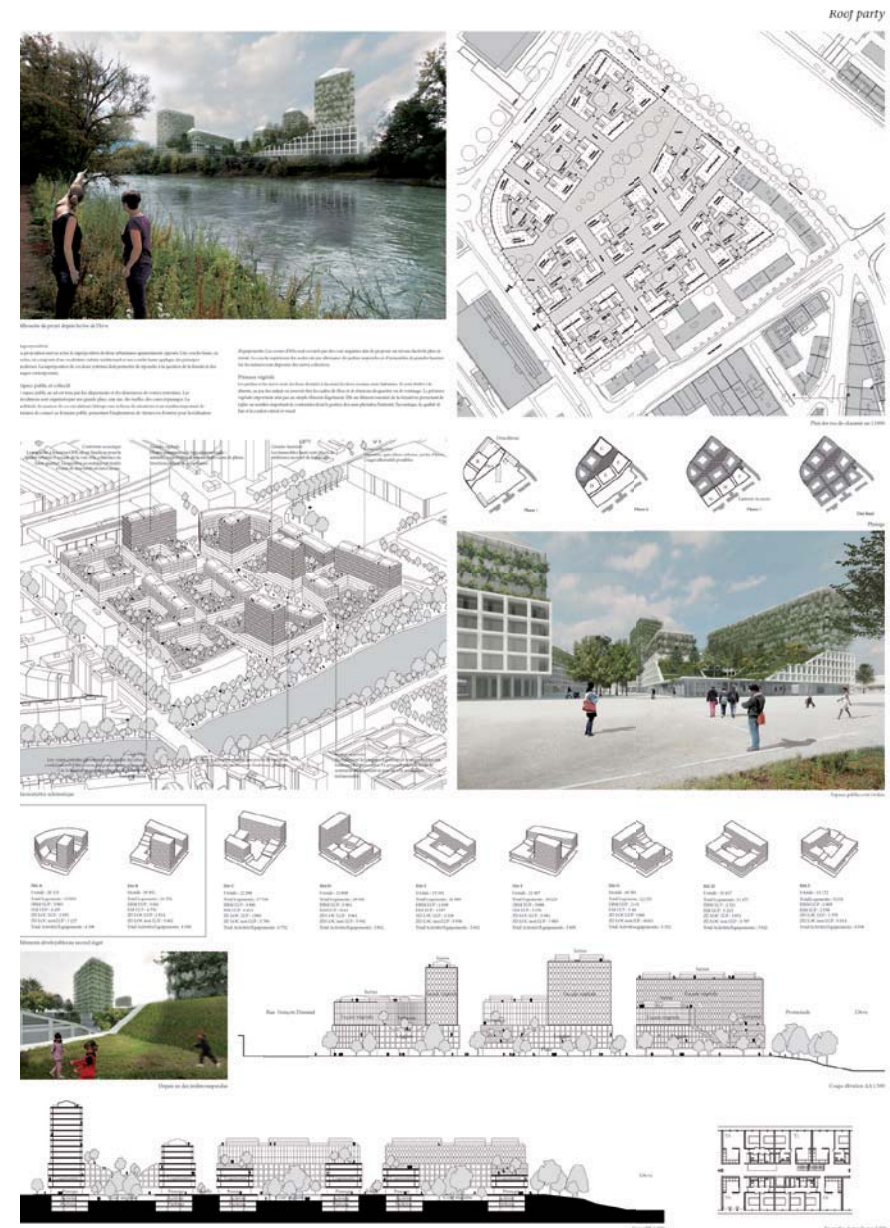
projet n° 5
Gillot Givry

Avenue Claude Vellefaux 64 - 75010 Paris - France
collaborateurs : Vincent Gillot, Eleonore Givry



Maquette 1^{er} degré

ROOF PARTY



Rendu 1^{er} degré

projet n° 6
Dogma
Raumbureau

Rue de Toulouse 22-1040 Bruxelles - Belgique

architecte : Dogma

collaborateurs : Pier Vittorio Aureli, Martino Tattara,
Luciano Aletta, Lorenz Adriaens

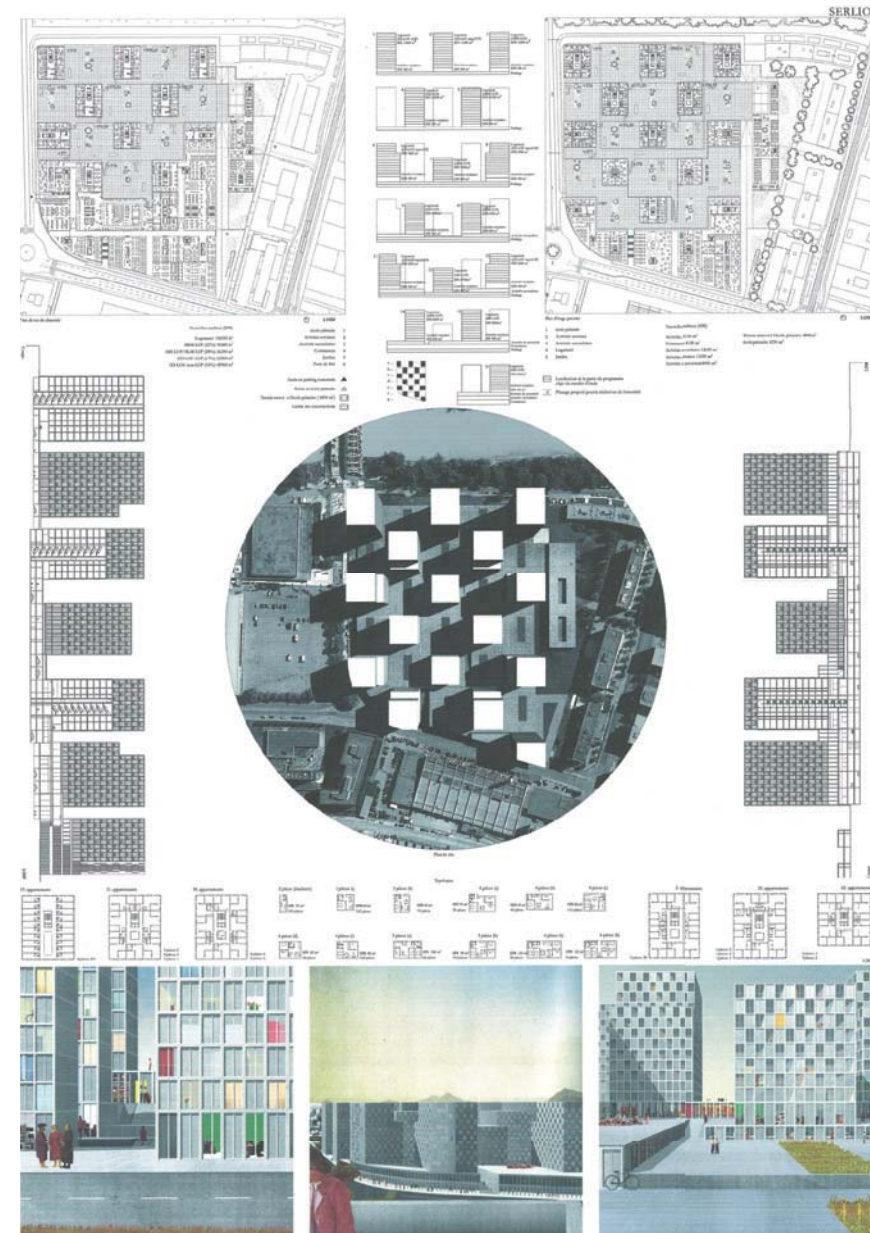
architecte - urbaniste : Raumbureau GmbH, Zurich - Suisse

collaborateurs : Rolf Jenni, Tom Weiss



Maquette 1^{er} degré

SERLIO



Rendu 1^{er} degré

projet n° 7
Zigzag Architecture

Rue Caumartin 17 - 59000 Lille - France

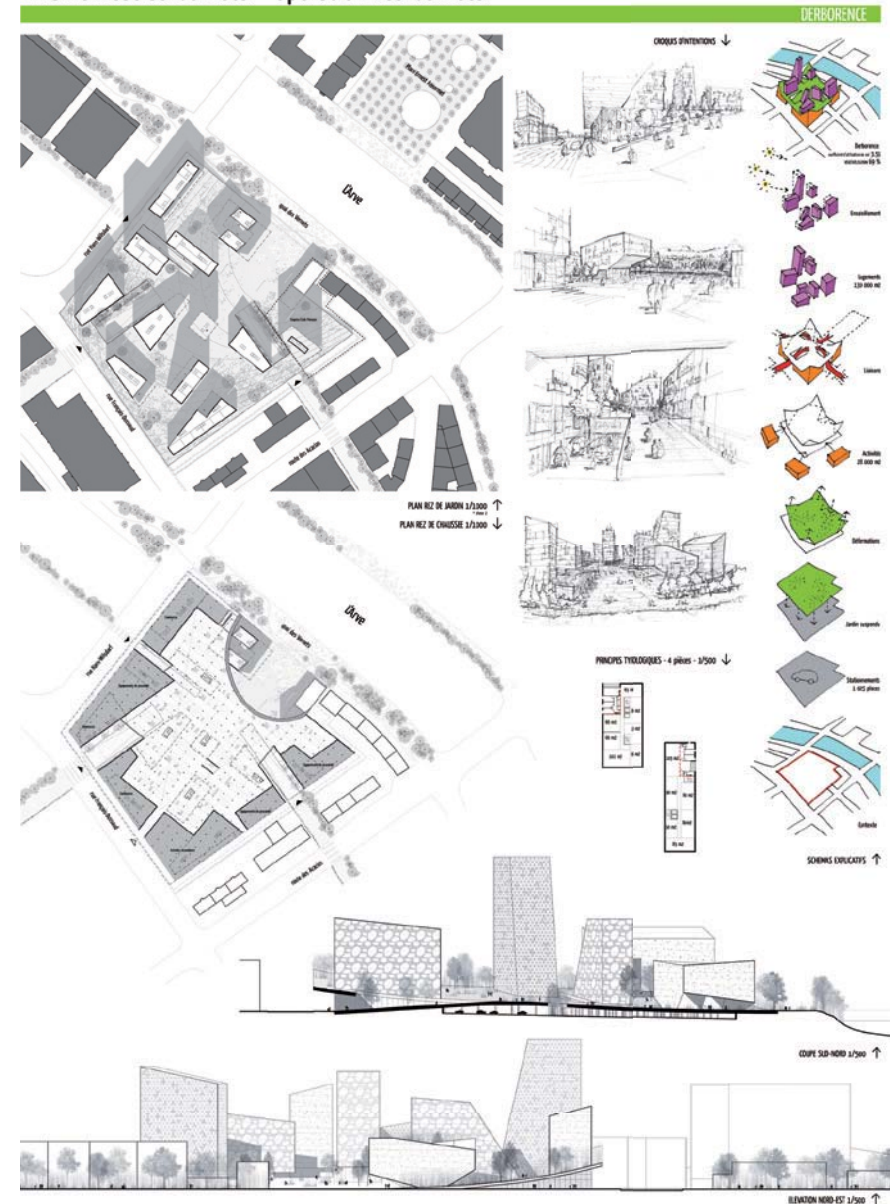
collaborateurs : Pierre Gilbert, Etienne Fromont,
Dominique Maret, Eugénie Poulain,
Adrien Coste, Cyril Domelier, Stéphane Hayes, Julie Rommelaere



Maquette 1^{er} degré

DERBORENCÉ

Praille Acacias Vernets - Opération Les Vernets



Rendu 1^{er} degré

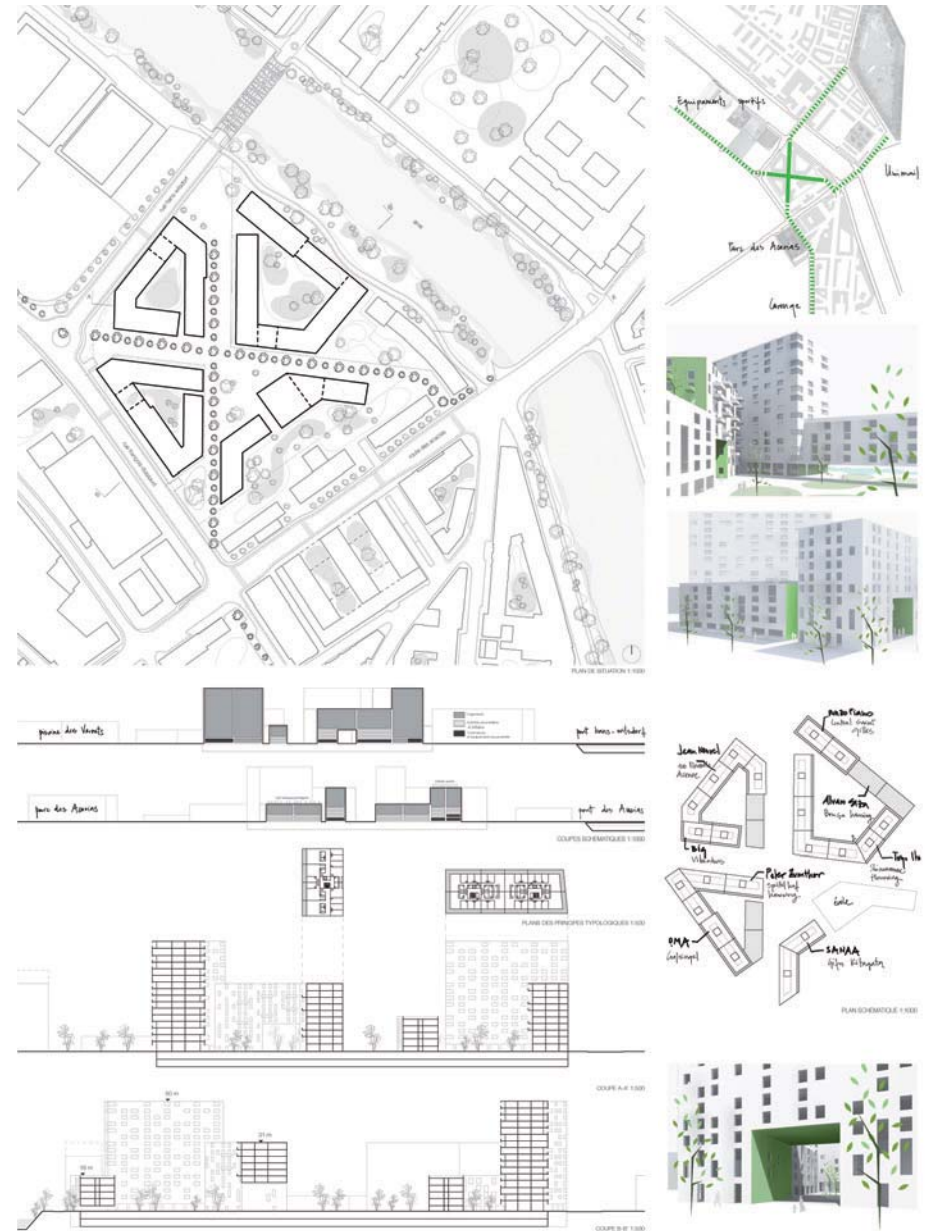
projet n° 8
Architech SA

Route de Meyrin 12A-CP 52 1211 - Genève 7 - Suisse
collaborateurs : Jean-Daniel Pasquettaz,
Isabel Stella Alvarez, Irene Gil Lopez



Maquette 1^{er} degré

LE QUARTIER



Rendu 1^{er} degré

projet n° 9
Adam Khan Architects
Vogt Landscape

4 Northington Street - 1WC1N2JG Londres - Angleterre

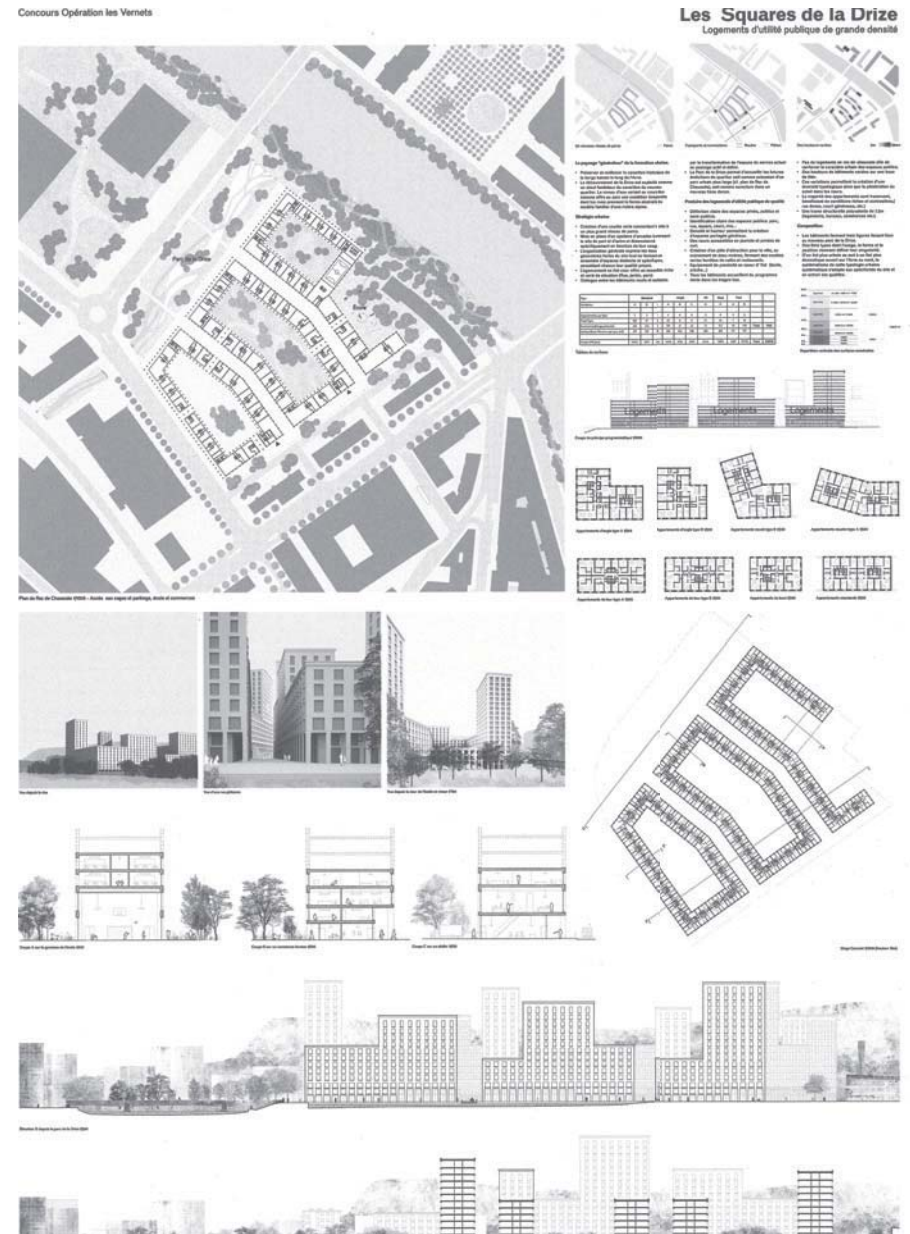
architecte : Adam Khan Architects

architecte - paysagiste : Vogt Landscape, Londres - Angleterre



Maquette 1^{er} degré

LES SQUARES DE LA DRIZE

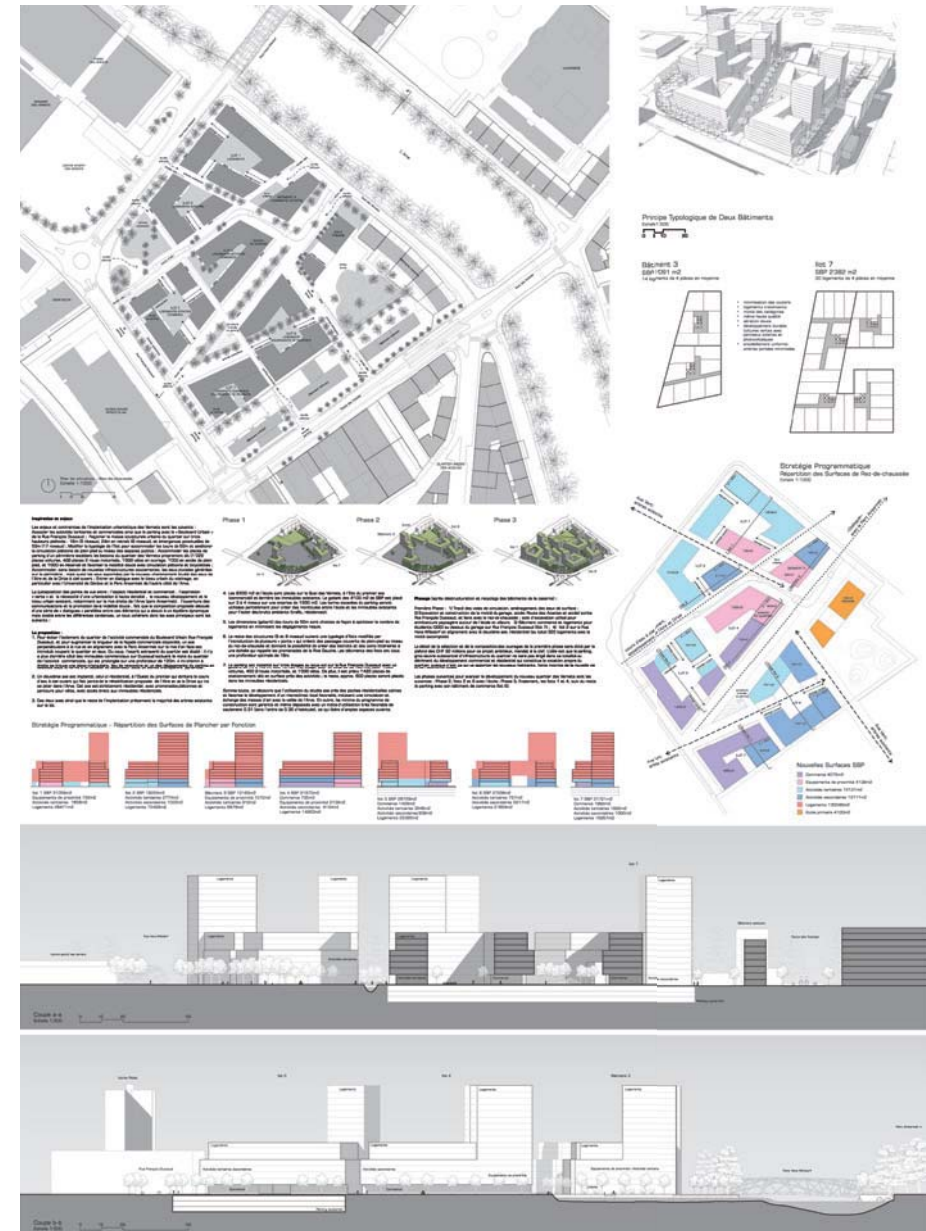


Rendu 1^{er} degré

Case 2-1015 Lausanne - Suisse
collaboratrice: Anna-Maria Simatou



dialogues



projet n° 12
Isabel Concheiro Guisan
FRPO Fernando Rodriguez et Pablo Oriol

Rue Mathurin-Cordier 11 - 1050 Lausanne - Suisse

architecte : Isabel Concheiro Guisan

architecte : FRPO Fernando Rodriguez et Pablo Oriol, Madrid - Espagne

collaborateurs : Pablo Sequero, Juan Medina,
Elena Garcia



Maquette 1^{er} degré

SLOW

CONCOURS OPERATION LES VERNETS

S L O W



L'Etat et la four constructrice la ville avec deux typologies urbaines

La construction d'un quartier d'habitat est un processus complexe et multidimensionnel qui implique l'interaction de nombreux acteurs, des pouvoirs publics aux citoyens, en passant par les investisseurs et les architectes. Ce processus est marqué par des tensions et des négociations constantes, qui se jouent à l'échelle du projet, du quartier, de la ville, et de la région. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel. Les tensions et les négociations se jouent à l'échelle du projet, du quartier, de la ville, et de la région. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel.

Forme et limite, compléter la ville existante

La ville est un processus continu et évolutif, qui se construit au fil du temps. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel. Les tensions et les négociations se jouent à l'échelle du projet, du quartier, de la ville, et de la région. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel.

Connectivité, espace public, un réseau

La ville est un processus continu et évolutif, qui se construit au fil du temps. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel. Les tensions et les négociations se jouent à l'échelle du projet, du quartier, de la ville, et de la région. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel.

Caractères, décompression, transition

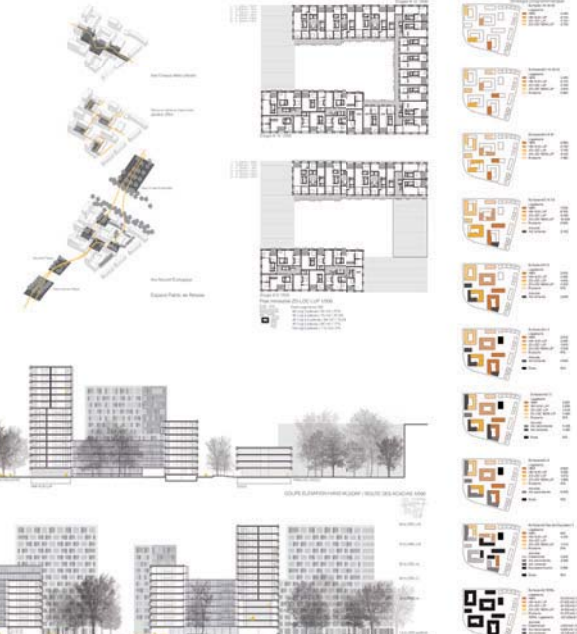
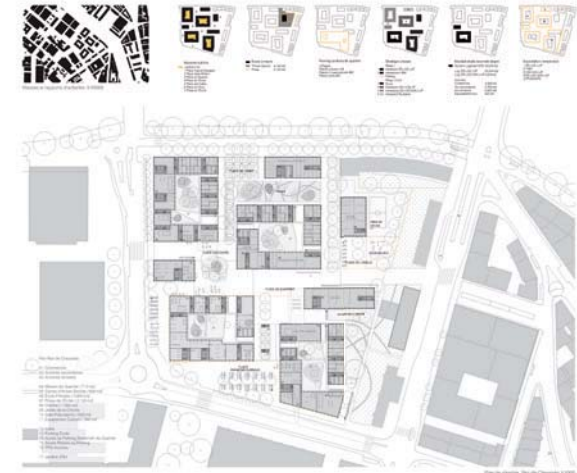
La ville est un processus continu et évolutif, qui se construit au fil du temps. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel. Les tensions et les négociations se jouent à l'échelle du projet, du quartier, de la ville, et de la région. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel.

Paysage urbain, urbanisme, aller vite

La ville est un processus continu et évolutif, qui se construit au fil du temps. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel. Les tensions et les négociations se jouent à l'échelle du projet, du quartier, de la ville, et de la région. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel.

Méthode des ateliers, logement, activités et vie du quartier

La ville est un processus continu et évolutif, qui se construit au fil du temps. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel. Les tensions et les négociations se jouent à l'échelle du projet, du quartier, de la ville, et de la région. Les acteurs impliqués ont des intérêts et des visions différentes, ce qui rend le processus de construction d'un quartier d'habitat un processus complexe et multidimensionnel.



Rendu 1^{er} degré

projet n° 13
Pranlas-Descours

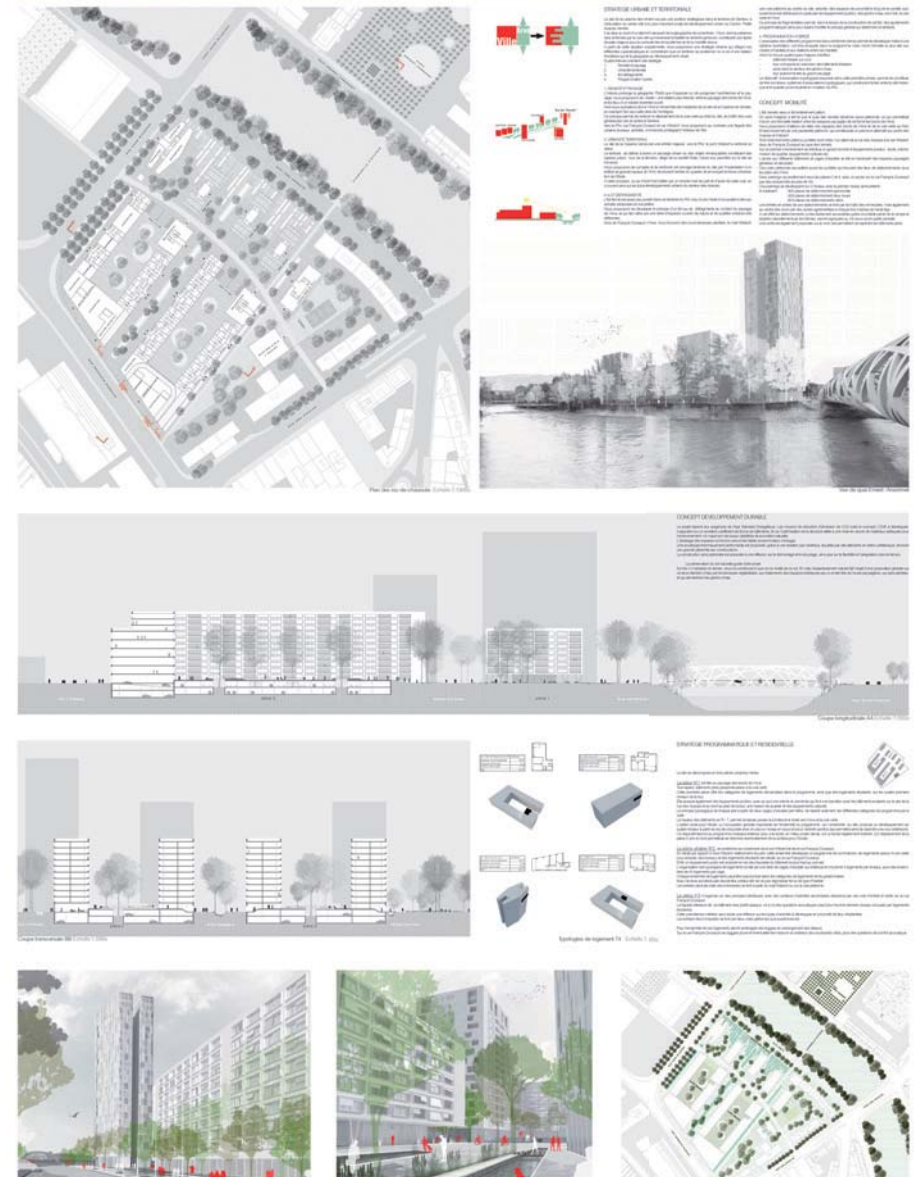
Rue du Parc Royal 6 - 75003 Paris - France



Maquette 1^{er} degré

ARVE FOREVER

PRAILLE ACACIAS VERNETS - Concours Opération Les Vernets - ARVE FOREVER



Rendu 1^{er} degré

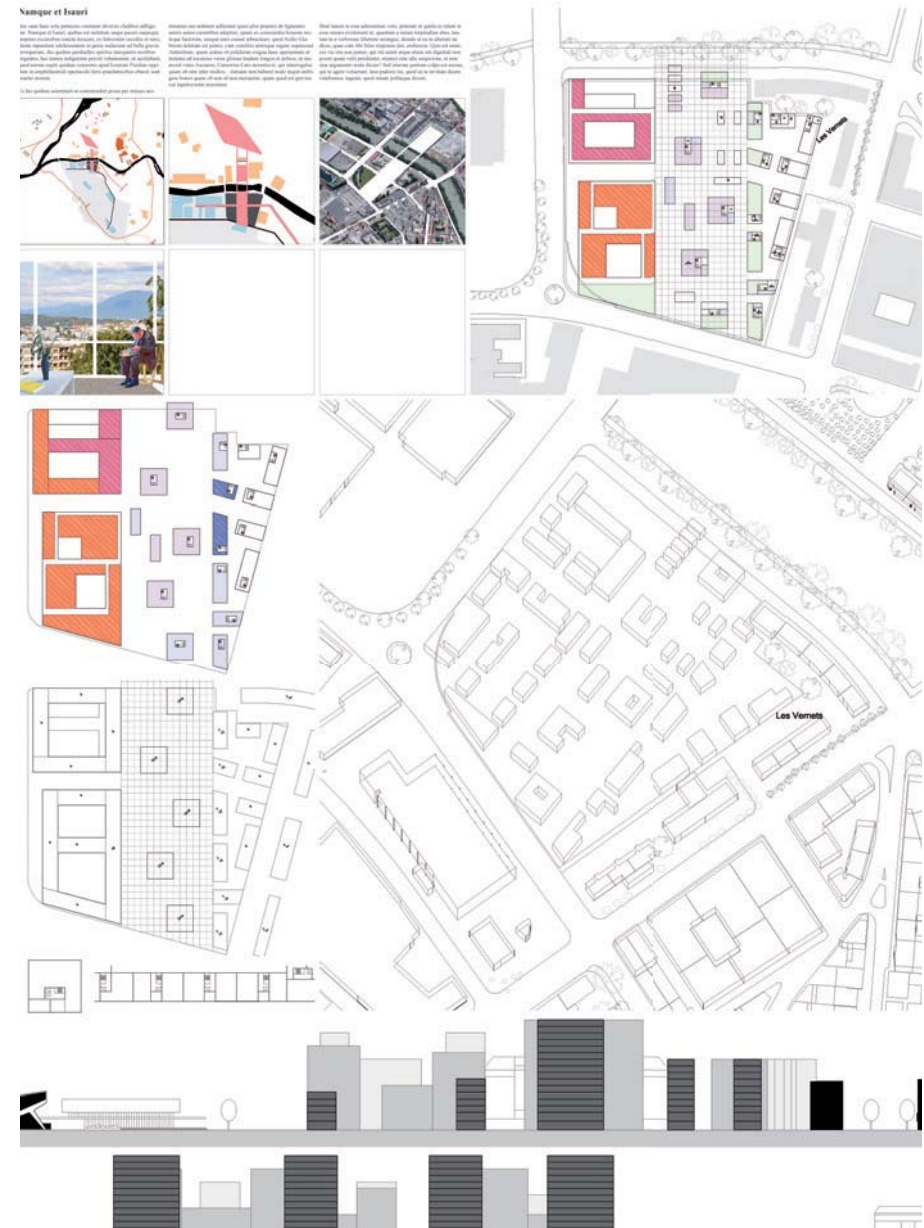
projet n° 15
Barrault & Pressacco

Rue des Archives 37 - 75004 Paris - France
collaborateur: Thibaut Barrault



Maquette 1^{er} degré

PUBLIC



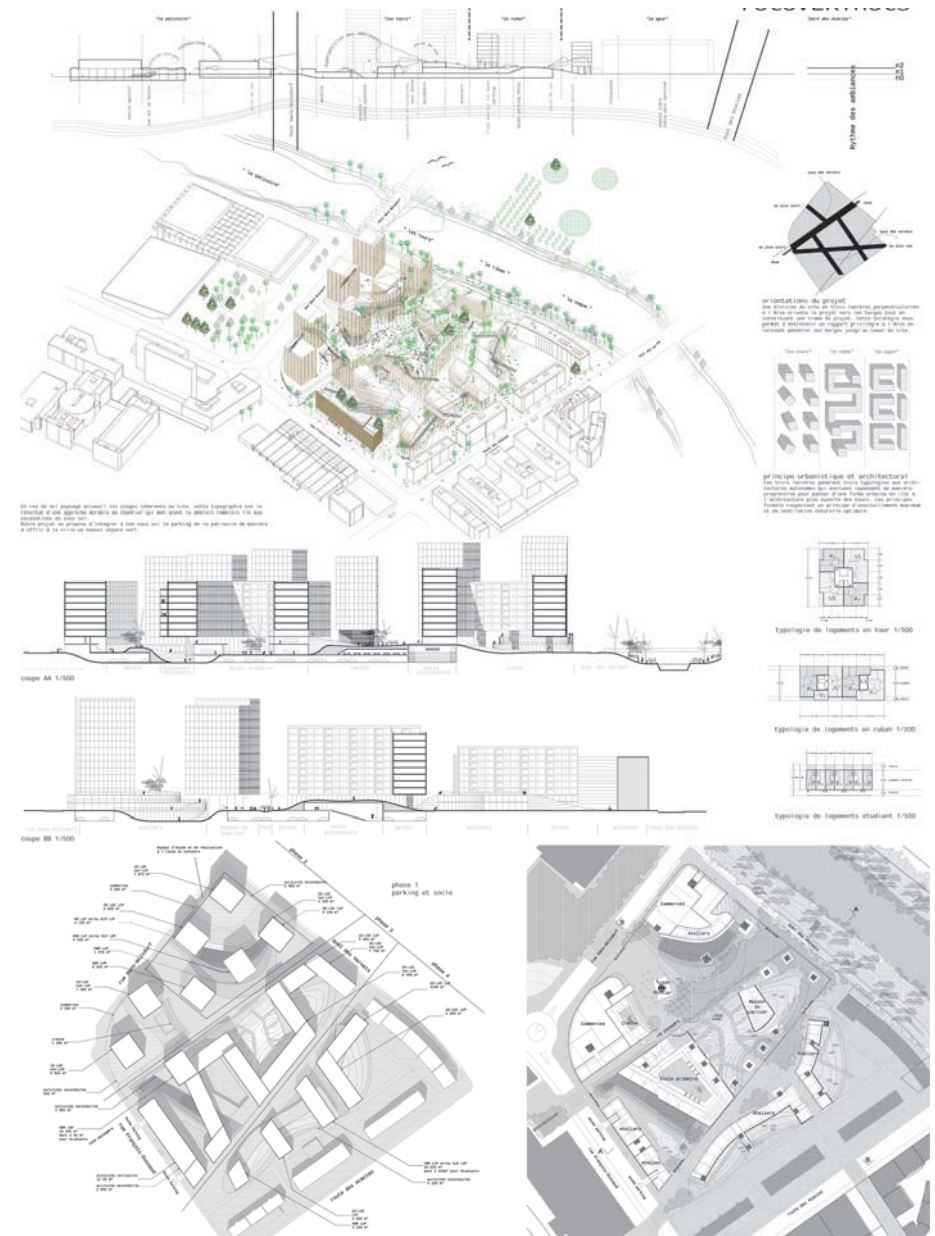
Rendu 1^{er} degré

projet n° 16
Jacques Ferrier Architectures
MSV Architectes urbanistes
Sensual City Studio

Rue Pascal 77 - 75013 Paris - France
architecte : Jacques Ferrier Architectures
architecte - urbaniste : MSV Architectes urbanistes
urbaniste : Sensual City Studio, Paris - France

Maquette 1^{er} degré

fêteVERTnets



Rendu 1^{er} degré

projet n° 17
 Simon Binggeli Architectes SIA
 Atelier d'architecture m
 égü - Architectes-paysagiste
 Panorama AG, Architectes urbanistes

Rue Centrale 123 - 2503 Bienne - Suisse

architecte : Simon Binggeli Architectes SIA
collaborateurs : Simon Binggeli, Bruno Baumgartner,
 Anja Keller, Franziska Mosch

architecte : atelier d'architecture m, Bienne - Suisse

collaborateur : Olivier Grossniklaus

architecte - paysagiste : égü - Architectes-paysagiste, Zürich - Suisse

collaborateur : Martin Keller

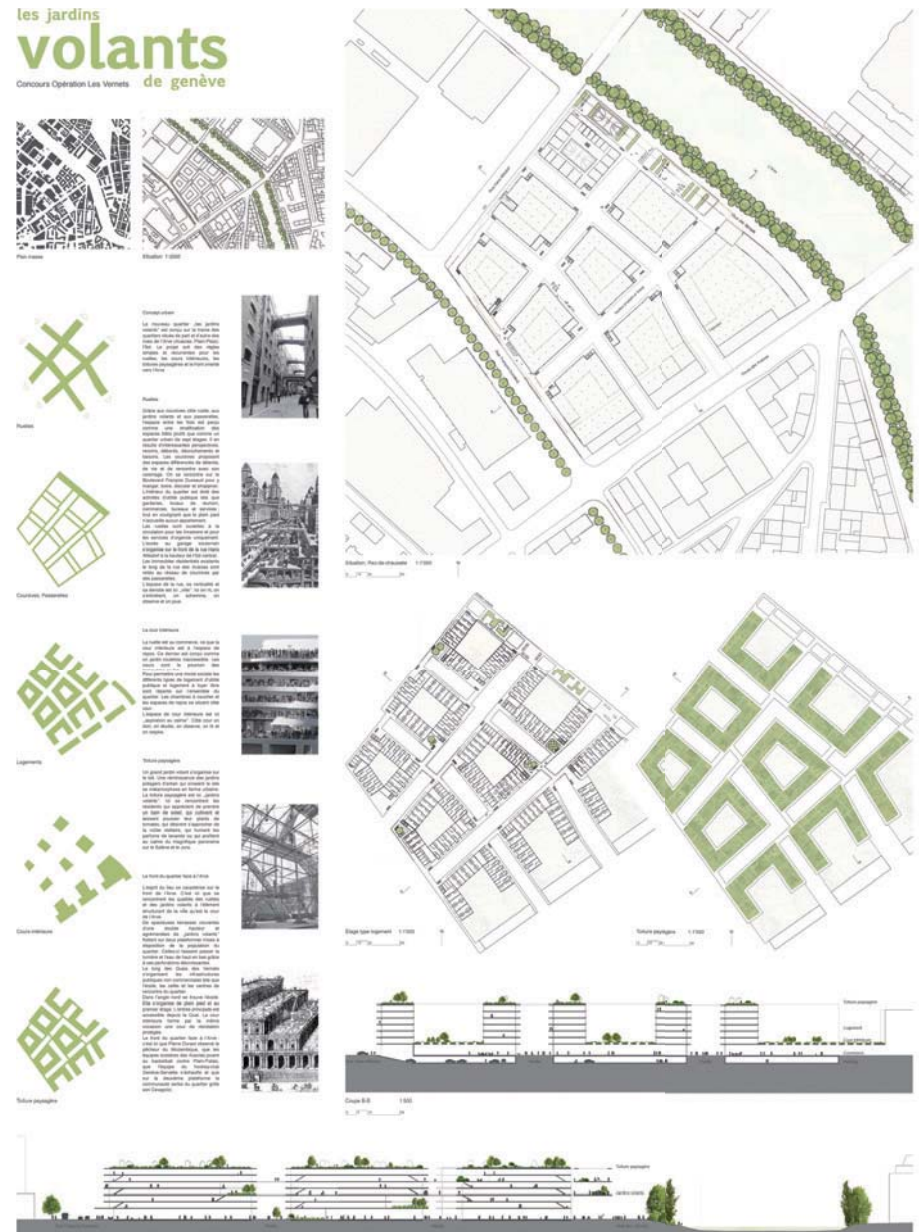
architecte - urbaniste : Panorama AG, Berne - Suisse

collaborateur : Christof Tscharlant



Maquette 1^{er} degré

les jardins «VOLANTS» de genève



Rendu 1^{er} degré

projet n° 18
Eric Lapiere Experience Architectes

Rue Saint-Maur 168-75011 Paris-France



Maquette 1^{er} degré

TCACSDSR861

Concours Opération Les Vernets
La fête dans le soleil, les pieds dans la ville



Rendu 1^{er} degré

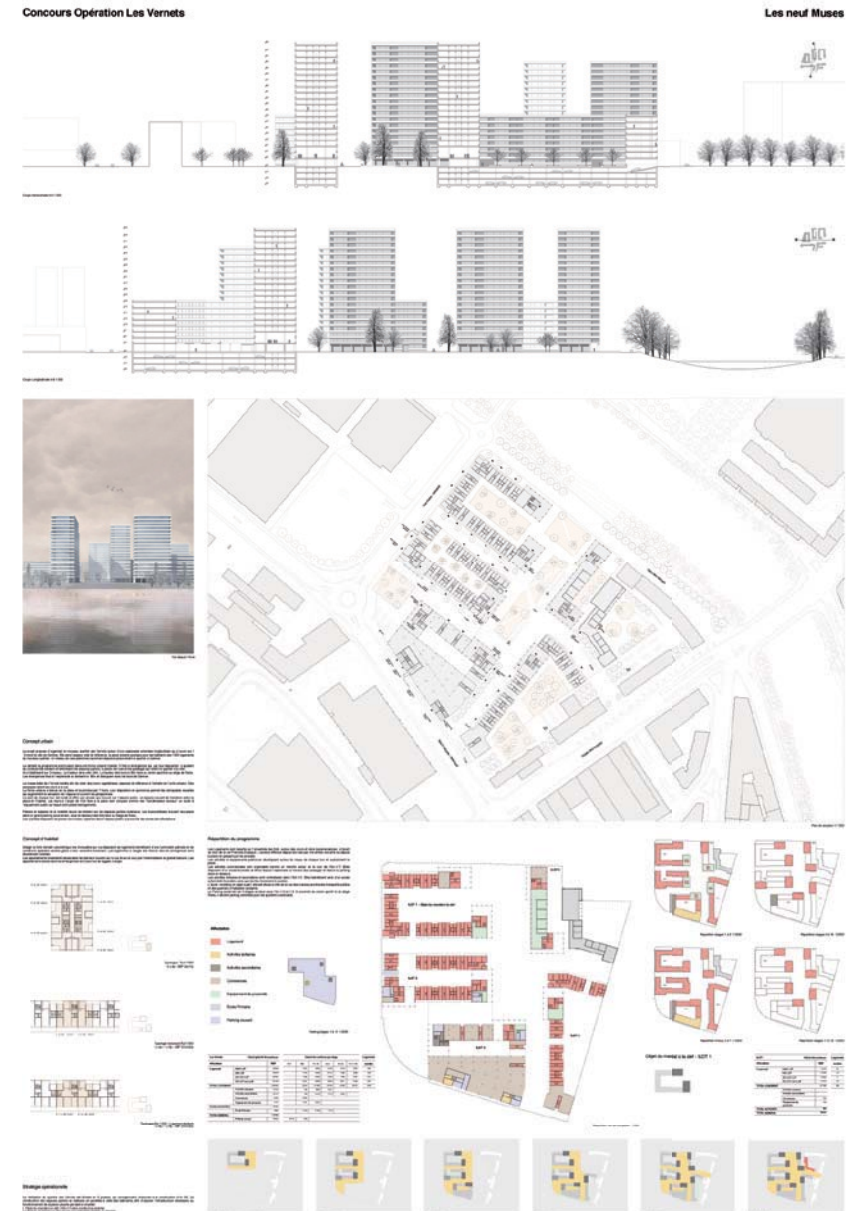
projet n° 19
Modersohn & Freiesleben

Bayernallee 47 - 14052 Berlin - Allemagne
collaborateurs : Antje Freiesleben,
Johannes Modersohn



Maquette 1^{er} degré

Les neuf Muses



Rendu 1^{er} degré

projet n° 20
C+C04STUDIO
Edy Toscano SA

Via Riva Villasanta 59-09134 Cagliari-Italie

architecte : C+C04STUDIO

collaborateurs : Mario Cubeddu, Gabriele Antonino Coco,
Mattia Atzeni

ingénieur civil : Edy Toscano SA, Lausanne - Suisse

collaborateur : Antonio Lorenzi



Maquette 1^{er} degré

MIXITÉ



Rendu 1^{er} degré

projet n° 21
Wilmotte & Associés SA d'architecture

Rue du Faubourg-Saint-Antoine - 75012 Paris - France
collaborateur : Jean-Michel Wilmotte



Maquette 1^{er} degré

KATAMINO



Rendu 1^{er} degré

projet n° 22
Studio Meyer e Piattini
Caruso Mainardi Architetti

Via Sirana 79-6814 Lamone-Italie
architecte: Studio Meyer e Piattini
architecte: Caruso Mainardi Architetti, Milan-Italie



Maquette 1^{er} degré

CHARGED VOID

Concours Opération Les Veneis

CHARGED VOID



Rendu 1^{er} degré

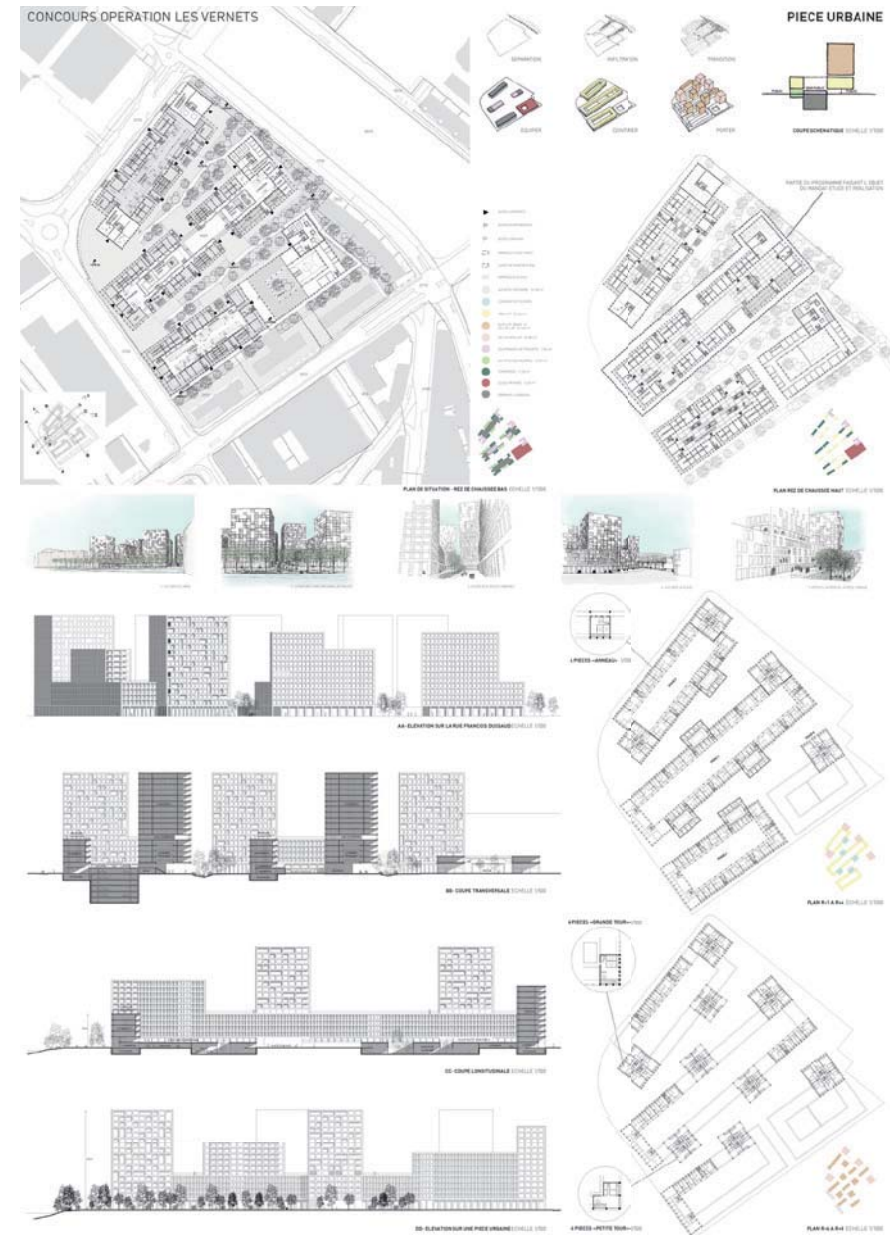
projet n° 23
CAB architectes

Rue Paul Deroulede 26 - 06000 Nice - France
collaborateurs : Jean-Patrice Calori,
Bita Azimi, Marc Botineau



Maquette 1^{er} degré

PIÈCE URBAINE



Rendu 1^{er} degré

projet n° 24
Wulf Böer

Engweg 1 - 8006 Zurich - Suisse
collaborateur : Wulf Böer



Maquette 1^{er} degré

PERGUSTE



Rendu 1^{er} degré

projet n° 25
MAURO TURIN ARCHITECTES Sàrl

Rue Louis-Curtat 7 - 1005 Lausanne - Suisse
collaborateurs : Mauro Turin, Jonathan Pailleux,
 Victor Vazquez Blanco, Magdalena Lewczyk



Maquette 1^{er} degré

BABYLON



Rendu 1^{er} degré

Architectures Adelfo Scaranello

collaborateur: Adelfo Scaranello



Maquette 1^{er} degré

VIVE LE PAYSAGE



Un architecte doit-il s'engager ?

Trouve-t-il une autre spécificité au-delà de la conception architecturale des centres hospitaliers, de polycliniques et des quartiers d'habitat ?

« Je ne pense pas que l'architecte ait une autre spécificité que celle de concevoir des espaces humains ».

A Genève, cette spécificité s'exprime dans le principe d'un engagement des architectes. Les architectes hospitaliers, qui sont le plus souvent des architectes d'intérieur, ont une responsabilité particulière. Ils ont à concevoir des espaces destinés à des personnes qui ne peuvent pas se déplacer librement. Au fur et à mesure, ils se trouvent donc de plus en plus confrontés à des questions éthiques.

Des valeurs et des tensions

Les valeurs et le projet ont une place centrale en qualité, première ou deuxième, selon les circonstances. Les conceptions de qualité sont donc des conceptions éthiques. Elles sont éthiques parce qu'elles ont trait à la manière de concevoir des espaces humains. Les valeurs éthiques de l'architecture de qualité sont donc des valeurs éthiques au sens large du terme. Elles sont éthiques parce qu'elles ont trait à la manière de concevoir des espaces humains. Les valeurs éthiques de l'architecture de qualité sont donc des valeurs éthiques au sens large du terme.

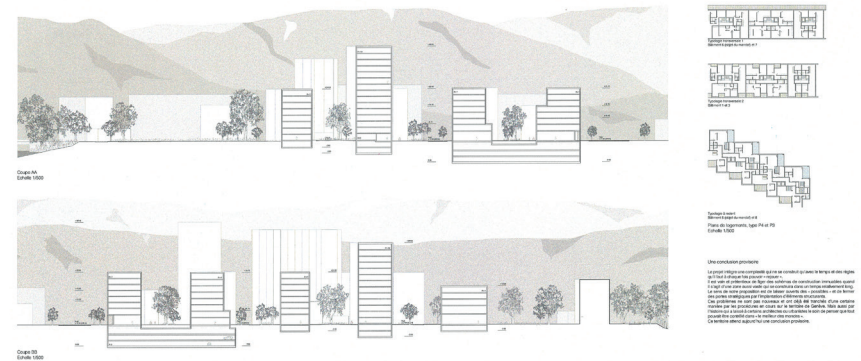
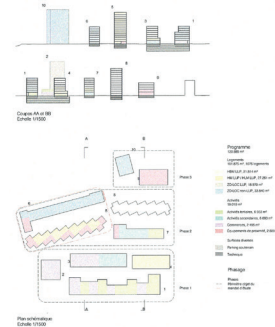
Des outils d'appui

Chaque méthode de projet est porteuse d'une éthique.

« Les méthodes de projet sont des outils éthiques. Elles sont éthiques parce qu'elles ont trait à la manière de concevoir des espaces humains. Les valeurs éthiques de l'architecture de qualité sont donc des valeurs éthiques au sens large du terme. Elles sont éthiques parce qu'elles ont trait à la manière de concevoir des espaces humains. Les valeurs éthiques de l'architecture de qualité sont donc des valeurs éthiques au sens large du terme. »

Un espace en tension – au-delà du projet

Les besoins de la vie, les besoins des projets et les besoins des personnes sont des besoins éthiques. Ils sont éthiques parce qu'ils ont trait à la manière de concevoir des espaces humains. Les valeurs éthiques de l'architecture de qualité sont donc des valeurs éthiques au sens large du terme. Elles sont éthiques parce qu'elles ont trait à la manière de concevoir des espaces humains. Les valeurs éthiques de l'architecture de qualité sont donc des valeurs éthiques au sens large du terme.



Rendu 1^{er} degré

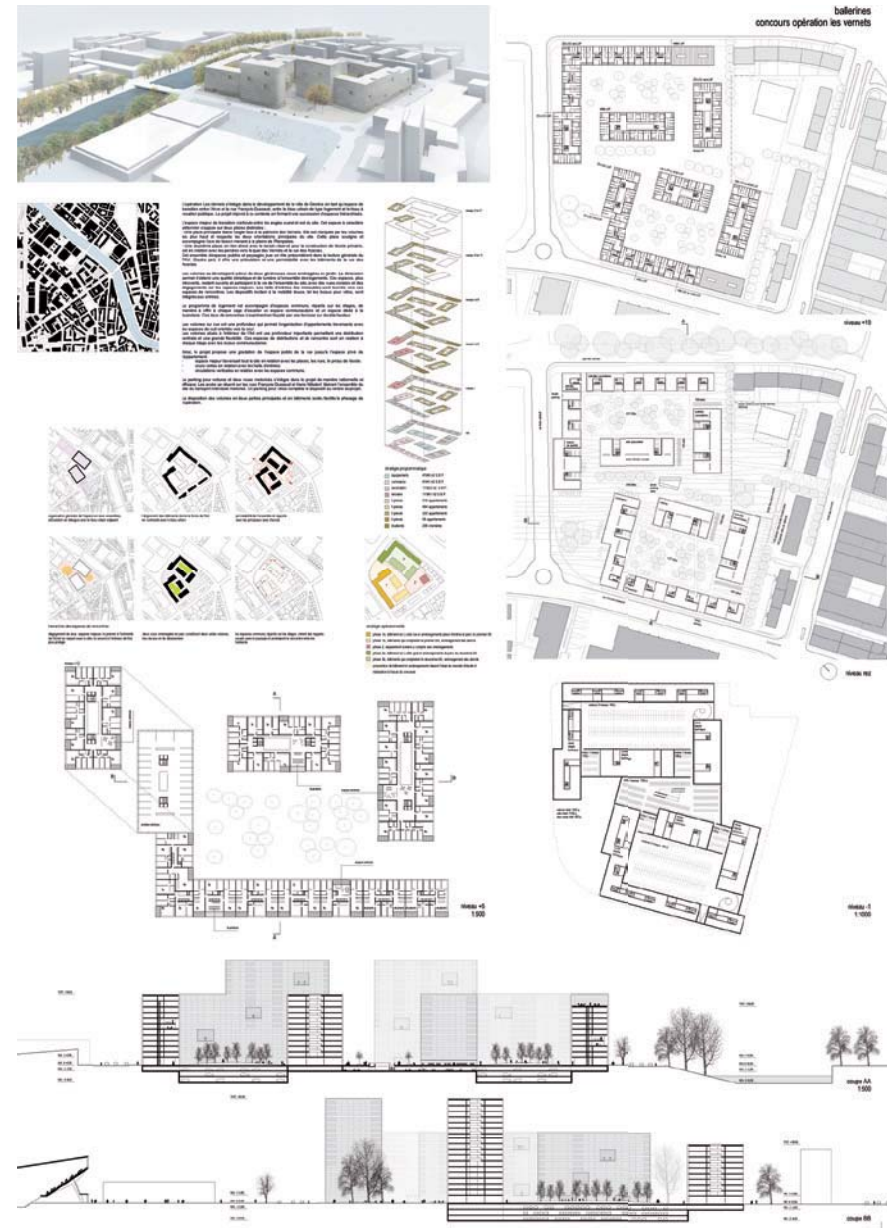
projet n° 30
Butikofer De Oliveira Vernay Sàrl

Avenue d'Echallens 22 - 1004 Lausanne - Suisse
collaborateurs : Serge Butikofer, Olivia De Oliveira,
Olivier Verney, Clara Masia Zurriga,
Agnes Bitter, Zikret Pajaziti



Maquette 1^{er} degré

Ballerines



Rendu 1^{er} degré

Rue Lafayette 206-75010 Paris-France

Maquette 1^{er} degré

BAPC668987

Rendu 1^{er} degré

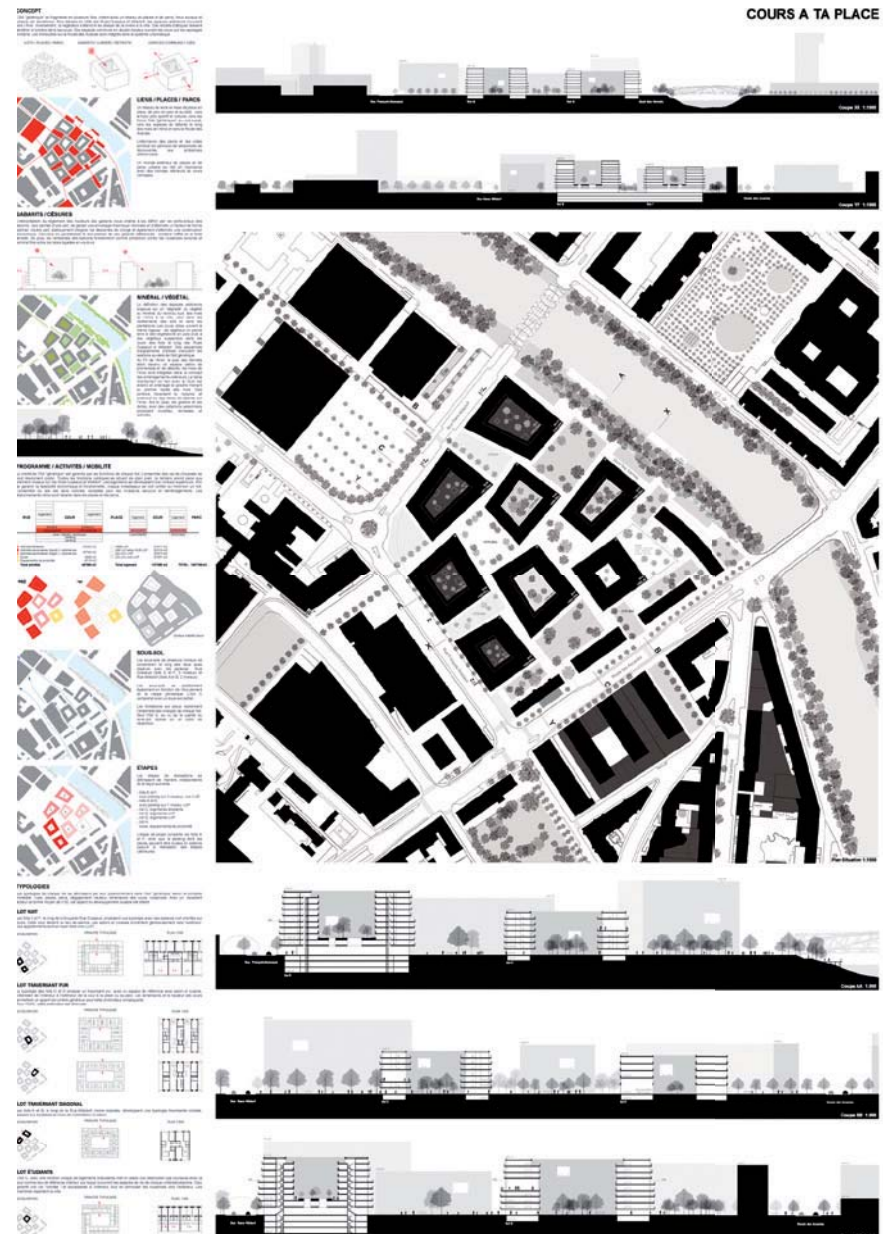
projet n° 32
MPH architectes

Rue Saint-Martin 9 - 1003 Lausanne - Suisse
collaborateurs : Olaf Hunger, Nicolas Monnerat,
Franck Petitpierre, Antoine Girardon,
Grégoire Hattich, Jérémie Jobin



Maquette 1^{er} degré

COURS À TA PLACE



Rendu 1^{er} degré

projet n° 34
Itten+Brechbühl SA

Avenue d'Ouchy 4 - 1006 Lausanne - Suisse



Maquette 1^{er} degré

ARCHIPEL URBAIN



Rendu 1^{er} degré

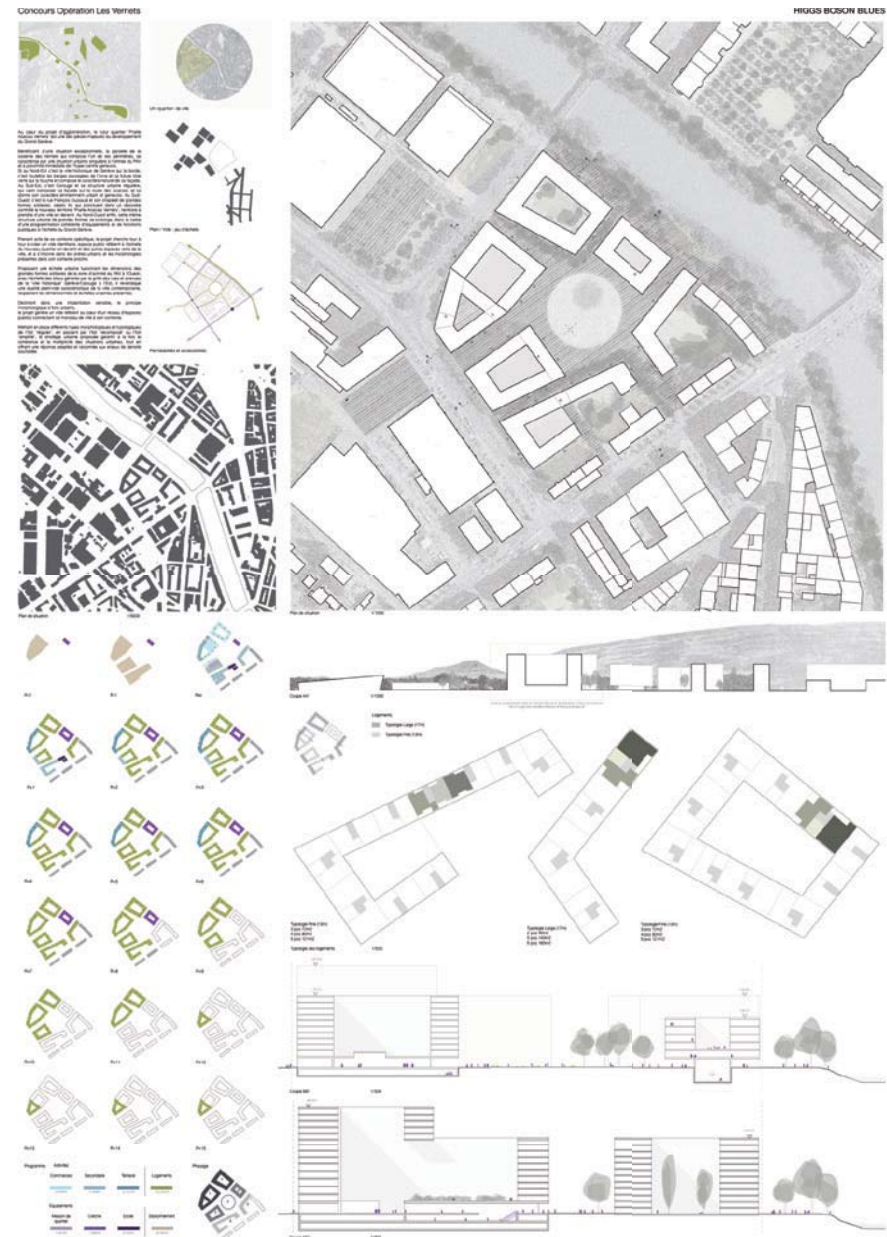
projet n° 35
2b stratégies urbaines concrètes

Avenue de Beaumont 22A-1012 Lausanne - Suisse
collaborateurs: Stephanie Bender, Philippe Béboux,
Steffan Heath, Ambroise Martin,
Vincent Vergain



Maquette 1^{er} degré

Higgs Boson Blues



Rendu 1^{er} degré

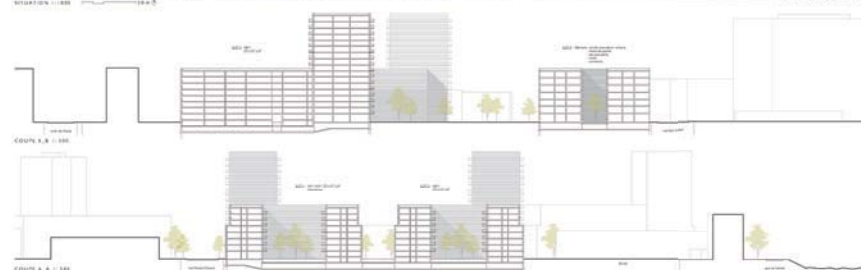
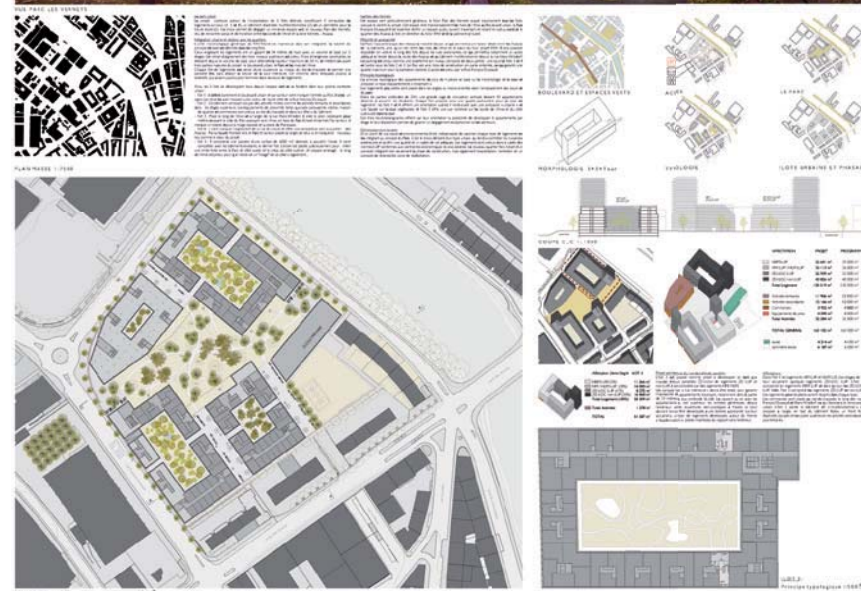
projet n° 36
Müller Sigrist Architekten
Blättler Dafflon Architekten
Schweingrüber Zulauf

Hildastrasse 14a - 8003 Zurich - Suisse
architecte : Müller Sigrist Architekten
architecte : Blättler Dafflon Architekten, Zurich - Suisse
architecte - paysagiste : Schweingrüber Zulauf, Zurich - Suisse



Maquette 1^{er} degré

CASPAR



Rendu 1^{er} degré

projet n° 37
 MIDarchitecture
 MVCC arquitectos
 PROAP

Rue Louis-Favre 27 - 1201 Genève - Suisse

architecte : MIDarchitecture

collaborateurs : Muriel Zimmermann, Mical Mercier Oulevey

architecte : MVCC arquitectos, Porto - Portugal

collaborateurs : Mercês Vieira, Camilo Cortesão,
 Joao Castanheira, Susana Martins

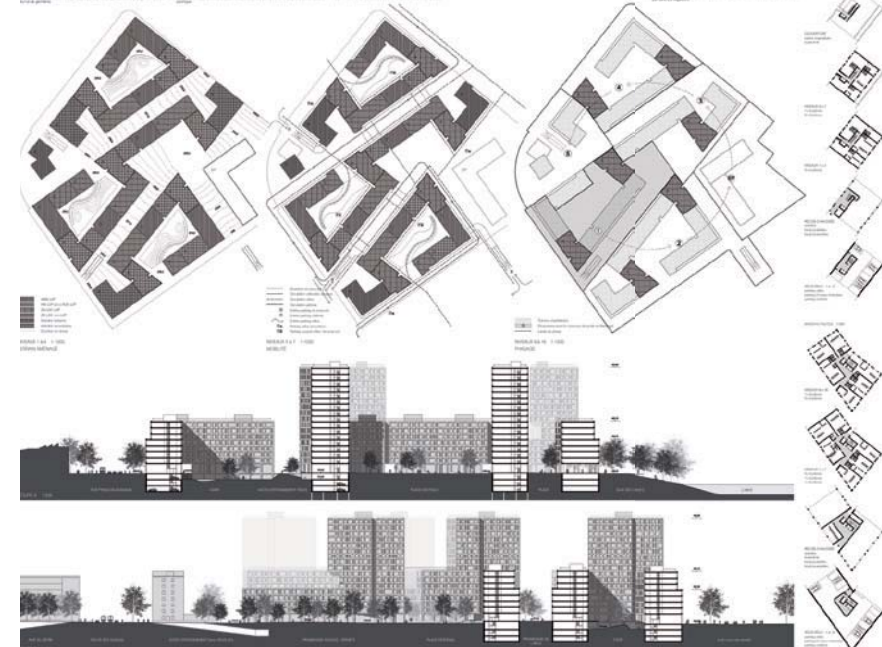
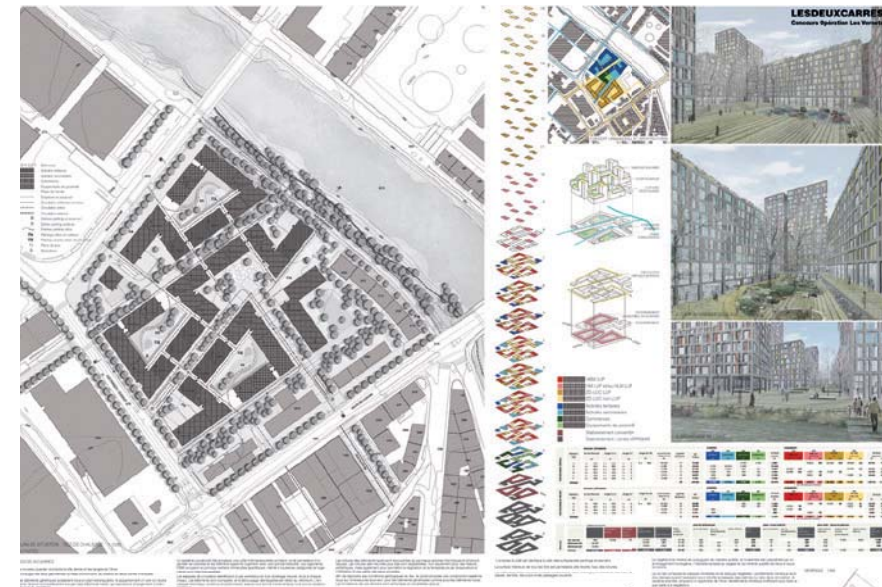
architecte - paysagiste : PROAP, Lisbonne - Portugal

collaborateurs : João Ferreira Nunes, Carlos Ribas



Maquette 1^{er} degré

LESDEUXCARRÉS



Rendu 1^{er} degré

projet n° 38
dl-a designlab-architecture SA

Rue Gourgas 5-1205 Genève - Suisse
collaborateurs : Patrick Devanthery, Inès Lamunière,
 Loïc Peitrequin, Gashi Besir



Maquette 1^{er} degré

« CANDOLLE(S) »

Rendu 1^{er} degré

projet n° 39
Anderegg-Rinaldi & Architectes Associes SA

Rue de Veyrier 195-1227 Carouge - Suisse
collaborateurs: P. Anderegg, D. Rinaldi, B. Frignani,
R. Meylan, T. Potier, G. Mathieu, L. Rosa



Maquette 1^{er} degré

SPACE ODDITY



Rendu 1^{er} degré

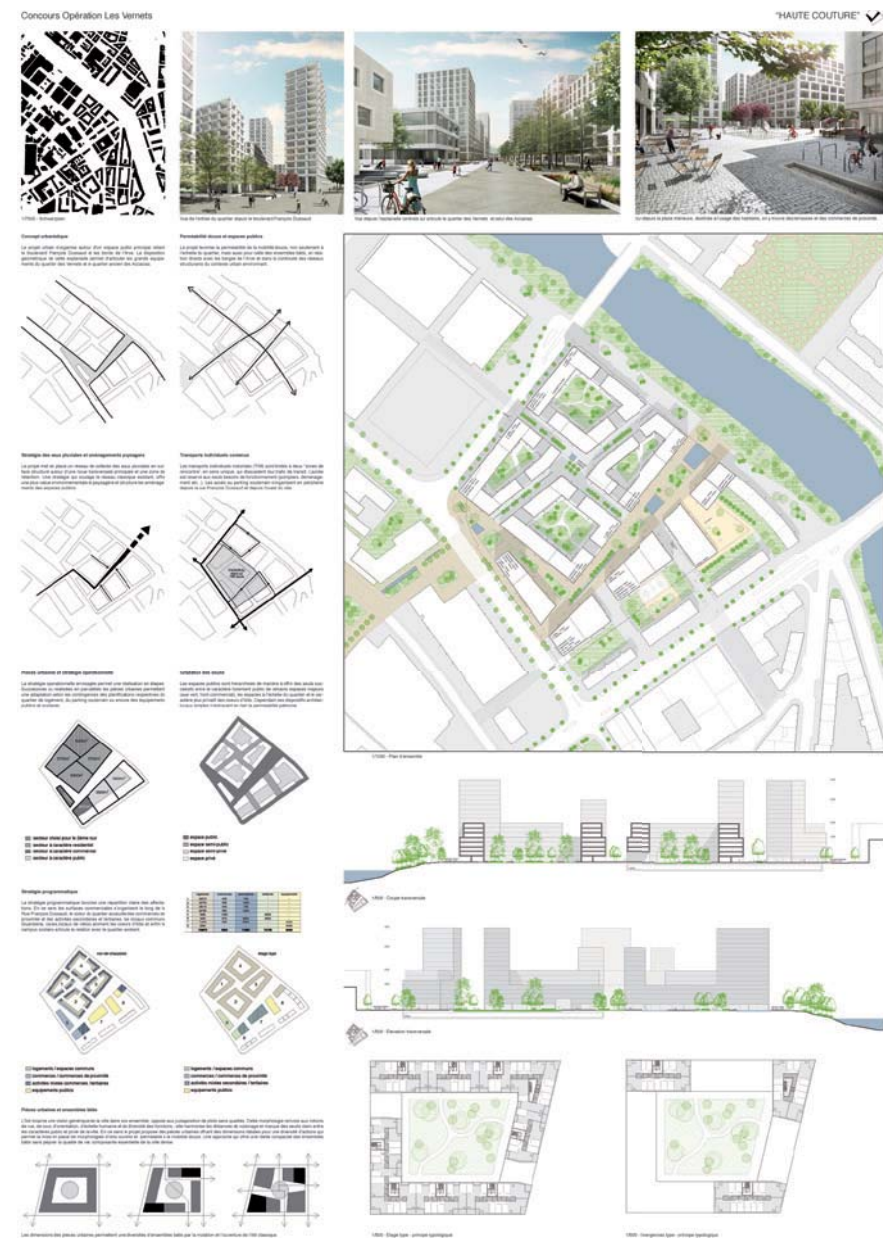
projet n° 40
Fumeaux & Poncety architectes Sàrl
Raphaël Schüll Architectes

Avenue Louis-Ruchonnet 1 - 1003 Lausanne - Suisse
collaborateurs : A. Poncety, L. Fumeaux,
M. Lopez, P. Michon, R. Schüll



Maquette 1^{er} degré

HAUTE COUTURE



Rendu 1^{er} degré

projet n° 41
Aldo Duelli, dipl. Arch, ETH

Haldenweg 12 - 7000 Coire - Suisse
collaborateur: Aldo Duelli



Maquette 1^{er} degré

développement



Rendu 1^{er} degré

projet n° 42
 Monserrat Torelló
 Charles Vilain

Grand'Rue 19-1091 Grandvaux-Suisse



Maquette 1^{er} degré

ESCHYLE

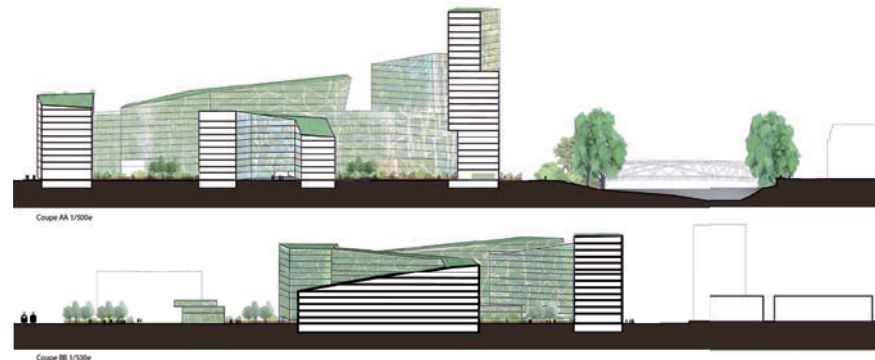
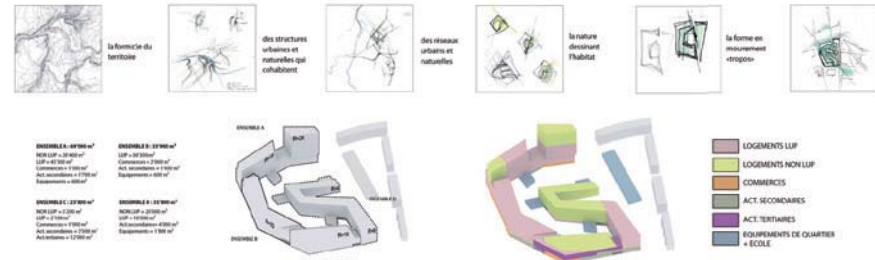


ESCHYLE

Concours opération Les Vernets

La structure d'« Eschyle » repose sur une interaction entre la métrologie du site et la forme conçue comme mouvement, un langage entre le feu et son territoire, un langage entre l'interaction entre différents niveaux de végétation et d'édifices. En premier lieu, le paysage urbain, qui laisse place à la naissance de nouvelles formes architecturales à partir de structures pré-existantes. Puis, le rapport à la géographie et à la nature par la découverte d'un parc ondule et planté qui crée l'eau de manière significative et qui participe au système de parcs structurant l'urbanisme et un mode de « ville » durable.

Matériaux, valeurs partagées et proximités induites par une structure en mouvement « respirant » qu'illuminent la mise en valeur des espaces publics avec la nature. « Eschyle » propose un habitat flexible générant d'espaces, des façades évolutives et dynamiques, des matériaux de structure et d'enveloppe renouvelables, des toitures plantées créatrices d'inertie.



Rendu 1^{er} degré

projet n° 43
Office Haratori
Office Winkov

Geraldstrasse 2 - 8005 Zurich - Suisse

architecte : Office Haratori

collaborateurs : Nahoko Hara, Zeno Vogel,
 Jürg Spaar, Constance Leroy

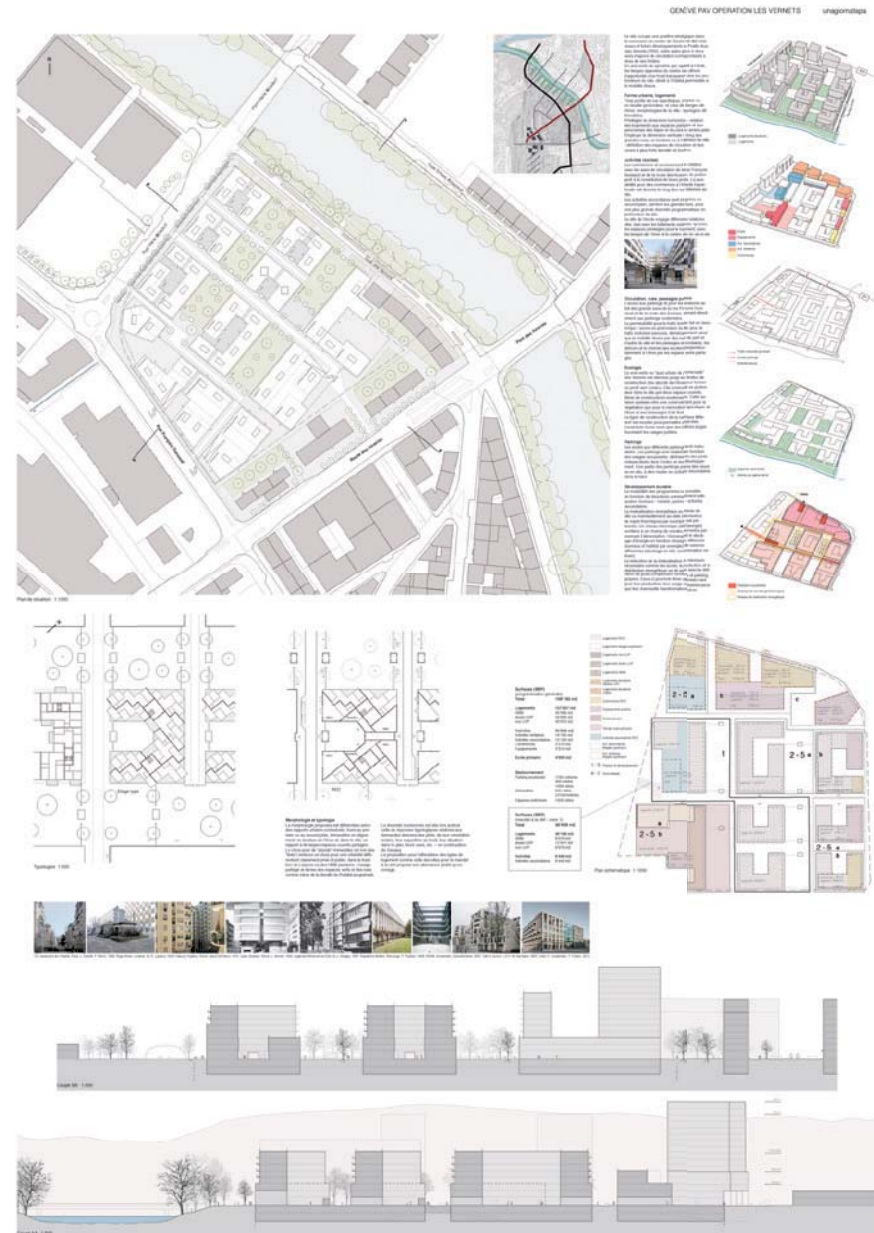
architecte : Office Winhov, Amsterdam - Hollande

collaborateurs : Jan Peter Wingender,
 Joost Hovenier, Uri Gilad



Maquette 1^{er} degré

unagiornatapa



Rendu 1^{er} degré

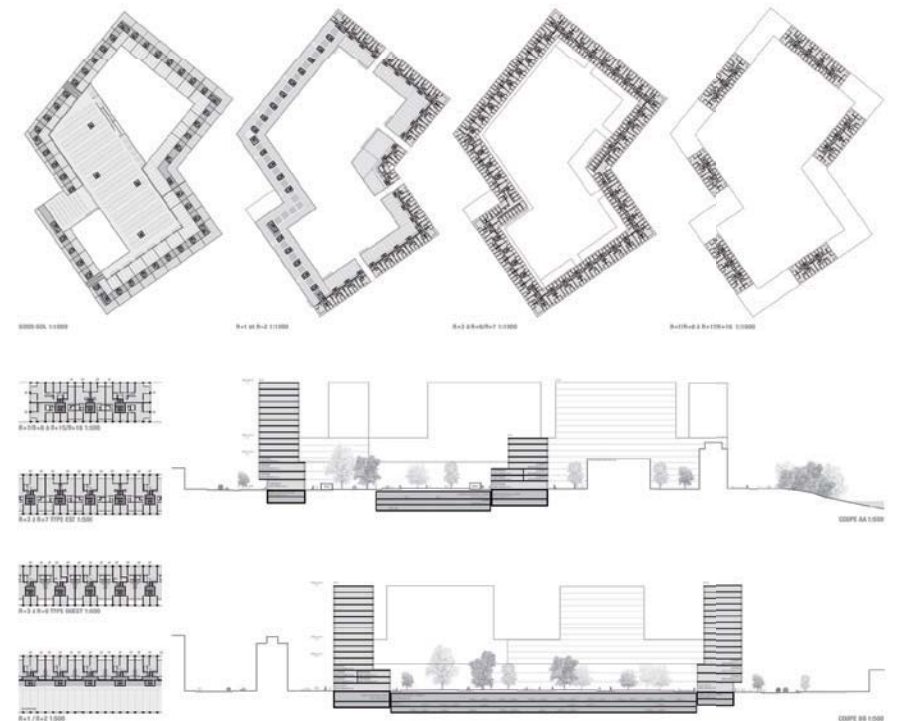
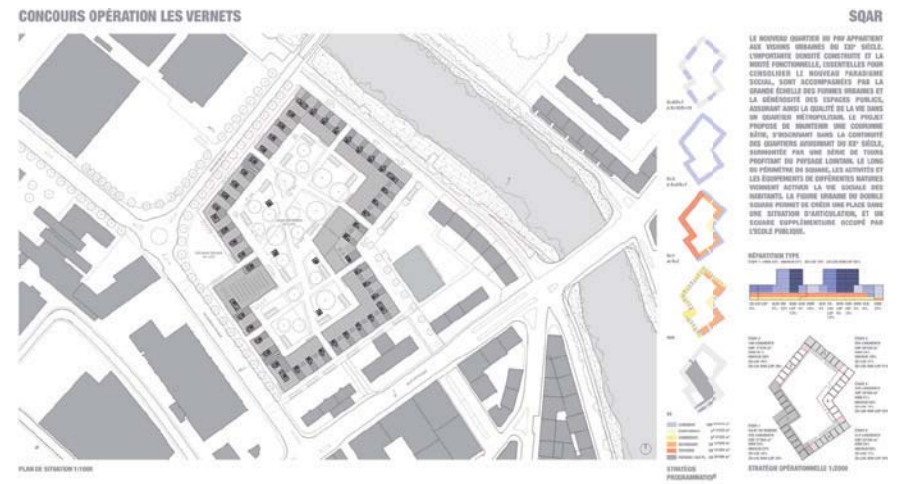
BASSICARELLA architectes SA

Allan Cunningham, Fabien Klopfenstein



Maquette 1^{er} degré

SQAR

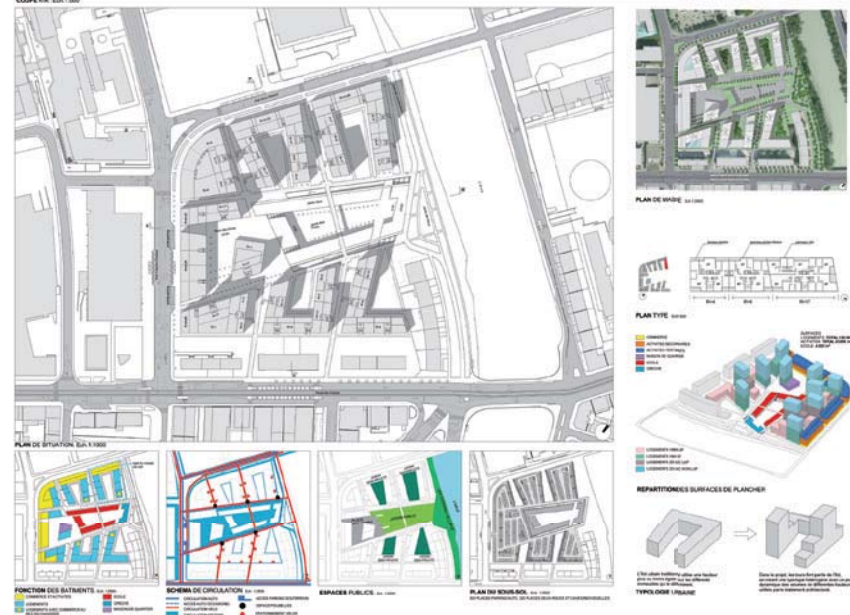
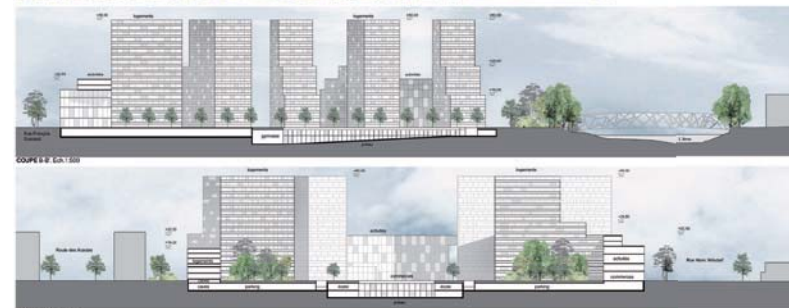
Rendu 1^{er} degré

Rue Bleue 27 - 75009 Paris - France
collaborateurs : Radu Dragan, Sandu Hangan

Maquette 1^{er} degré

FÉDÉRATION

CONCOURS OPERATION LES VERNETS



Rendu 1^{er} degré

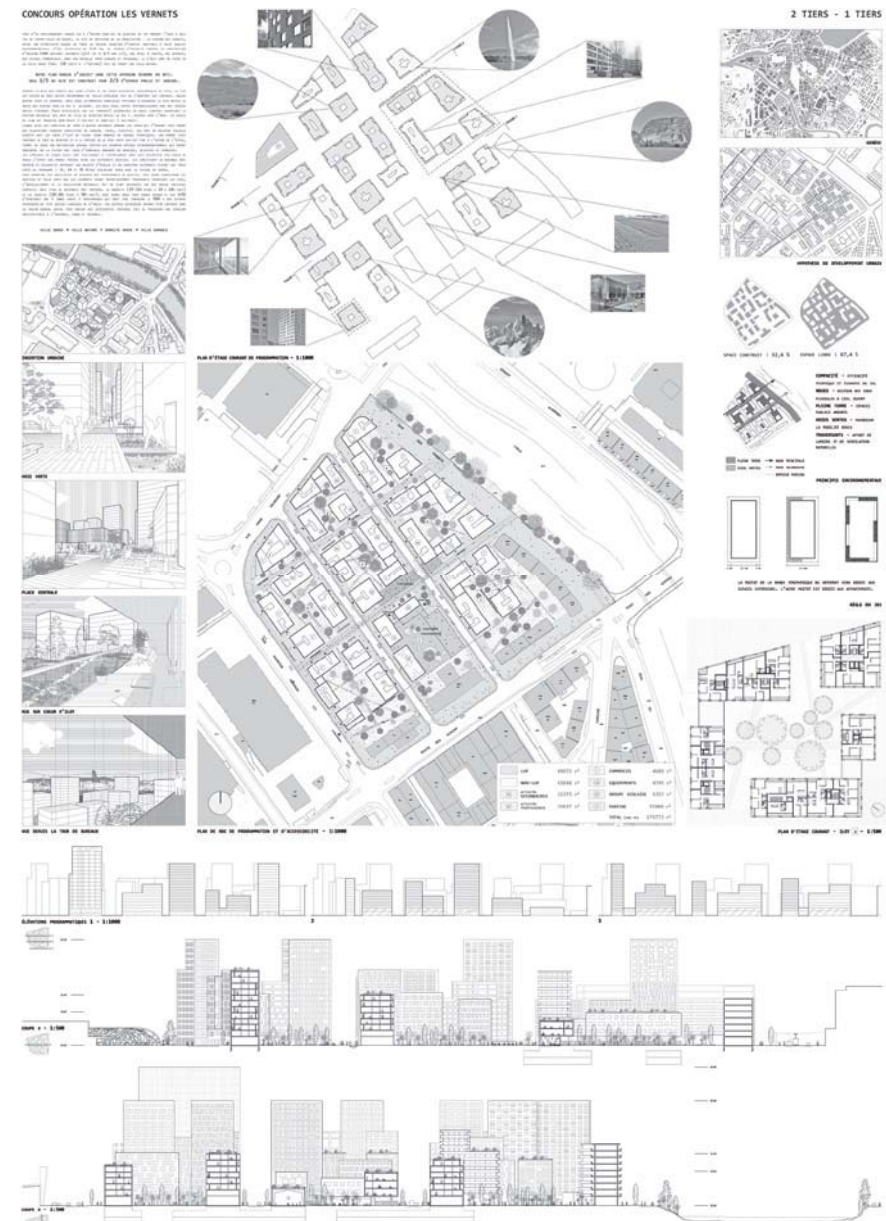
projet n° 46
Louis Paillard Architecte

Rue des Prairies 55-75020 Paris-France
collaborateurs : Mikaël Pors, Eudes Bonneau-Cattier,
Felana Ratsimbazafy



Maquette 1^{er} degré

2 tiers-1 tiers



Rendu 1^{er} degré

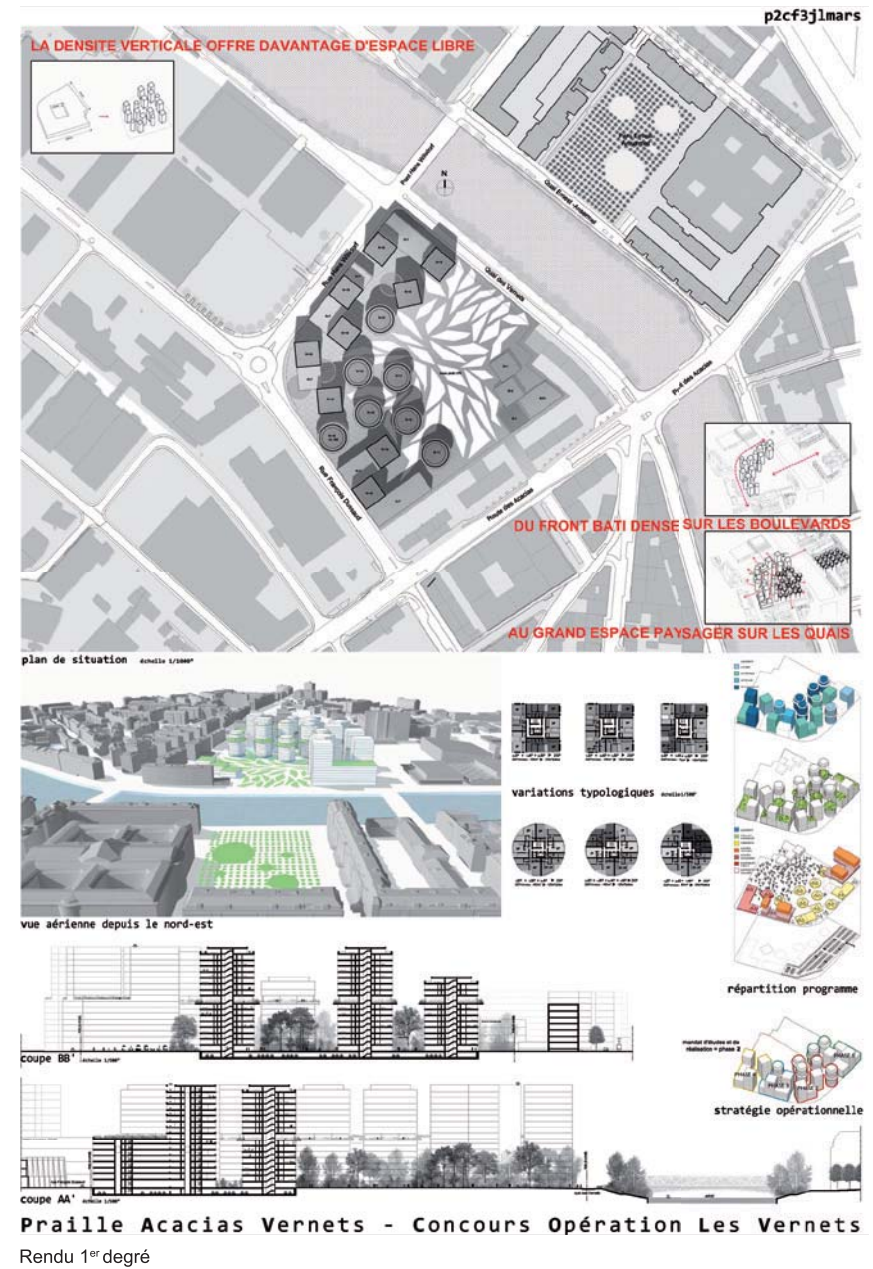
projet n° 47
Philippe Gazeau Architecte

Rue de la Fontaine au Roi 21- 75011 Paris- France



Maquette 1^{er} degré

p2cf3jlmars



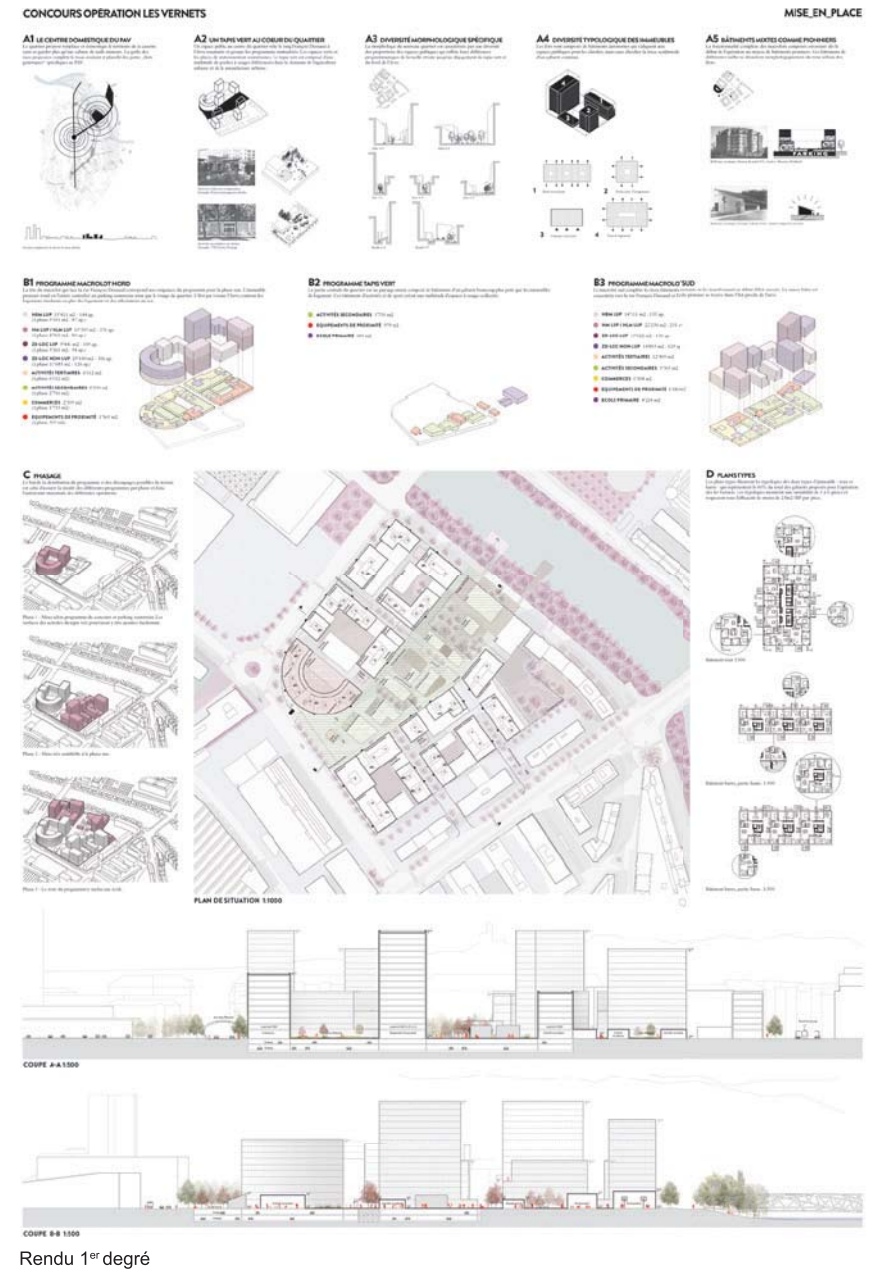
projet n° 48
HHF architekten

Allschwilerstrasse 71A-4055 Bâle - Suisse



Maquette 1^{er} degré

Mise_en_Place



Rendu 1^{er} degré

projet n° 49
Empayta et Alberi architectes

Chemin Frank-Thomas 26 Ter - 1208 Genève - Suisse

collaborateurs: Corrado Alberi,
Christophe Empeyta



Maquette 1^{er} degré

ASTEROID 323



Rendu 1^{er} degré

projet n° 50
Jaccaud Zein Architects LTD

Albert Street 42a - NW17NU Londres - Angleterre
collaborateurs : Jean-Paul Jaccaud, Tanya Zein,
Diogo Fonseca Lopes



Maquette 1^{er} degré

VENDREDI



Rendu 1^{er} degré

projet n° 51
Bachelard Wagner Architekten
LRS Architectes

Aeschenvorstadt 57-4051 Bâle - Suisse
architecte : Bachelard Wagner Architekten
architecte : LRS Architectes, Genève - Suisse



Maquette 1^{er} degré

ONZE

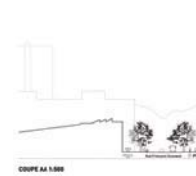
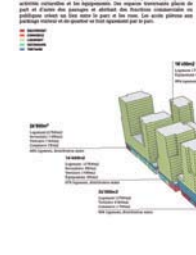
OPÉRATION LES VERNETS



FORME URBAINE
L'opération Les Vernetz est une intervention urbaine qui vise à transformer un quartier existant en un quartier plus vivant et plus attractif. Elle se caractérise par une forte mixité fonctionnelle et sociale, ainsi qu'une architecture de qualité.



STRATÉGIE PROGRAMMATIQUE

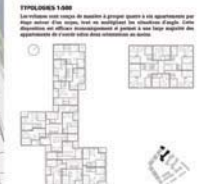


Rendu 1^{er} degré

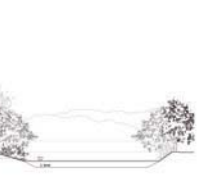
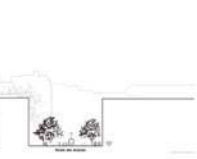
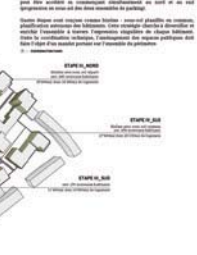
ONZE



MOBILITÉ
L'opération Les Vernetz est une intervention urbaine qui vise à transformer un quartier existant en un quartier plus vivant et plus attractif. Elle se caractérise par une forte mixité fonctionnelle et sociale, ainsi qu'une architecture de qualité.



STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE



projet n° 52
AS.DZ & architectes Associés SA

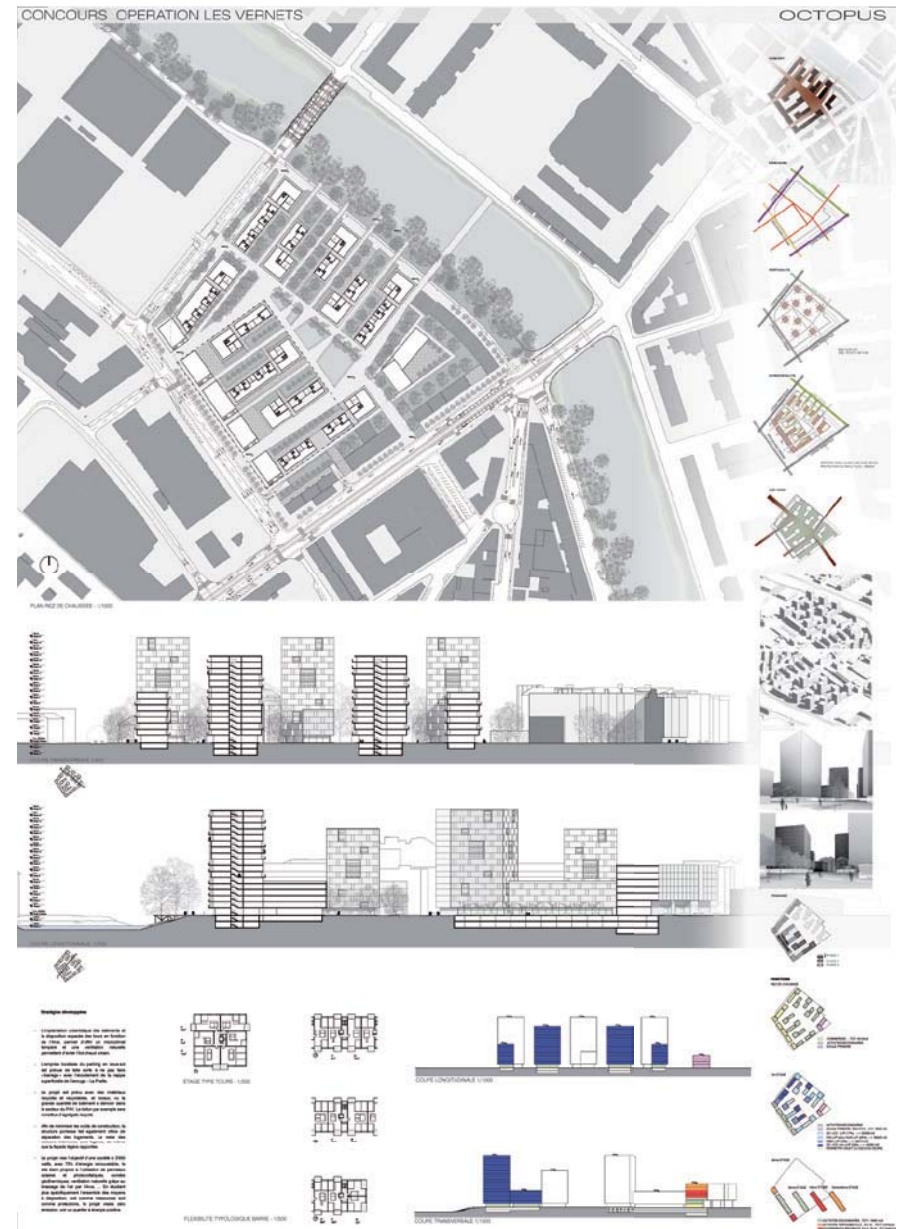
Avenue Cardinal-Mermillod 42-44 - CP 1268 - 1227 Carouge / Genève - Suisse

collaborateurs : Dominique Zanghi, Eric Donzé,
Fabio Papagno, Ana Halcon



Maquette 1^{er} degré

OCTOPUS



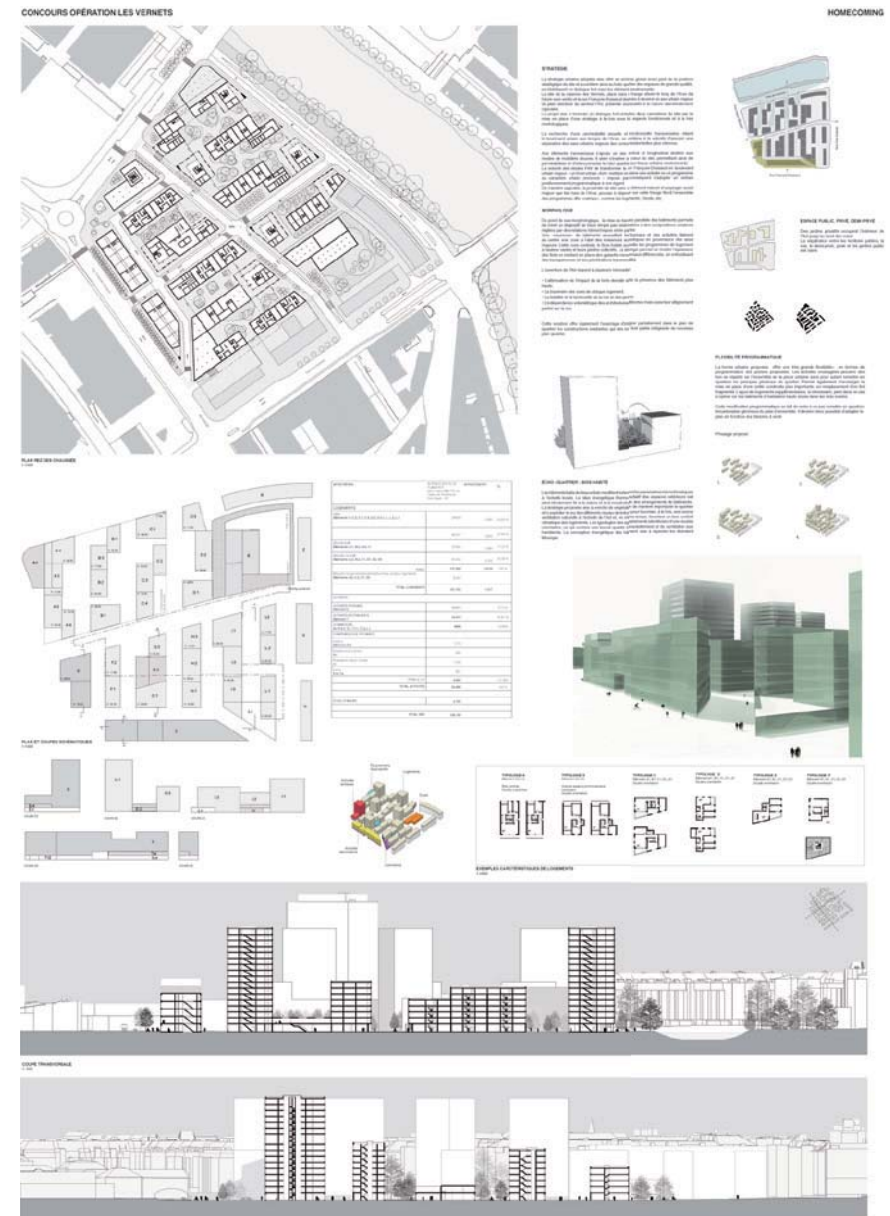
Rendu 1^{er} degré

Corso Battaglione 8-11100 Aoste - Italie



Maquette 1^{er} degré

HOMEcoming



Rendu 1^{er} degré

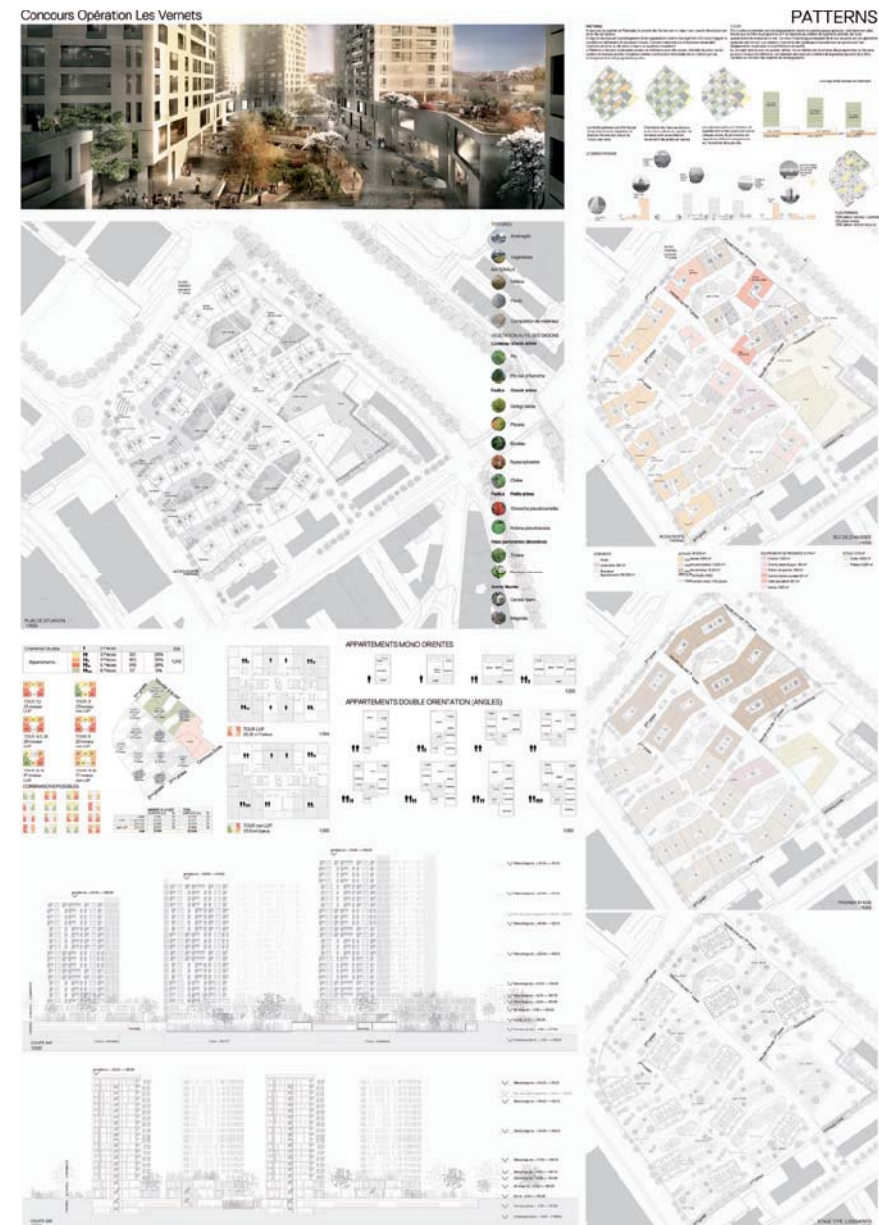
projet n° 54
Christian Dupraz

Rue Caroline 17c- CP 1268 - 1227 Les Acacias / Genève - Suisse
collaborateurs : Christian Dupraz, Javier Gonzalez,
Leika Barthe, William Cyr Lamy



Maquette 1^{er} degré

PATTERNS



Rendu 1^{er} degré

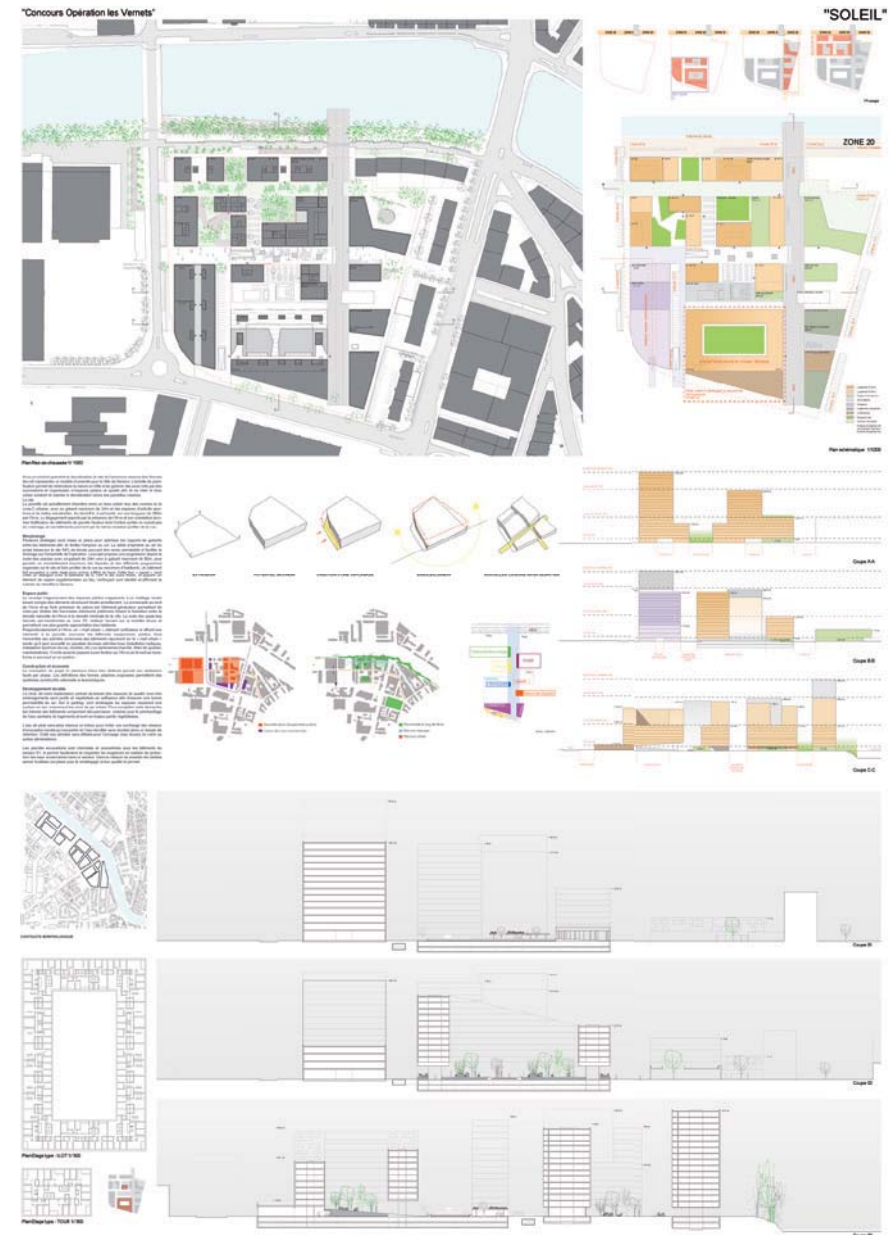
projet n° 55
Guenin-Hüni architectes

Avenue de la Praille 55-CP 1268-1227 Carouge-Suisse
collaborateurs: Guenin Olivier, Hüni Pascal,
Rahaingonjatovo Liria, Cámara Bevia Jose



Maquette 1^{er} degré

«Soleil»



Rendu 1^{er} degré

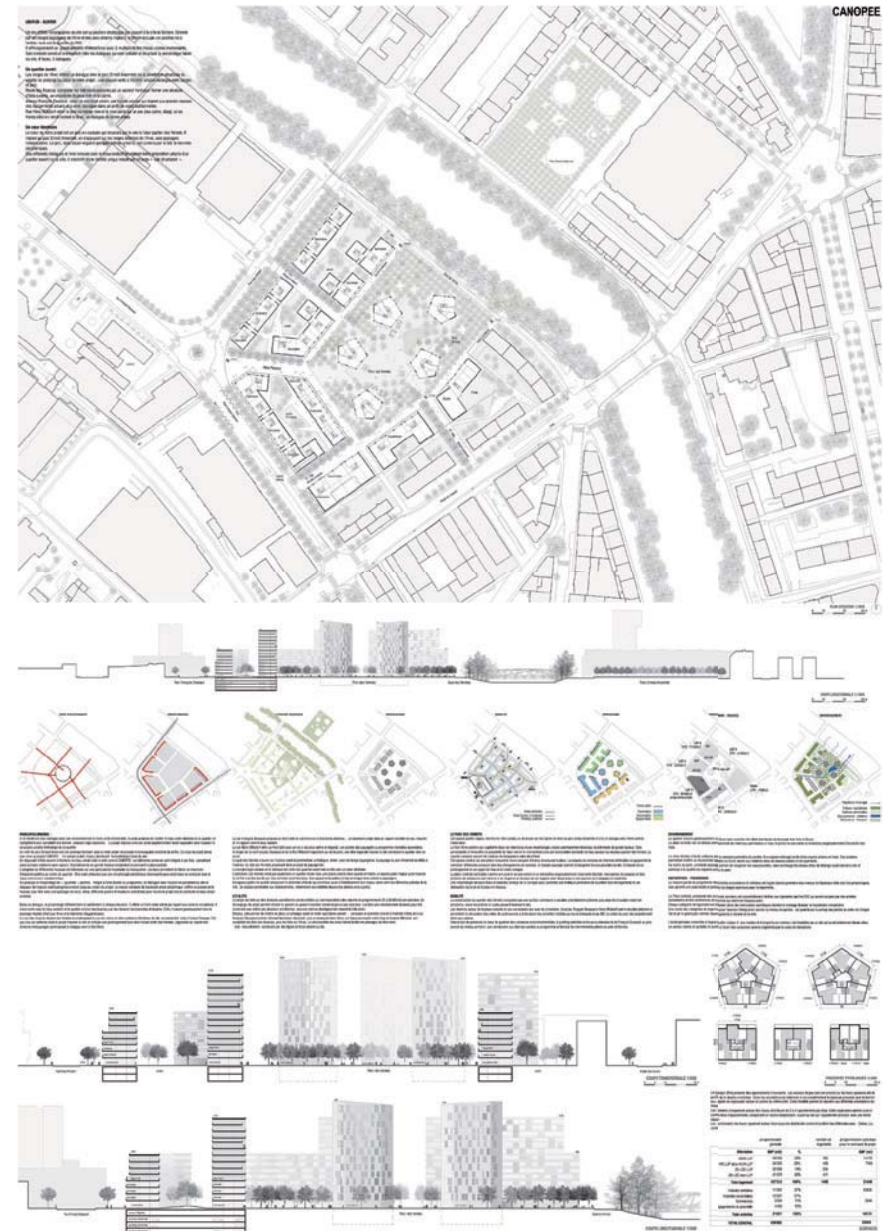
projet n° 56
EMA architectes

Rue de la Navigation 21 bis - 1201 Genève - Suisse
collaborateurs : Eric Maria, Emanuele Boccardo,
Pedro Baptista, Inès Alecrim



Maquette 1^{er} degré

CANOPEE



Rendu 1^{er} degré

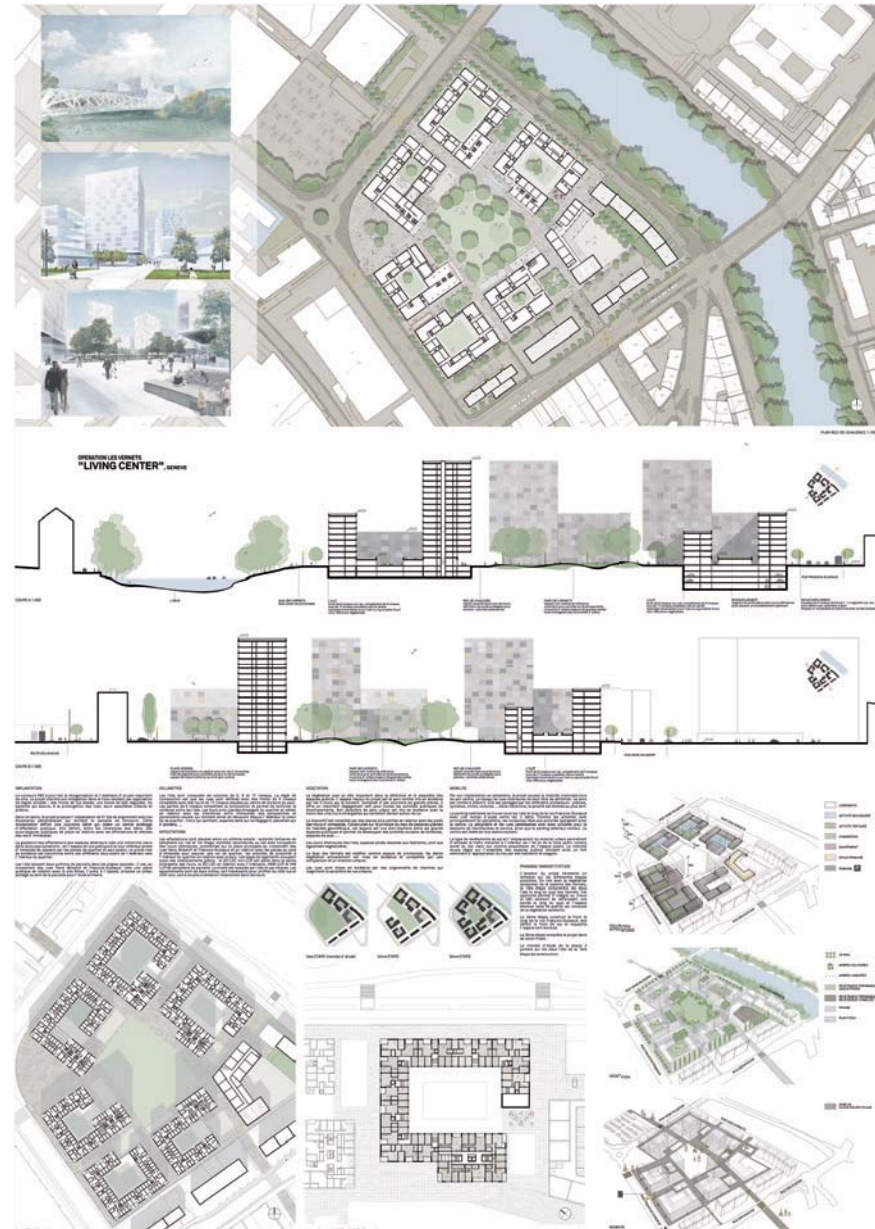
projet n° 58
AL30 architectes Sàrl

Avenue d'Ouchy 7 - 1007 Lausanne - Suisse
collaborateurs : Andres Goetz, Simon Monnier,
David Pecoraro, Anabela Fonseca,
Nicola Munaretto



Maquette 1^{er} degré

LIVING CENTER



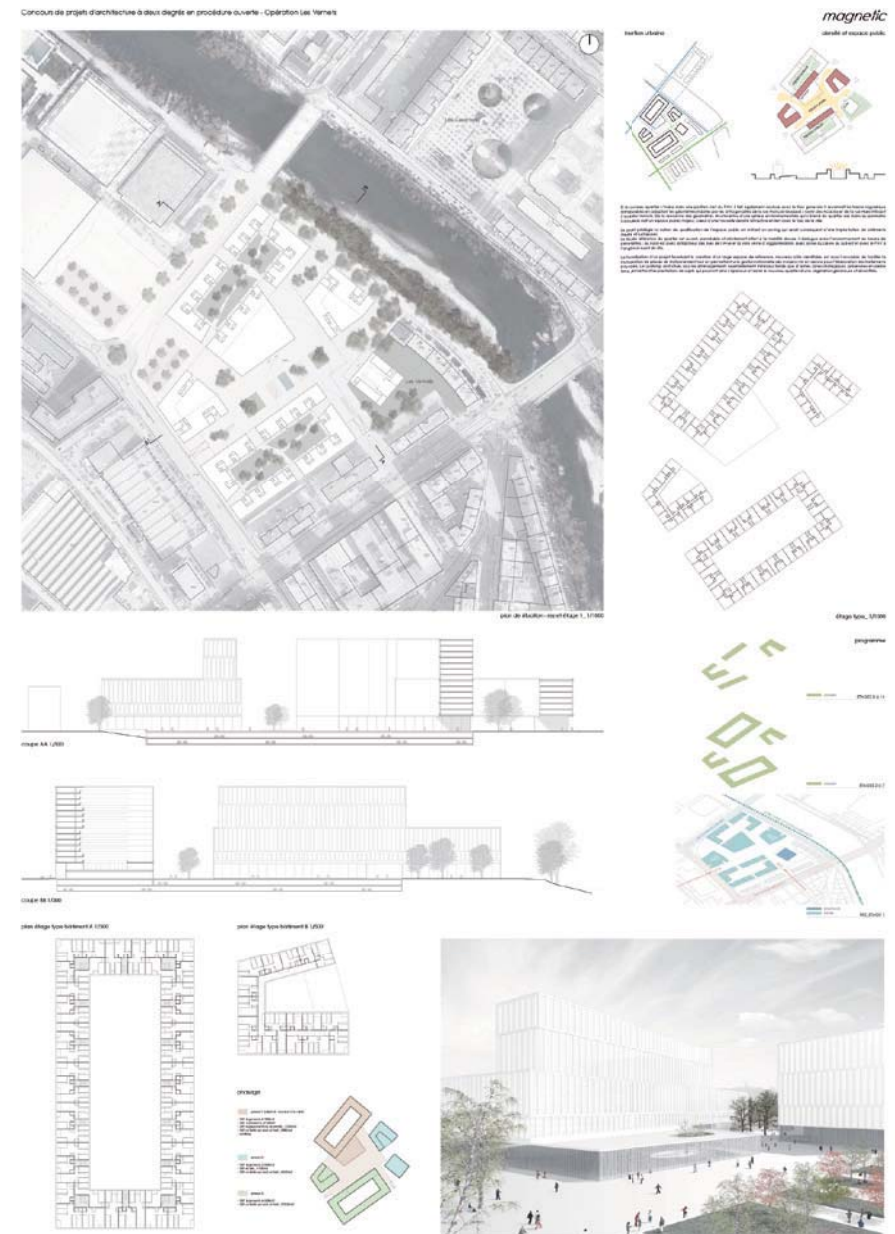
Rendu 1^{er} degré

Avenue de la Gare des Eaux-Vives 24 - 1208 Genève - Suisse
collaborateurs: Joao Peixoto, Soazig Lemarchand



Maquette 1^{er} degré

magnetic

Rendu 1^{er} degré

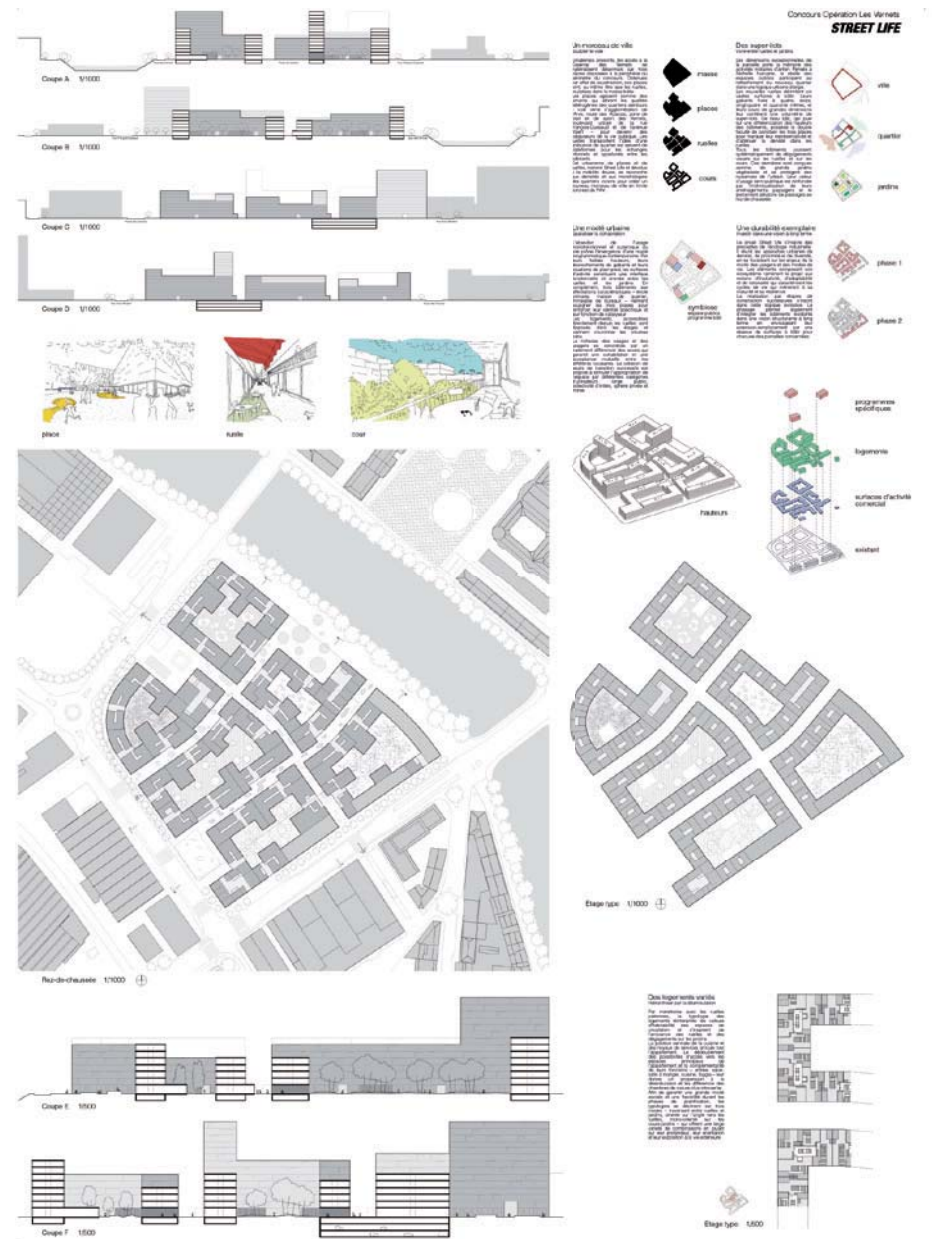
projet n° 60

collaborateurs : Yves Dreier, Eik Frenzel,



Maquette 1^{er} degré

Street Life

Rendu 1^{er} degré

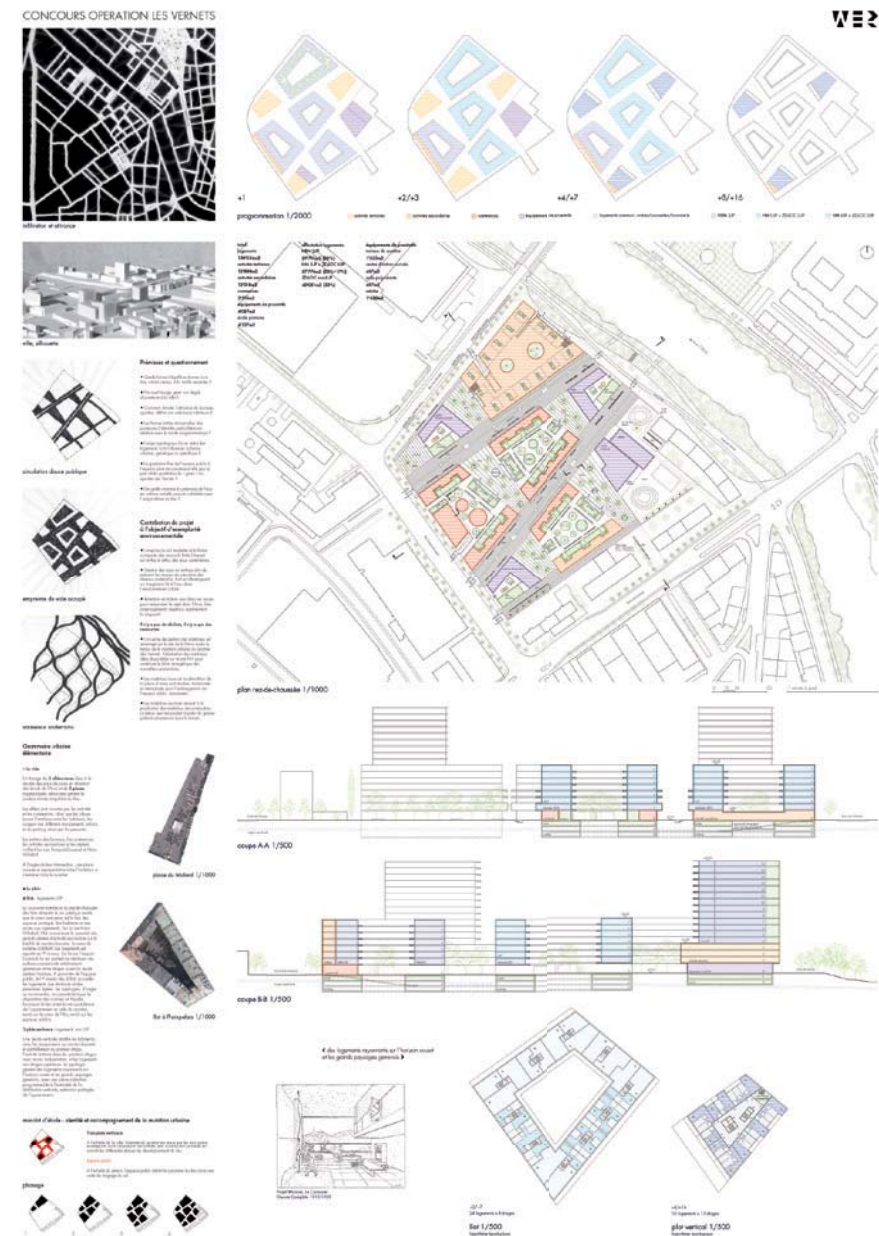
projet n° 61
Atelier Bonnet architectes epfl, fas

Avenue Rosemont 6 - 1208 Genève - Suisse
collaborateurs : Pierre Bonnet, Mireille Adam Bonnet,
 Paulo Teodosio, Alexandre Joehl



Maquette 1^{er} degré

WER



Rendu 1^{er} degré

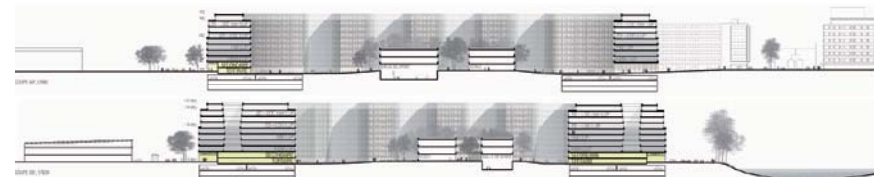
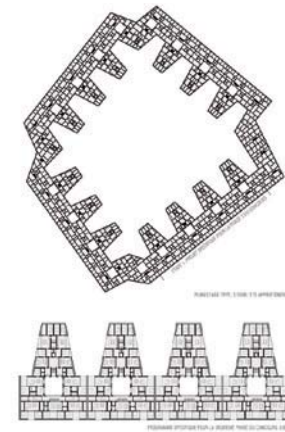
projet n° 63
LVPH architectes
Beglinger + Bryan Landschaftsarchitektur

Rue de Romont 29 - 1700 Fribourg - Suisse
architecte : LVPH architectes
architecte - paysagiste : Beglinger + Bryan Landschaftsarchitektur,
Zürich - Suisse



Maquette 1^{er} degré

SIWA



Rendu 1^{er} degré

projet n° 64
Honegger Lagnese architectes SA

Rue de Montfalcon 8 - 1227 Carouge / Genève - Suisse
collaborateurs: David Gaston, Alexandre Soeiro,
Marc Honnegger, Jean-Pierre Lagnese



Maquette 1^{er} degré

VIVRE EN VILLE



Rendu 1^{er} degré

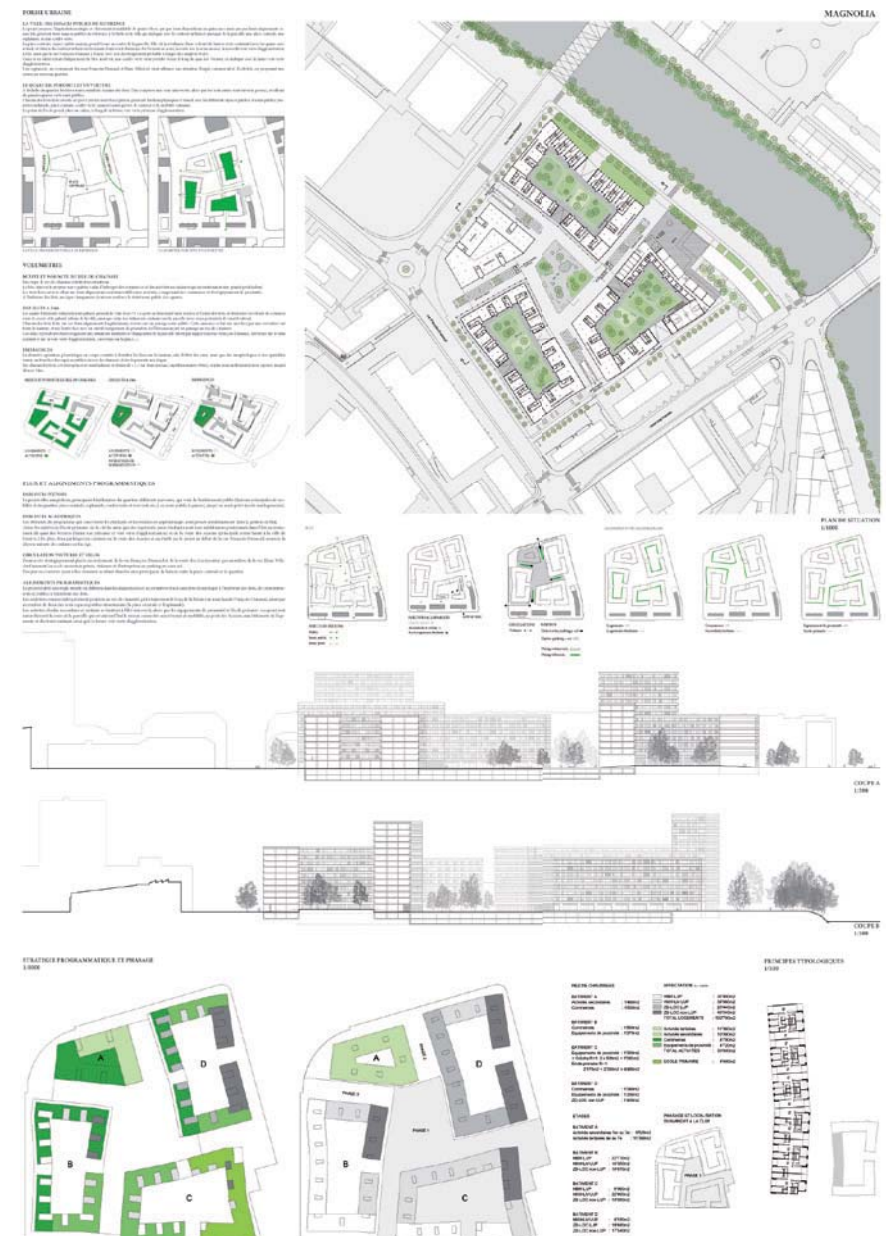
projet n° 65
Tschumi - Heurteux Architectes Associés SA
BPF Architectes & Associés SA

Rue Jean-Pelletier 6 - 1225 Chêne-Bourg / Genève - Suisse
architecte : Tschumi - Heurteux Architectes Associés SA
architecte : BPF Architectes & Associés SA, Genève - Suisse



Maquette 1^{er} degré

Magnolia



Rendu 1^{er} degré

projet n° 66
Charles Pictet Architectes

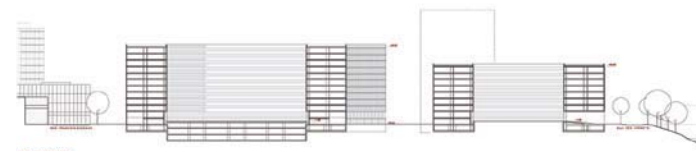
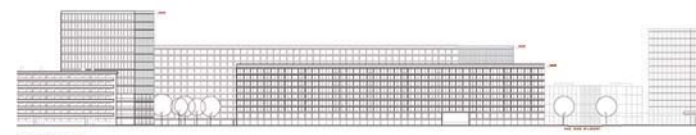
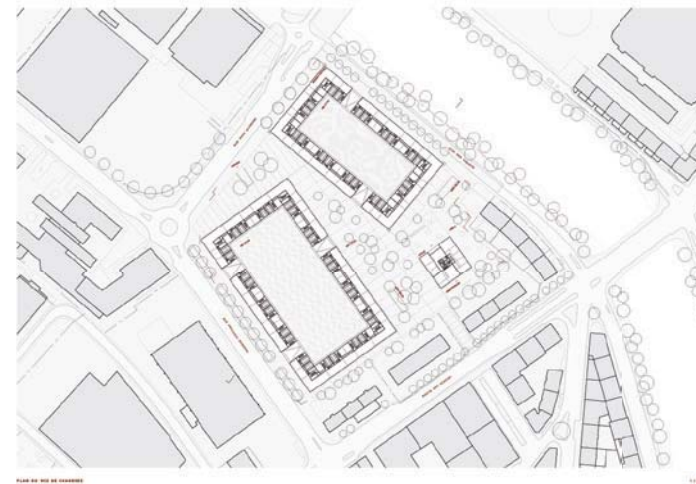
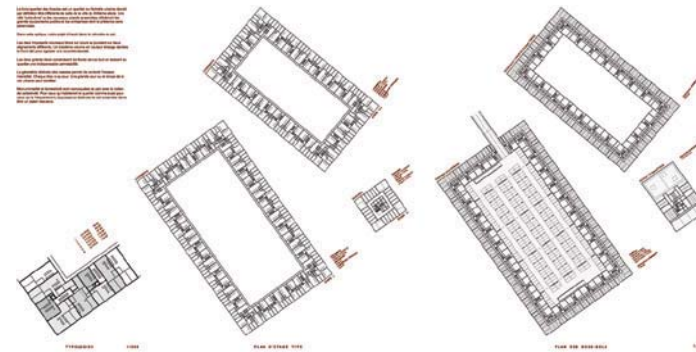
Chemin Frank-Thomas 12A-1208 Genève - Suisse

collaborateurs : Renaud Pidoux,
Julia Strobel, Christophe Alhanko



Maquette 1^{er} degré

FERNAND



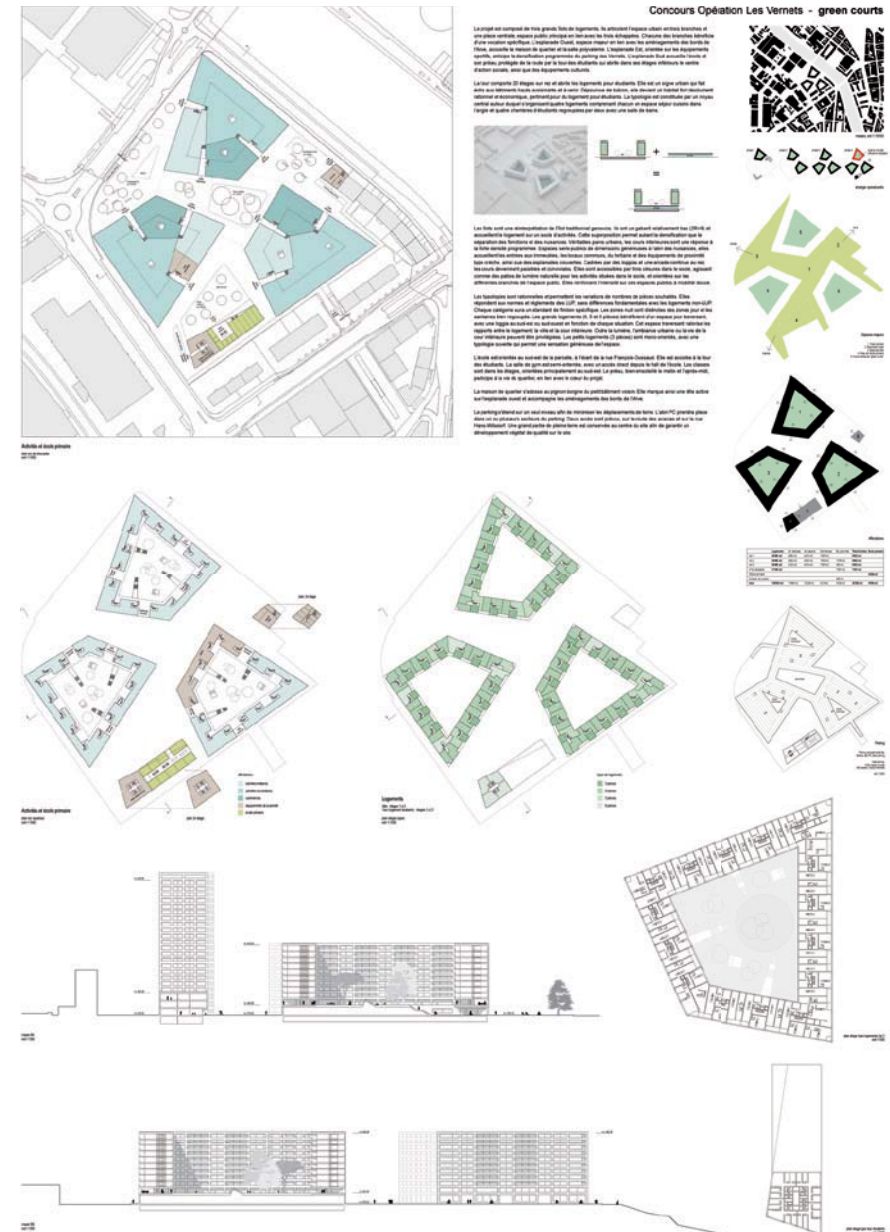
Rendu 1^{er} degré

Rue des Vieux-Grenadiers 8-1205 Genève-Suisse
collaborateurs : Damien Chevalley,
 Patrick Longchamp



Maquette 1^{er} degré

green courts

Rendu 1^{er} degré

projet n° 69
 Nomos groupement d'architectes SA
 Pyo Arquitectos
 Pascal Heyraud architecte paysagiste

Rue Boissonnas 20 - 1227 Les Acacias / Genève - Suisse

architecte : Nomos groupement d'architectes SA

collaborateurs : Lucas Camponovo, Massimo Bianco,
 Jean-Michel Chartiel, Katrien Vertenten

architecte : Pyo Arquitectos, Madrid - Espagne

collaborateurs : Paul Galindo Pastre, Ophélie Herranz Lespagnol,
 Natalia Vera Vigaray, Patxi Martin Dominguez

architecte : Pascal Heyraud, Neuchâtel - Suisse



Maquette 1^{er} degré

CITTA VISIBILE



Rendu 1^{er} degré

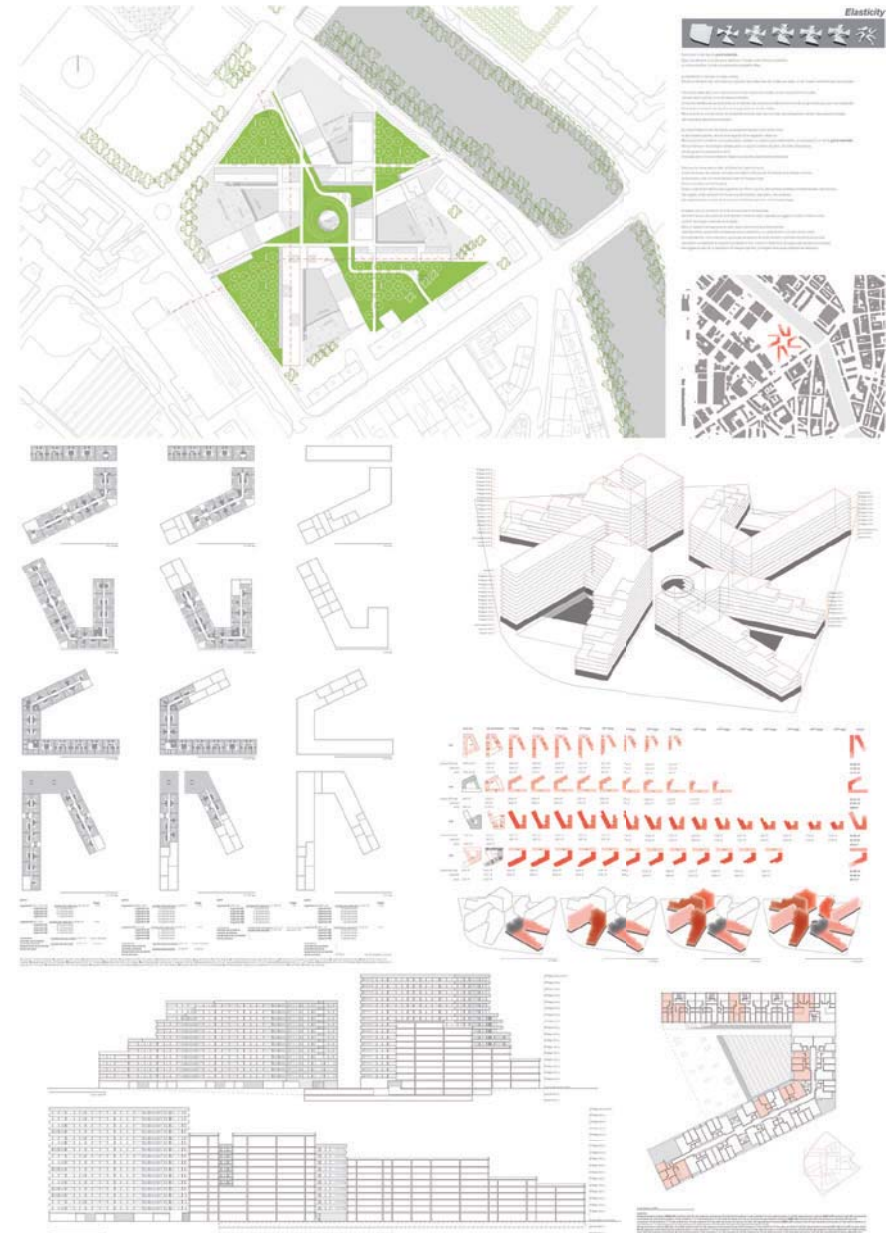
projet n° 70
Meyer Architecte

Rue de Veyrier 19 - 1227 Carouge / Genève - Suisse
collaborateurs : Philippe Meyer, Joao Medeiros,
Juan Hernandez



Maquette 1^{er} degré

ELASTICITY



Rendu 1^{er} degré

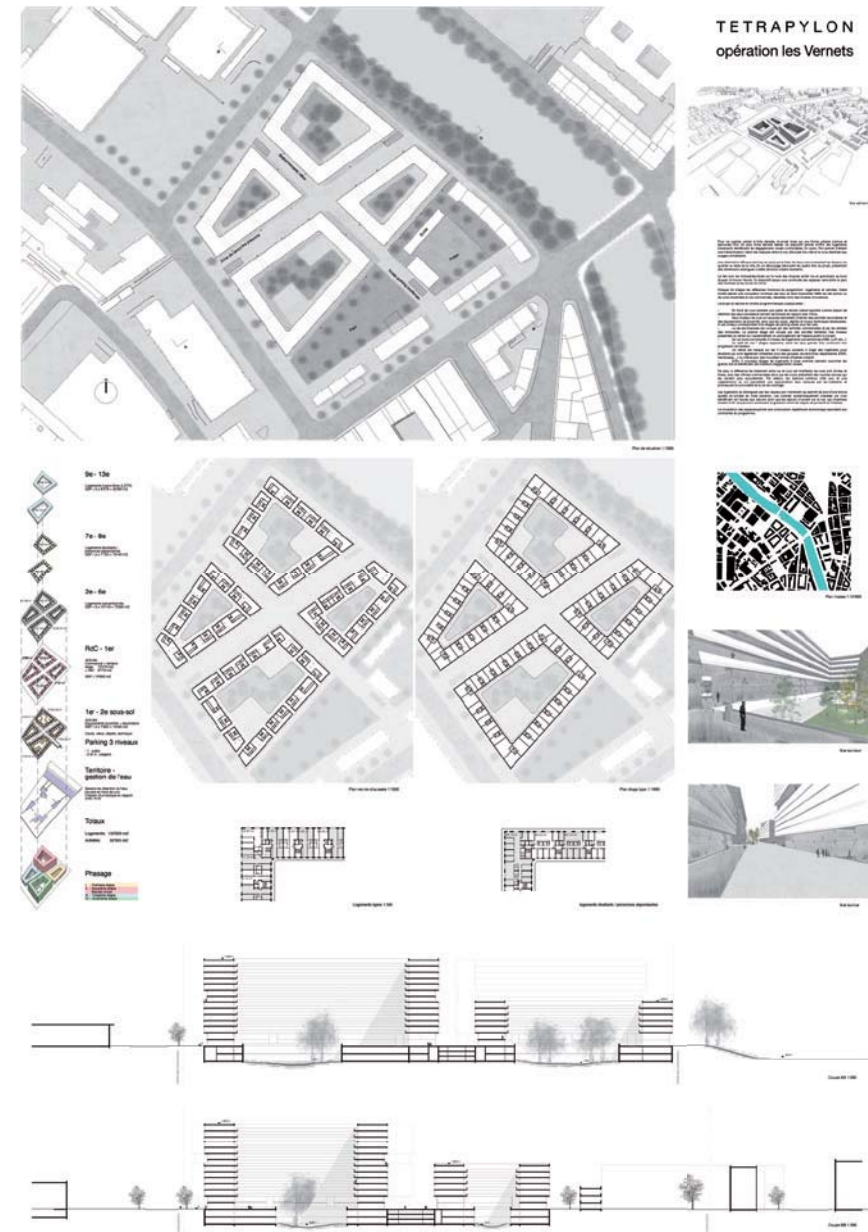
projet n° 71
Atelier Objectifs

Rue de la Fontenette 20 - 1227 Carouge / Genève - Suisse
collaborateurs : Julian Barro, Daniel Sède,
Olivier Rochat



Maquette 1^{er} degré

Tetrapylon



Rendu 1^{er} degré

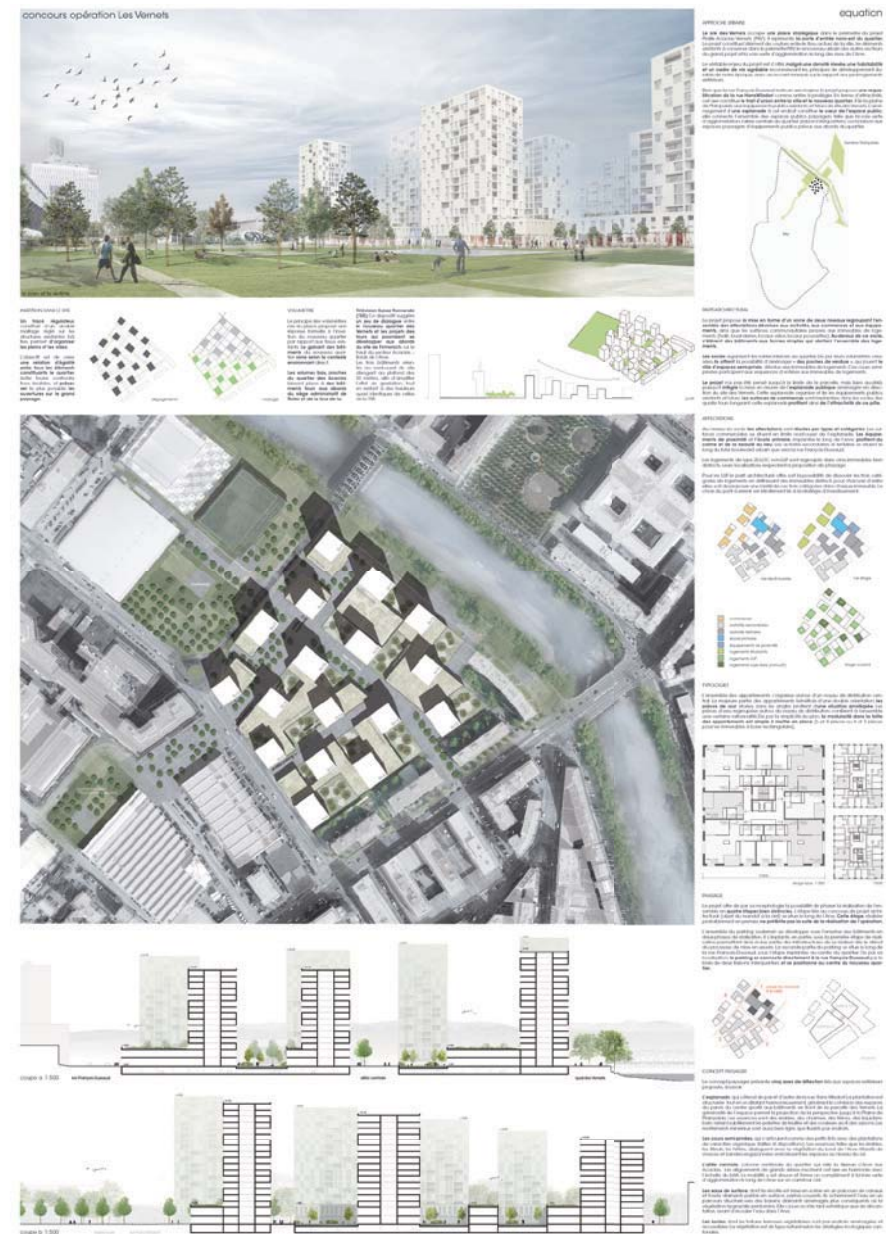
projet n° 74
Atelier d'architecture Jacques Bugna SA
La Touche Verte - Architecture paysagère

Route de Malagnou 28-CP 11-1211 Genève 17- Suisse
architecte : Atelier d'architecture Jacques Bugna SA
architecte -paysagiste : Atelier La Touche Verte, Genève- Suisse



Maquette 1^{er} degré

ÉQUATION



Rendu 1^{er} degré

Puzzle

PUZZLE

Rendu 1^{er} degré

éditeur
République et canton de Genève
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

conception graphique et mise en page
Diana Nemeth

photos maquettes
Ilmari Kalkkinen

impression et reliure
srokundig, Genève

tirage
600 exemplaires

